

1

JANVIER - MARS 1968

10^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen - Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

Page

I. Gouvernements et Parlements

Allemagne

1. Le gouvernement fédéral et l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne (12 janvier)	1
2. La visite à Bonn de Lord Chalfont et de M. Brown, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne (8 janvier)	4
3. Prise de position de M. Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation sur la politique agricole de la C. E. E. (8 janvier)	6
4. Le ministre de la recherche scientifique plaide en faveur d'une politique européenne de la recherche (7 février)	8
5. La visite à Bonn de M. Luns, ministre hollandais des affaires étrangères (21 février)	10
6. Entretiens à Bonn de M. Lyng, ministre norvégien des affaires étrangères (27 février)	12
7. Visite à Bonn de M. Nyboe Andersen, ministre danois des affaires économiques (12 mars)	12
8. Extraits du rapport du Chancelier fédéral et du débat sur "la situation de la nation dans l'Allemagne divisée" (11 mars)	14

Autriche

1. Les compétences du ministère des affaires étrangères en matière de politique d'intégration européenne (1er février)	17
2. Conférence de M. Mitterer, ministre fédéral du commerce et de l'industrie sur les problèmes économiques de l'Autriche (15 février)	18
3. Visite à Moscou de M. Waldheim, ministre autrichien des affaires étrangères (19-20 mars)	19

Belgique

1. Débats au Sénat sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne (17 janvier)	20
2. La commission des finances du Sénat fait rapport sur la coopération scientifique européenne (janvier)	24
3. Déclaration de M. Harmel, ministre des affaires étrangères, sur la politique européenne du gouvernement et l'élargissement de la Communauté (5 février)	26

France

1. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun évoquée par quelques membres du gouvernement français (11 janvier)	27
2. Message de M. Couve de Murville à l'occasion du cinquième anniversaire du traité franco-allemand (22 janvier)	29
3. M. Olivier Guichard, ministre de l'industrie, propose une relance de la construction de l'Europe industrielle (25 janvier)	30
4. La visite du Chancelier Kiesinger au Général de Gaulle à propos de l'adhésion britannique (15-16 février)	31

Grande-Bretagne

1. M. Brown, ministre d'Etat, confirme le maintien de la candidature de la Grande-Bretagne à l'adhésion à la Communauté (15 février)	32
2. Lord Chalfont trace les perspectives de politique européenne de la Grande-Bretagne (28 mars)	33

Irlande

M. Lynch évoque les relations de l'Irlande avec la C. E. E. (3 mars) .	33
--	----

Israël

Déclarations de M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères sur les relations entre Israël et la Communauté (29 mars)	34
--	----

Italie

1. Les problèmes européens évoqués au cours du débat de la Chambre des Députés sur le budget de l'Etat (23 et 28 février)	34
2. La visite à Rome du président du Conseil yougoslave (8 et 9 janvier)	39
3. La visite de M. Fanfani en Somalie (11-15 janvier)	39
4. La visite du ministre des finances français, M. Debré à Rome (20 janvier)	40
5. La visite du chancelier Kiesinger à Rome (1er février)	41
6. Visite officielle du ministre italien des affaires étrangères, M. M. Fanfani, en Algérie (9-13 février)	42

Luxembourg

1. Un plan d'action en vue d'une politique monétaire européenne (25 janvier)	43
2. Conférence de presse de M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, sur l'élargissement de la Communauté (31 janvier) . .	45
3. La visite en Grande-Bretagne de M. Werner, président du Gouvernement (13 mars)	46

Pays-Bas

1. Débats de la Seconde Chambre sur la politique européenne (6, 7 et 13 février)	47
2. Questions parlementaires (11 janvier, 22-23-27 février, 6 mars) .	49
3. Conférence à Milan du ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Luns, sur le thème "Le Marché commun à l'heure actuelle" (27 février)	53

Pays scandinaves

Les pays scandinaves sont favorables à une conférence du commerce avec les pays membres de la C. E. E. (8 février)	55
--	----

Suisse

La Suisse et l'intégration européenne (6 mars)	57
--	----

II. Partis et personnalités politiques

1. Les socialistes allemands et la politique communautaire (5 janvier)	60
2. Le point de vue de l'ancien Chancelier Erhard sur la politique européenne (14 janvier)	60
3. Les relations Europe-Amérique dans une conférence de presse de M. Lecanuet (25 janvier)	61
4. Allocution de M. Jean Monnet sur l'avenir de l'Europe (25 janvier)	62
5. MM. Chaban-Delmas et de Lipkowi se prononcent sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. (19 janvier - 29 janvier)	62
6. La commission de l'agriculture de la C. D. U. du Südwürttemberg-Hohenzollern et la politique agricole commune (5 février)	63
7. L'Europe dans la déclaration commune de la Fédération de la gauche et du parti communiste français (26 février)	64
8. M. Malagodi, secrétaire national du parti libéral italien, souhaite une Europe plus forte et plus unie (14 mars)	66
9. L'évocation des problèmes dans les programmes électoraux des partis politiques belges (mars)	68

III Organisations et groupes d'intérêt

1. Un rapport du Conseil national belge de la politique scientifique (novembre 1967)	74
2. Discours du président de l'Association néerlandaise des producteurs de viande et de bétail sur la politique agricole commune (10 janvier)	76

	d. <u>Page</u>
3. Déclaration de la Confédération internationale des syndicats chrétiens sur la coopération européenne (18 janvier)	77
4. Prise de position italienne à l'égard de la politique agricole (janvier)	78
5. La "Semaine verte" de Berlin (26 janvier)	81
6. La Conférence allemande de l'industrie et du commerce face à la politique européenne (janvier)	82
7. Les problèmes de la sidérurgie communautaire évoqués à Tarente (janvier)	85
8. Congrès d'études à Turin sur la programmation européenne (10 février)	85
9. Prise de position de la F. N. S. E. A. sur la politique agricole commune (22-23 février)	87
10. Le 17e congrès de la section allemande du mouvement européen à Cologne (4-5 mars)	89
11. Le président de la Confédération générale française des cadres parle de la concertation économique au niveau européen (5 mars)	92
12. Les organisations professionnelles belges et le marché commun des produits laitiers (mars)	92
13. Les organisations agricoles des Pays-Bas et la proposition de la Commission des Communautés européennes en matière de politique laitière (6-7 mars)	93

sur le plan communautaire et international

I. Gouvernements

1. Aide-mémoire du Benelux sur l'élargissement de la Communauté (15 janvier)	95
2. Mémoire italien sur le problème de l'élargissement de la Communauté (février)	97

II. Exécutif communautaire

1. Entretiens Johnson-Rey sur le problème de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis (7 février)	100
2. Prise de position de M. Rey au sujet du plan Benelux et du plan franco-allemand (février)	101
3. Interview de M. Mansholt sur les problèmes posés par la modernisation de l'agriculture (janvier-février)	102

III. Mouvements, organisations et personnalités

1. Résolution des leaders libéraux européens sur l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté (6-7 janvier)	105
--	-----

	e. <u>Page</u>
2. Allocution de M. Hallstein, président du Mouvement européen (19 janvier)	106
3. Le traité d'amitié franco-allemand a cinq ans (22 janvier)	110
4. M. Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, souhaite la réalisation de l'unification européenne (25 janvier)	111
5. "Euro-Forum 1968" - Journées d'études internationales de la C.D.U. à Sarrebrück (25 janvier)	112
6. Les relations entre la Grande-Bretagne et l'Europe des Six, d'après M. Marjoribanks, ambassadeur du Royaume-Uni auprès des communautés (5 février)	116
7. Le renforcement du Benelux et la Communauté européenne (7 février)	117
8. La réunion annuelle du Conseil nordique à Oslo (17, 22 février) ..	119
9. La gauche européenne et l'Europe (24-25 février)	122
10. Plan en trois étapes des socialistes autrichiens en vue d'un arrangement avec la C. E. E. (29 février)	124

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Questions politiques et institutionnelles	1/B
2. Questions économiques	4/B
3. Questions financières et monétaires	7/B
4. Concurrence	9/B
5. Questions sociales	11/B
6. Agriculture	12/B
7. Transports	14/B
8. Energie	16/B
9. Recherche et culture	18/B
10. Pays et territoires associés	20/B
11. Relations extérieures	22/B
12. Défense	26/B
13. Questions juridiques	27/B

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Sur le plan national

I - GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Le gouvernement fédéral et l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne

Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, espère que dans quelques mois déjà des progrès pourront être accomplis dans le sens d'une Communauté européenne élargie à la Grande-Bretagne. Il pense, a-t-il déclaré le 1er janvier, au cours d'une interview télévisée, que de "nouvelles possibilités" se dessineront bientôt. M. Brandt faisait ainsi allusion à un compromis entre la demande d'adhésion britannique et le refus français d'en discuter.

Au ministère des affaires étrangères on envisage un nouveau plan par étapes qui, dans un premier stade, rapprocherait la C. E. E. et l'Angleterre sur le plan de la politique commerciale. Le deuxième stade conduirait à l'adhésion complète de l'Angleterre et des autres pays candidats. En recourant à ces idées de phases préliminaires ou de plans par étapes, on essaie d'éviter la notion "d'association" après que le gouvernement britannique s'est catégoriquement refusé, au cours des mois passés, à envisager une telle solution en remplacement de l'adhésion complète.

Le Cabinet fédéral a entendu, au cours de sa première réunion de l'année qui s'est tenue le 10 janvier sous la présidence du Chancelier fédéral M. Kiesinger, un exposé du ministre fédéral des affaires étrangères sur la situation des Communautés européennes.

Comme l'a déclaré le secrétaire d'Etat, M. K. E. Diehl, porte-parole du gouvernement fédéral, à l'occasion d'une conférence de presse, le Cabinet fédéral a adopté à l'égard de la situation des Communautés européennes la position suivante :

"Le gouvernement fédéral part du principe que les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande ainsi que la demande de la Suède après la décision du Conseil de ministres des Communautés européennes du 19 décembre 1967, continuent à figurer à l'ordre du jour du Conseil de ministres et que les candidats maintiennent leur demande. Il s'agit donc, de l'avis du gouvernement fédéral, de déterminer les possibilités qui existent de se rapprocher, au cours des délibérations ultérieures du Conseil de ministres, de l'objectif de l'élargissement des Communautés auquel le gouvernement fédéral tient d'une façon inébranlable. Le gouvernement fé-

déral estime que l'examen de cette question est primordiale à l'heure actuelle.

Le gouvernement fédéral a entrepris à ce sujet des consultations bilatérales avec les gouvernements intéressés à l'intérieur et à l'extérieur de la C. E. E. Il poursuivra ces consultations afin d'élucider les faits essentiels."

Le ministre fédéral des affaires étrangères a, au cours d'une déclaration du 12 janvier, résumé la position du gouvernement fédéral à l'égard de la question du Marché commun. Il s'est vu obligé de faire cette déclaration, selon le porte-parole du ministère des affaires étrangères, d'une part, à la suite des prises de contact récentes et, d'autre part, en raison des impressions contradictoires qui ont pu naître dans l'opinion publique. Le ministre a déclaré ce qui suit :

"Nous faisons une politique indépendante. Il ne s'agit pas de nous "rapprocher" de tel ou tel gouvernement, ni de nous montrer "complaisant" dans un sens ou dans un autre, mais nous nous efforçons de faire comprendre notre propre point de vue aux autres gouvernements. Ce point de vue est déterminé par les intérêts allemands et les intérêts de l'Europe tels que nous les entendons. Nous sommes en faveur de l'élargissement des Communautés, parce que d'importants intérêts politiques et économiques de l'Allemagne l'exigent. Nous sommes persuadés d'agir ainsi en accord avec les intérêts européens car l'Europe ne pourra jouer le rôle qui lui incombe à côté des autres puissances mondiales, tant sur le plan économique que sur le plan politique que si elle rassemble ses forces dans un processus d'unification.

Pour nous, l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays représente donc une question extrêmement importante. Le Conseil de ministres a unanimement déclaré, le 19 décembre 1967 à Bruxelles, que la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande (et la demande spéciale de la Suède) continuent à figurer à l'ordre du jour du Conseil de ministres et ces quatre Etats ont à nouveau confirmé leur demande. Ces deux démarches ne sont pas pour nous de simples formalités, mais des faits qui doivent être pris au sérieux. Nous estimerions qu'il serait erroné de nous résigner maintenant, à la suite d'une déception parfaitement compréhensible, c'est-à-dire de mettre pratiquement cette demande d'adhésion de côté et d'attendre "des temps meilleurs". Non, nous demandons avec insistance que l'on tire de ces décisions politiques les conclusions politiques qui s'imposent.

Le problème de l'adhésion n'a pas été épuisé lors des discussions qui ont eu lieu les 18 et 19 décembre 1967 à Bruxelles. On a délibéré sur une certaine voie à suivre en vue de l'adhésion. Mais on n'a pas parlé de la question de savoir s'il existait d'autres possibilités de parvenir à l'élargissement des Communautés et quelles étaient ces possibilités. Nous ne nous faisons aucune illusion sur le fait que même sous cette forme la question de l'adhésion soulèvera d'énormes difficultés. Mais il est important de savoir exactement où

se trouvent ces difficultés et s'il est possible de les surmonter. Notre partenaire français n'a pas dit qu'il était absolument opposé à ces adhésions. Il a déclaré qu'il n'avait pas d'objections de principe à faire valoir contre l'adhésion, mais que cela ne pouvait se faire immédiatement. Cela avait d'ailleurs également été dit du côté britannique, toutefois dans l'idée que des pourparlers sur l'adhésion auraient lieu entre les gouvernements. A ce propos, le gouvernement français avait d'ailleurs déclaré que, dans l'intervalle, on pourrait envisager un "arrangement" dans la perspective de l'adhésion. Même si l'on estime que ces initiatives sont insuffisantes, il sera nécessaire de se faire une idée précise quant à leur portée réelle. Pour cela également, il est nécessaire de poursuivre la discussion.

En Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens, des idées se sont fait jour et nous ont été communiquées en vue d'instaurer ou de renforcer la collaboration avec la Grande-Bretagne dans des domaines qui ne font pas directement partie du Traité de Rome. Nous n'avons pas dit non à ce sujet comme cela a été exposé à plusieurs reprises dans la presse britannique. L'idée d'établir et d'approfondir une collaboration a toujours quelque chose de bon. Naturellement, il faut savoir sur quels problèmes et de quelle façon, et cela réclame un examen minutieux. Nous estimons devoir d'abord concentrer nos efforts pour examiner cette autre question, à savoir si l'adhésion peut constituer un progrès. Au cas où - mais nous souhaitons que l'Europe ne sera pas obligée d'en arriver là - on devrait répondre définitivement par la négative à cette question, il se posera alors certainement la question de savoir si l'on peut renforcer les liens entre la Grande-Bretagne et les pays continentaux d'une autre manière. Mais quoi que l'on fasse, ce ne sera jamais aussi efficace que si nous pouvions nous rapprocher de l'adhésion. C'est ainsi qu'il faut interpréter les propos du gouvernement fédéral lorsqu'il déclare qu'il considère maintenant - je souligne bien le terme : maintenant - cette question comme prioritaire.

Nous avons fait part ouvertement de ce point de vue à nos amis britanniques. Nous leur avons également dit qu'à notre avis, le délicat processus de la consolidation de leur situation économique et monétaire serait plus facile dans l'éventualité où il pourrait s'effectuer dans la perspective de l'adhésion britannique que si cette question reste ouverte. Les dernières mesures américaines rendent ce point encore plus important et mettront encore mieux en lumière le lien qui existe entre les développements économiques par delà le Marché commun. Les intérêts des autres pays candidats à l'adhésion exigent eux aussi, à notre avis, que toutes les possibilités réelles de se rapprocher de l'objectif de l'adhésion soient recherchées.

Cette franchise à l'égard de nos amis britanniques doit être accompagnée de la même franchise à l'égard de nos amis français. Nous nous efforcerons d'obtenir un éclaircissement comme, à notre avis, l'intérêt européen et l'intérêt de toutes les parties l'exige. Les Etats candidats et nos autres partenaires devraient saluer ces efforts. Lorsque les résultats se seront concrétisés, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire par la suite."

Participant à un congrès d'émigrants, le ministre fédéral des affaires étrangères s'est déclaré en des termes qui, pour être réservés, n'en étaient pas moins nets, le 18 janvier 1968 à Luxembourg, en faveur de l'élargissement du Marché commun. M. Brandt a émis ces propos en relation avec des paroles de gratitude personnelle à l'égard de la Grande-Bretagne :

"Je pense, a déclaré le ministre, qu'il faut trouver un chemin praticable pour que l'Europe ne reste pas tronquée. Je pense que nous devons développer et élargir nos Communautés. Cela sera également profitable à la coopération entre l'Est et l'Ouest. Cela aidera tous nos peuples et sera utile au monde entier."

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2, 10, 13 et 19 janvier 1968;
Die Welt, 4, 13, 17 et 22 janvier 1968;
Le Monde, 6, 13, 16 et 19 janvier 1968).

2. La visite à Bonn de Lord Chalfont et de M. Brown, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne

Lord Chalfont, chargé par le gouvernement britannique de négocier avec la C.E.E. l'adhésion de la Grande-Bretagne, s'est rendu à Bonn le 8 janvier 1968.

M. Lahr, secrétaire d'Etat, a tout d'abord communiqué à Lord Chalfont les grandes lignes du plan allemand, qui suscite l'opposition des Anglais, car ceux-ci persistent à vouloir une adhésion pleine et entière. Au cours de cet entretien, les deux hommes d'Etat ont exposé les arguments de leur gouvernement respectif, mais ils n'ont pas pu parvenir à un accord. Ils se sont engagés à examiner soigneusement leurs propositions réciproques, celles-ci présentant des différences non quant à l'objectif qu'elles poursuivent, l'adhésion de la Grande-Bretagne, mais quant au jugement qui est porté sur la personne du président français et quant aux conséquences qui en résultent pour leur propre tactique. Bonn cherche à accomplir des progrès avec l'aide de la C.E.E. et au sein de cette organisation, Londres, par contre, dans des domaines spécifiques ne relevant pas du traité de la C.E.E.

Lord Chalfont, qui sur ce point est d'accord avec les gouvernements des pays du Benelux et de l'Italie, s'est montré très sceptique à l'égard du plan allemand. Les deux gouvernements, le gouvernement britannique et le gouvernement allemand, ont besoin d'une collaboration avec les autres pays partisans de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Tant que les opinions divergeront, Bonn et Londres se feront mutuellement obstacle pour obtenir des résultats.

Lord Chalfont s'est opposé à ce plan pour deux raisons. Il estime exclu que de Gaulle s'engage sérieusement dans cette voie. En outre, le gouvernement britannique craint manifestement qu'une adhésion anglaise par étapes succes-

sives aboutisse à ce que la Communauté change considérablement de caractère, alors que l'Angleterre est assise dans la salle d'attente de la C. E. E. Ce pourrait, par exemple, être le cas pour la réglementation définitive du financement agricole. Les observateurs politiques à Bonn doutent cependant que cet argument soit d'un grand poids.

Les journaux britanniques ont été unanimes à souligner, dans les articles de leurs correspondants, que la visite de Lord Chalfont à Bonn n'avait absolument abouti à aucun résultat. Il n'y a pas la moindre raison de supposer que les milieux officiels britanniques soient d'un autre avis en dépit des formules de politesse stéréotypées habituelles. On peut même considérer comme profitable le résultat négatif des entretiens, dans la mesure où les partenaires savent avec une plus grande certitude où ils en sont.

Evocant l'évolution ultérieure des rapports de la Grande-Bretagne et de la C. E. E., M. Brandt, ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, a déclaré le 12 janvier 1968, lors de la visite de M. Brown, son homologue britannique, que le gouvernement fédéral aurait des entretiens avec Paris en ce qui concerne la création d'une zone de libre échange et l'élargissement de l'Euratom grâce à l'adhésion des pays ayant demandé à entrer dans la Communauté. Le gouvernement fédéral suppose que ces deux questions seront examinées dans la perspective d'une entrée ultérieure de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne en tant que membre à part entière, puisque tous les six pays membres se sont en principe prononcés en faveur de l'élargissement de la Communauté et que la demande britannique reste à l'ordre du jour.

Du côté allemand, on a réfuté l'objection, selon laquelle Londres ne pourrait pas, à longue échéance, assumer seulement des obligations sans avoir en contre-partie des droits, en déclarant que 4 membres à part entière et 4 associés collaboraient au sein du Conseil d'association de la C. E. C. A., ce qui pourrait servir de modèle.

En outre, la Commission européenne pourrait constituer une sorte de charnière, en communiquant continuellement à l'Angleterre des informations sur les événements importants de la Communauté affectant l'Angleterre et à la Communauté des renseignements sur les événements anglais importants concernant la C. E. E.

Le ministre des affaires étrangères anglais a attaché une grande importance à la déclaration selon laquelle il estimait tout à fait erroné d'accepter que l'Angleterre paralyse la C. E. E. et qu'il était plutôt de l'intérêt de son pays que la Communauté soit forte. M. Brown s'est montré très sceptique à l'égard des efforts déployés par le gouvernement fédéral à Paris, tout en les considérant comme utiles et en donnant des assurances que l'Angleterre ne troublera pas la Communauté.

Il importe surtout pour le gouvernement anglais de ne pas se voir opposer un nouveau veto de la France. C'est pourquoi M. Brown a déclaré qu'il acceptait que le gouvernement fédéral participe aux efforts ultérieurs en vue de l'unification européenne.

Le ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale n'a laissé subsister aucun doute sur le fait que son gouvernement estime indispensable que la C. E. E. puisse continuer à fonctionner et qu'il n'accepterait pas, par conséquent, une Communauté à cinq, qui aurait, dans le domaine de la politique étrangère et de la politique de défense, des consultations avec l'Angleterre et les autres Etats désireux d'adhérer et non avec la France ou qui collaborerait à six - avec l'Angleterre et les autres Etats désireux d'adhérer et non avec la France ou qui collaborerait à six - avec l'Angleterre - ou à neuf, c'est-à-dire avec l'Angleterre, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, en matière de production d'armements ou dans d'autres domaines technologiques.

M. Brandt a rappelé que l'Union de l'Europe occidentale, dont font partie les six Etats de la C. E. E. et l'Angleterre, offrait le cadre idéal pour discuter de questions communes en matière de politique étrangère et de politique de défense. Du côté allemand, on pense qu'en ce qui concerne la production commune d'armements et la collaboration technologique, des conventions bilatérales pourraient être conclues entre Londres et Bonn, de tels accords existant déjà entre Londres et Paris.

Le gouvernement fédéral estime qu'il n'est en aucun cas possible de soutenir dans la C. E. E. l'idée de la constitution d'un bloc en ce qui concerne les relations avec l'Angleterre, parce que celui-ci, s'il ne faisait pas éclater la Communauté européenne, la paralyserait cependant et ne serait donc pas profitable non plus à l'Angleterre. De l'avis de Bonn l'espoir de voir la France accepter l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté serait ainsi complètement ruiné.

Au retour de sa visite à Bonn, M. Brown a déclaré à Londres que la Grande-Bretagne n'était intéressée que par une adhésion à la C. E. E. Aucune des solutions provisoires, comme, par exemple, l'adhésion à l'Euratom, proposée par M. Brandt, n'est satisfaisante pour la Grande-Bretagne.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9, 10, 20 et 22 janvier 1968)

3. Prise de position de M. Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation sur la politique agricole de la C. E. E.

Pour la politique agricole, comme pour la politique économique en général, la réalisation du marché agricole ne représente qu'un pas dans la voie de la fusion complète des six économies. Telle est la constatation qui a été faite

par le ministre fédéral de l'alimentation M. Höcherl, le 8 janvier dans le "Deutschland-Union-Dienst" de la CDU/CSU. De l'avis du ministre, ce haut degré d'intégration du secteur agricole met d'autant plus en lumière les lacunes de l'organisation des autres secteurs économiques. Si l'on ne veut pas que les résultats qui ont pu être obtenus sur le plan de la politique agricole soient compromis par suite d'importantes distorsions de concurrence il est nécessaire d'harmoniser en priorité le secteur des impôts, des transports et de la politique monétaire et sociale.

M. Höcherl a évalué le degré d'intégration de l'agriculture à partir du 1er juillet 1968, lorsque la réglementation commune du marché du sucre entrera en vigueur, à plus de 90 %. En même temps, la période de transition de la C.E.E. freinée pour l'agriculture se terminera en fait un an et demi plus tôt que prévu initialement. Du Schleswig-Holstein à la Sicile, il s'instaurera alors une concurrence libre et sans obstacles entre les agriculteurs des pays membres.

C'est alors que, d'après les déclarations du ministre, le nombre des problèmes, qui ne pourront plus être résolus uniquement sur le plan national, augmenteront. Il y aura d'abord celui d'une meilleure concordance entre la production et la consommation de certains produits. Le ministre a souligné qu'en raison des productions propres excédentaires de la Communauté, ce problème ne pourra plus être résolu qu'en partie par les moyens de la protection extérieure.

Un autre exemple de problèmes qui, de l'avis de M. Höcherl, devra être examiné plus soigneusement que par le passé et en commun par tous les pays de la C.E.E., est celui des relations avec les partenaires commerciaux étrangers au Marché commun. Le ministre fédéral de l'alimentation a insisté sur le fait que les "sérieuses difficultés que la protection douanière croissante de la C.E.E. entraîne pour ces pays" devront être examinées et prises convenablement en considération. Il a cité principalement l'exemple de l'exportation des boeufs de boucherie qui est d'importance vitale pour le Danemark.

Selon M. Höcherl, on peut également s'attendre à ce que la politique agricole de la C.E.E. ait de nouvelles répercussions à la suite de l'aide à l'alimentation convenue dans le cadre de l'accord mondial sur les céréales, qui représente 1 million de tonnes de blé et prendra effet pour la première fois en 1968. Ces livraisons auront une incidence non seulement sur les relations avec les pays en voie de développement, mais également en raison de leur ampleur sur les marchés intérieurs de la Communauté.

(Deutschland-Union-Dienst, 8 janvier 1968)

4. Le ministre de la recherche scientifique allemand, M. Stoltenberg, plaide en faveur d'une politique européenne de la recherche

A l'occasion du débat qui eu lieu à la suite d'interpellations émanant des deux groupes de la coalition et relatives à la promotion scientifique, M. Stoltenberg, ministre de la recherche scientifique, a demandé le 7 février au Bundestag, que soit définie une politique européenne générale en matière de recherche.

Le retard technologique de l'Europe, a-t-il déclaré, est dû moins à un retard de la recherche qu'à une dispersion du marché européen. Une collaboration européenne dans certains domaines limités, comme la recherche atomique et la recherche spatiale, ne suffit pas. Cette coopération doit s'étendre à de nouveaux domaines et s'inscrire dans le cadre d'une politique européenne générale de la recherche. Elle nous offre l'occasion de renforcer et d'étendre la Communauté européenne au domaine de la recherche, noyau de l'unification européenne. C'est pourquoi, le gouvernement fédéral a répété à diverses reprises qu'il estime nécessaire une adhésion de l'Angleterre, eu égard également à son potentiel scientifique, et c'est pourquoi aussi il appuiera, jusqu'à ce qu'une décision soit prise en faveur de l'adhésion de l'Angleterre, tous les efforts accomplis dans le domaine scientifique pour renforcer la collaboration des Communautés européennes avec l'Angleterre et les autres pays candidats à l'adhésion.

M. Stoltenberg a conclu : "Les peuples d'Europe ne peuvent préserver ou reconquérir leur liberté, leur indépendance et leur identité nationale en employant les formules et les idées d'hier. Ils ne peuvent atteindre cet objectif qu'en établissant des liens institutionnels solides, en rassemblant leurs forces économiques et politiques. Etant donné le langage simple, sans équivoque et laconique des faits et des impératifs, cette exigence est dans peu de domaines aussi impérative que dans le domaine de la science et de la recherche. Puissent-ils être les pionniers de l'organisation de demain !"

Le 19 mars, le ministre allemand de la recherche scientifique a parlé devant les membres des Chambres de commerce d'Allemagne et de Suisse réunis en assemblée à Zürich, des "tâches futures de la politique scientifique européenne". Dans son discours, l'orateur a souligné la nécessité d'une coopération européenne d'ensemble, que la supériorité des Etats-Unis rend encore plus urgente. C'est ainsi par exemple que, comme l'a exposé le ministre, l'Europe n'a plus de temps à perdre en matière d'ordinateurs électroniques, si elle ne veut pas que son retard sur les Etats-Unis soit encore plus grand.

La supériorité des Etats-Unis est également manifeste dans le domaine de la navigation aérienne et spatiale et de la fabrication de nouveaux textiles, situation dont on discute beaucoup aujourd'hui et que l'on désigne par l'expression "technological gap". Quoi qu'il en soit, l'Europe s'est révélée tout à fait compétitive dans le domaine de la chimie, de l'industrie pharmaceutique et optique et dans la construction de machines, comme dans le secteur de l'énergie nucléaire. Cependant, nous nous trouvons en présence d'une implantation

rapidement croissante d'industries américaines en Europe et de leur développement rapide sur les marchés importants du progrès technique. Des taux de profit en moyenne plus élevés, des formules particulièrement efficaces de "Management" et de nouvelles méthodes de vente leur donnent une force d'attraction considérable également pour les capitaux européens.

On tente déjà depuis longtemps dans la C. E. E. de trouver une réponse valable au défi américain : création d'un grand marché intérieur sans barrières douanières ni commerciales, droit uniforme des brevets et des sociétés, harmonisation progressive des impôts et programme gouvernemental commun de recherche et de développement. Des discussions sur l'élargissement de la Communauté s'opposent en partie à d'autres progrès dans cette voie. Quoi qu'il en soit, il est possible de faire également participer des pays non membres de la Communauté à des projets particuliers. Il est indispensable d'orienter sur des bases pragmatiques le développement dans le domaine de la science et de la recherche. A long terme, ce serait d'ailleurs un anachronisme que la Manche continue à constituer une ligne de séparation supplémentaire en Europe.

L'aménagement conscient de l'avenir ne permet plus de solutions uniquement basées sur l'intuition ou même réactionnaires. M. Stoltenberg a plaidé en faveur d'un système de priorité de la recherche scientifique, combiné avec une politique générale en matière de formation et d'économie dans un cadre international, ce qui rend indispensable des programmes et des formes d'organisation supranationales, même compte tenu de la possibilité d'un usage abusif des connaissances scientifiques. Peut-être les problèmes liés à un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires seront-ils un jour relégués au second plan et les risques d'une utilisation abusive des méthodes de biologie moléculaire utilisées pour modifier le patrimoine héréditaire seront-ils pour nous une source de préoccupation. Mais doit-on pour cette raison renoncer dès l'abord à entreprendre une tâche importante pour l'avenir, à savoir l'étude des relations biologiques fondamentales ?

Avec une grande logique, l'Amérique a reconnu que la tâche de l'avenir était la recherche. La durée de la transformation des connaissances scientifiques et techniques s'est rapidement réduite. Mais plus court est le laps de temps durant lequel s'effectue un processus concret d'innovation, plus importante est la connaissance précieuse de ses effets probables. Tout cela exige des formes complètement nouvelles de collaboration institutionnelle étroite entre l'Etat, la science et l'économie, l'élimination des obstacles traditionnels et l'abandon d'une fausse idée de l'autonomie. Atteindre ce but, sans supprimer la liberté de la science et sans sacrifier la neutralité de l'Etat dans la concurrence économique, tel est l'un des thèmes importants d'une organisation moderne de l'Etat et de la société, qui n'a pas encore été jusqu'ici pris en considération, comme il le mérite, dans les efforts idéologiques déployés par la science en Allemagne et en Europe. La planification, au sens donné ici à ce terme, exige donc, pour les questions ayant un lien avec les points capitaux de la politique scientifique future, un renforcement des institutions et une amélioration des méthodes.

Selon M. Stoltenberg, quelques thèmes principaux se sont jusqu'ici dégagés : l'approvisionnement en énergie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la purification de l'air et de l'eau, le développement de nouveaux modes de transport, la création de nouveaux systèmes pour la diffusion des informations (satellites de télécommunication et leurs fusées), les ordinateurs électroniques, le problème de l'alimentation mondiale. Les organisations européennes ont déjà fait beaucoup dans ces domaines. Il est incontestable que les efforts communs de l'Europe seront centrés sur des efforts plus importants dans les secteurs de l'énergie nucléaire, des ordinateurs électroniques et des recherches spatiales.

Des institutions communes ont fait leurs preuves : le C.E.R.N. pour la physique des hautes énergies, l'O.E.R.S. pour la construction et l'exploitation de recherche, l'E.M.B.O., l'organisation européenne pour la biologie moléculaire.

M. Stoltenberg croit que la coopération scientifique et industrielle aura une importance croissante pour enfoncer le rideau de fer. "En fin de compte, seul le dialogue intellectuel orienté sur la stricte logique d'une argumentation scientifique, peut détruire les oppositions profondes, les idéologies et la méfiance".

On peut difficilement exagérer le rôle de la science pour l'avenir des pays du tiers monde, pour leur développement actif et par conséquent pour une paix internationale plus stable. Nous possédons les connaissances scientifiques (ou nous sommes en mesure de les acquérir bientôt) nécessaires pour résoudre les problèmes de l'alimentation mondiale, du progrès technique et de la croissance économique dans toutes les parties du monde. Mais entre les vues théoriques et leur application sociale et politique, un fossé profond subsiste partout et plus spécialement en ce domaine. La question capitale est de savoir si nous pourrions créer, partout dans le monde et notamment dans les pays en voie de développement, les conditions humaines, sociales et politiques permettant une application plus générale des idées scientifiques et des possibilités techniques.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 8 et 12 février 1968;
Industriekurier, 8 février 1969;
Neue Zürcher Zeitung, 21 mars 1968)

5. La visite à Bonn de M. Luns, ministre hollandais des affaires étrangères

M. Luns, ministre hollandais des affaires étrangères, s'est rendu à Bonn le 21 février pour discuter de questions européennes. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a déclaré, le 20 février, que les entretiens portaient sur des "questions d'actualité".

En faisant cette déclaration, il songeait bien entendu à la réaction des Britanniques aux consultations franco-allemandes de Paris, au sujet desquelles M. Luns a pu recueillir des informations à Londres, et au jugement porté par le gouvernement fédéral sur ces consultations. A Bonn, on n'est manifestement pas très satisfait de l'écho, que les entretiens du chancelier fédéral et de sa délégation avec de Gaulle et les membres du Cabinet français, ont trouvé en Grande-Bretagne et aussi dans les Etats du Benelux. Dans les milieux diplomatiques, on parle de "scepticisme".

Les efforts de M. Brandt devraient donc tendre à convaincre son hôte néerlandais des avantages de la rencontre avec de Gaulle, que le gouvernement fédéral, dans son ensemble, a jugé positive. A Bonn, on ne peut pas comprendre qu'en Angleterre et dans les Etats du Benelux les progrès, obtenus grâce aux consultations franco-allemandes, dans la question de la politique européenne à mettre en oeuvre dans un avenir plus ou moins éloigné, n'aient manifestement pas été finalement reconnues.

On comprend que les Etats du Benelux éprouvent une certaine déception, car on n'a pas prêté une attention particulière à leur plan européen présenté récemment à Paris. Cependant, on estime à Bonn que l'on peut considérer que ce plan présente des éléments se recoupant avec les résultats des entretiens franco-allemands.

Au terme des entretiens entre MM. Brandt et Luns, le porte-parole du gouvernement a déclaré devant les journalistes que, si l'on discutait avec l'Angleterre de solutions provisoires, il fallait que la Communauté parle "d'une seule voix", comme durant le Kennedy round.

A ce principe s'oppose, tout au moins dans la pratique, la proposition des Etats du Benelux de discuter, si besoin est, à cinq ou à quatre, avec l'Angleterre de questions ne relevant pas directement de la C.E.E.

M. Brandt a dit à M. Luns que l'Allemagne ne présenterait à Bruxelles aucun plan tout prêt, mais exposerait, sur la base de la déclaration franco-allemande, ses conceptions, et que celles-ci refléteraient également les impressions laissées par les entretiens des secrétaires d'Etat, MM. Duckwitz et Lahr, à Londres, et par d'autres contacts pris avant la Conférence. M. Luns a communiqué que les Etats du Benelux présenteraient leur plan le 29 février. A ce sujet, on déclare à Bonn que la première partie de ce plan, qui examine les efforts accomplis sur le plan économique pour rapprocher la Communauté et l'Angleterre, peut parfaitement s'accorder avec les conceptions allemandes.

M. Luns a dit cependant au ministre allemand des affaires étrangères que les Etats du Benelux maintiendraient leur proposition et qu'à son avis celle-ci pouvait s'appliquer à l'Angleterre, même si des solutions intérimaires étaient trouvées sur le plan économique. Le gouvernement fédéral quant à lui concentre son intérêt sur la poursuite des négociations à l'intérieur de la C.E.E.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 et 22 février 1968)

6. Entretiens à Bonn de M. Lyng, ministre norvégien des affaires étrangères

M. John D. Lyng, ministre norvégien des affaires étrangères, s'est rendu à Bonn le 27 février pour une visite de deux jours. Au cours d'un premier entretien au ministère des affaires étrangères, qui a duré une heure, et lors d'un dîner chez M. Willy Brandt, ministre allemand des affaires étrangères, la question de l'élargissement de la Communauté économique européenne a été au centre des conversations. Le gouvernement fédéral a exposé la conception franco-allemande d'un "arrangement" de la C.E.E. avec les pays qui, comme la Norvège, ont demandé d'entrer dans le Marché commun.

Prenant la parole à Bonn, le 28 février, M. Lyng s'est rallié aux conceptions allemandes favorables à un désarmement douanier entre le Marché commun et les pays de l'A. E. L. E., désireux d'adhérer à la C.E.E. Il veut cependant être assuré qu'une telle solution provisoire fera partie d'un processus aboutissant à une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Les informations concernant l'attitude adoptée par le ministre norvégien des affaires étrangères au cours des entretiens de Bonn avec M. Willy Brandt, son homologue allemand, ont été communiquées le 28 février 1968, de sources autorisées.

Les propositions allemandes prévoient une démobilitation tarifaire progressive entre la C.E.E. et les pays de l'A. E. L. E., des négociations commerciales en vue de faciliter les échanges de produits agricoles entre ces pays et une collaboration dans le domaine technologique entre la C.E.E., la Grande-Bretagne et les autres pays désireux d'adhérer. Le ministre norvégien des affaires étrangères a fait comprendre à Bonn que la Norvège persiste à vouloir entrer dans la C.E.E. M. Lyng a déclaré, en outre, que les propositions du Benelux renfermaient également des suggestions positives, qui devaient être examinées plus avant.

(Die Welt, 28 février 1968;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 février 1968)

7. Visite à Bonn de M. Nyboe Andersen, ministre danois des Affaires économiques

Répondant à l'invitation du gouvernement fédéral, le ministre danois des Affaires économiques, M. Nyboe Andersen, est arrivé à Bonn le 12 mars pour y rencontrer son homologue allemand, M. Brandt.

Les deux ministres ont eu un long entretien au sujet des propositions allemandes relatives à un arrangement de politique commerciale entre la C.E.E. et les pays de l'A. E. L. E. Cet entretien s'est ensuite poursuivi avec M. Lahr, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

La visite d'un jour, que M. Nyboe Andersen a effectuée à Bonn, est un maillon de la chaîne que constituent les efforts des pays nordiques en vue de mieux délimiter les relations futures avec la C.E.E., en attendant l'adhésion ou la coopération. Leurs exportations vers la C.E.E., notamment vers la République fédérale ne faisant que diminuer, les Danois aimeraient avoir des promesses fermes en ce qui concerne la période transitoire. C'est en ce sens que M. Nyboe Andersen a eu également des entretiens avec M. Brandt au sujet des exportations danoises de bétail de boucherie à destination de la République fédérale, qui depuis un certain temps déjà connaît un ralentissement très net.

Le 18 mars, le ministre danois des Affaires économiques et le ministre de l'agriculture, M. Larsen, ont repris des contacts avec la Commission européenne. A la fin du mois de mars, le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Brown, se rendra à Copenhague. Sur ces questions, les Danois tiennent à aligner leur politique sur celle de Londres.

Parallèlement, les entretiens se poursuivent entre les gouvernements nordiques. Les ministres du marché et du commerce du Danemark, de Norvège, de Suède et de Finlande se sont réunis à Copenhague. Ils ont été unanimes à reconnaître qu'il faudrait attendre longtemps pour trouver en Europe une solution globale aux questions de marché et que même la mise en oeuvre de réglemmentations provisoires prendra beaucoup de temps. Les ministres ont chargé une commission de fonctionnaires, d'élaborer dans un délai d'un mois un avis sur les futures relations économiques des pays nordiques avec la C.E.E. et l'A.E.L.E., notamment sur les possibilités d'une coopération économique plus étroite entre leurs pays. A cet égard, l'essentiel est d'harmoniser les droits de douane et les impôts indirects en vue d'une union douanière. Le Danemark et la Suède représentent les forces motrices, les Finnois restent dans l'expectative et les Norvégiens se montrent très sceptiques. La décision n'est pas facile à prendre car entre un rapprochement entre ces pays, qui en fait est en cours depuis longtemps, il s'agit d'une décision politique fondamentale.

Le 17 avril, les quatre ministres se rencontreront à nouveau à Stockholm pour préparer, sur la base de cet avis, la conférence de tous les premiers ministres nordiques, qui doit se tenir à Copenhague une semaine plus tard. A cette occasion, les pays nordiques mettront au point leur position en vue de la conférence de l'A.E.L.E. qui se tiendra à Londres les 9 et 10 mai. La République fédérale sera sans doute mieux informée de l'opinion des pays nordiques lorsque le premier ministre danois, M. Braungard, se rendra à Bonn vraisemblablement dans la première quinzaine de mai.

L'association à l'A.E.L.E. n'a procuré aucun avantage à l'agriculture danoise

L'association du Danemark à l'A.E.L.E. n'a été d'aucun bénéfice pour l'agriculture danoise. Les agriculteurs danois espèrent donc que le Danemark se joindra, dès que possible, à la Communauté économique européenne. C'est

ce qu'a souligné le premier président de la Confédération générale des agriculteurs de la minorité allemande du Nordschleswig, M. Hans Heinrich Johannsen, lors de l'assemblée annuelle de la Confédération à Apenrade. Seule l'appartenance à la C.E.E. pourrait constituer une base favorable pour le développement ultérieur de l'agriculture danoise. Le Danemark, a-t-il déclaré, produit des denrées alimentaires pour 16 millions de personnes de sorte que l'agriculture danoise est, dans une large mesure, tributaire des exportations. Elle ne craint pas la compétition en cas d'adhésion du Danemark à la C.E.E. et s'affirmera dans ce combat.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 13 mars 1968;
Le Monde 21 mars 1968)

8. Extraits du rapport du chancelier fédéral et du débat sur "la situation de la nation dans l'Allemagne divisée"

Le 11 mars, à l'occasion de la 158ème session du Bundestag, le chancelier fédéral Kiesinger a fait un "exposé sur la situation de la nation dans l'Allemagne divisée".

A propos de la politique d'unification européenne, le chancelier fédéral a déclaré : "Aussi étroits que puissent être les liens dans le cadre du Pacte Atlantique, aussi amicales que puissent être nos relations avec les Etats-Unis, nous ne devons cependant pas rechercher notre propre avenir et celui d'une Europe occidentale unie dans la construction rigide d'un empire nord-atlantique. Une telle solution transformerait la ligne de démarcation qui sépare l'Allemagne et l'Europe en un mur frontière définitif. Mais une telle solution pourrait également accroître d'une façon dramatique le danger d'un grand conflit mondial.

Les Etats-Unis se sont constamment fait les héros, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, d'une politique d'unification européenne. Une Europe et forte pourrait soulager l'Amérique d'une partie de son fardeau et assurer une plus grande part de responsabilités dans sa propre sécurité. Une telle Europe indépendante, unie par des liens d'amitié à l'Amérique, pourrait servir hautement la paix dans le monde et aider à jeter un pont entre l'Est et l'Ouest. Une association loyale établie sur un pied d'égalité avec l'Amérique reste malgré tout assurée, car abstraction faite de nos valeurs politiques et intellectuelles communes, il existe une identité d'intérêt en ce sens que l'Europe occidentale ne doit pas tomber sous la coupe de la Russie soviétique.

Mais où en est cette unification européenne, qui peut acquérir une telle importance pour l'avenir de notre nation et qui rentre dans les tâches essentielles de notre siècle ?

Dans le développement des Communautés européennes, de sérieux progrès ont pu être réalisés. Celles-ci ont non seulement apporté à leurs membres de grands avantages économiques, mais ont également renforcé le sentiment de leur solidarité et augmenté le prestige et le poids de l'Europe dans le monde. Malheureusement, nous sommes encore très loin d'avoir atteint le but d'une Europe politiquement unie.

La Grande-Bretagne et d'autres Etats européens souhaitent adhérer aux Communautés. Le gouvernement fédéral soutient ces candidatures. Nous estimons que c'est en faisant preuve de prudence mais aussi de persévérance dans l'examen de ces candidatures, que nous avons les meilleures chances de surmonter les difficultés qui s'opposent encore à une adhésion avec tous les droits et toutes les obligations qu'elle comporte. Nous sommes fermement résolus à éviter une grave crise de la Communauté, capable de remettre en jeu tout le patrimoine acquis ou d'empêcher la Communauté de poursuivre un développement actif.

Au cours de nos derniers entretiens à Paris, nous avons une fois de plus confirmé notre volonté de coopérer étroitement avec la France. Chacun se rend compte que sans une telle coopération, l'unification de l'Europe est impossible. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a immédiatement intensifié la collaboration prévue par le traité franco-allemand, élargi les consultations à de nouveaux domaines et engagé une coopération plus étroite entre les économies allemandes et françaises. Deux personnes ont été spécialement chargées de coordonner cette coopération très large. Cette coopération entre l'Allemagne et la France constitue aussi et surtout une condition indispensable pour atteindre cet ordre pacifique européen que nous souhaitons et qui implique également la disparition de la division de l'Allemagne.

Au cours du débat, M. Barzel, député CDU/CSU, a déclaré qu'en ce qui concerne la politique de l'unification européenne, le groupe de la CDU/CSU continuait de défendre la candidature de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark aux Communautés européennes et qu'il considérait d'un oeil favorable les désirs d'adhésion de la Suède, de l'Autriche ainsi que ceux des neutres. Sur certains de ces points, la France est d'un avis différent. "Comme on ne peut rien obtenir par la force dans ce domaine, nous estimons que le gouvernement fédéral a choisi la politique qu'il convenait d'adopter en accomplissant divers pas dans cette voie en vue d'obtenir tout ce qu'il est maintenant possible d'obtenir en fait de progrès européens.

M. Zimmermann (CSU) a fait une analyse critique du projet de non-prolifération nucléaire américano-soviétique. "Ce traité, que les deux puissances mondiales ont négocié, est dirigé malheureusement aussi contre une Europe indépendante, puisque le projet actuel semble exclure l'option européenne que nous souhaitons. Il n'y aura et il ne pourra y avoir d'Europe capable de veiller elle-même, à sa sécurité et à son développement économique en régie propre, si le traité devait être signé par les Européens dans sa forme actuel-

le. Les "garanties de sécurité" sur lesquelles les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord il y a quelques jours en un clin d'oeil, le montrent malheureusement elles aussi. Elles constituent, que l'on veuille l'admettre ou non, également un moyen d'empêcher une option européenne. De plus, le projet des puissances mondiales ne se borne nullement à offrir des possibilités théoriques d'en arriver à la dissolution de la Communauté de l'énergie atomique. Il réduirait à néant, dès le départ, toute politique énergétique européenne, ce qui d'ailleurs serait encore confirmé par une subordination, approuvée par écrit, aux monopoles de combustibles nucléaires extra-européens . . . Le traité de non-prolifération est, tel qu'il a été prévu, projeté et enfin formulé, parfaitement apte, à faire mûrir chez les peuples européens le sentiment que leurs sorts sont indissolublement liés."

Il faudra maintenant prouver en République fédérale d'Allemagne que l'on est prêt à endosser la responsabilité du maintien des bases vitales du peuple allemand. Le chancelier fédéral a déclaré, avec toute la clarté requise, que seule une Europe occidentale unie, disposée à devenir autonome à l'égard des grands alliés atlantiques amis, pourrait venir à bout du mur qui sépare les Allemands des Allemands et les Européens des Européens. Le chancelier fédéral a également, et il faut s'en féliciter, rejeté les arguments de ceux qu'inquiètent une politique européenne indépendante et mettent en garde contre l'adoption d'une telle politique, sous prétexte qu'une telle évolution pourrait provoquer un divorce avec l'Amérique. Il a ainsi dénoncé la pusillanimité et la méfiance dont certains milieux témoignent à l'égard de nos amis d'outre Atlantique qui partagent notre point de vue.

De l'avis du député CSU, l'attitude britannique à l'égard du délicat problème du traité de non-prolifération est symptomatique de l'absence de cohésion de l'Europe occidentale. Le comportement de Londres à cet égard ne montre en tout cas nullement que la Grande-Bretagne est disposée à relâcher les liens particuliers qu'elle a noués avec les Etats-Unis, pour s'employer pleinement à défendre les objectifs et les intérêts européens. "Le gouvernement britannique avait, précisément dans ce domaine déterminant de la politique et de l'énergie et de défense européenne, une occasion unique de prouver sa solidarité avec les peuples du continent."

M. Zimmermann a ajouté : "Il nous faut une politique étrangère et de défense commune aux Etats d'Europe occidentale sans laquelle il ne peut y avoir de communauté technologique et encore moins de perspectives d'une collaboration et d'une fusion de tous les peuples européens."

Le chancelier fédéral a encore déclaré au cours du débat : "Peut-être a-t-on trouvé un accent "gaulliste" à ma déclaration, selon laquelle nous ne devons pas chercher l'avenir de l'Europe dans la construction rigide d'un empire atlantique; c'est à dessein que j'ai choisi cette formule. Je n'ai pas parlé d'une communauté atlantique, qui devrait ou ne devrait pas être, mais j'ai choisi cette expression afin de montrer clairement, qu'à notre avis, cette Europe - aussi étroite que doit être et rester, à mon avis, notre amitié

avec les Etats-Unis - doit avoir assez de force propre pour pouvoir soulager réellement les Etats-Unis d'une grande partie de son fardeau et contribuer à mettre de l'ordre dans la grande construction européenne et intervenir enfin en tant que force pacifique dans notre monde pour maintenir la paix mondiale.

Nous savons naturellement que la route sera longue. Mais je crois que nous avons choisi la bonne voie et je ne peux que me féliciter d'être sur ce point d'accord avec la politique française."

Au sujet de la Grande-Bretagne, le chancelier fédéral a déclaré : "Je ne peux que répéter : Mon ministre des affaires étrangères et moi-même, nous nous sommes vraiment compliqués l'existence l'année passée au sujet de ce problème. A aucun moment, nous avons été en désaccord pour considérer que la méthode que nous appliquions était la seule qui puisse nous conduire au succès. Nous ne nous sommes pas fait beaucoup d'illusions sur le fait que nous pourrions éliminer l'opposition qui existe entre les conceptions politiques de la France et celles des autres pays membres de la Communauté européenne. Mais nous espérions malgré tout que nous pourrions réussir, grâce à notre méthode, à éviter une grave crise de la C.E.E. et peut-être aller péniblement, mais à petits pas, de l'avant. Je pose la question à nos autres partenaires de la C.E.E. : Qui a pu faire un pas en avant jusqu'à présent ? Je crois même pouvoir dire : Si les arrangements que nous avons conclus à Paris se réalisent maintenant, ils constitueraient le seul pas en avant qui ait été fait jusqu'à présent."

(Bulletin du Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, n° 33 du 12 mars 1968 et n° 37 du 19 mars 1968 ;
Deutscher Bundestag, 158ème réunion, 11 mars 1968)

Autriche

1. Les compétences du ministère des affaires étrangères en matière de politique d'intégration européenne

Pour supprimer le parallélisme existant entre les compétences de certains ministères, le gouvernement autrichien a arrêté de nouvelles dispositions en ce qui concerne la compétence en matière de politique d'intégration européenne. Depuis 1962, le ministère du commerce avait été reconnu en la matière compétent au fond. Le 1er février 1968, un communiqué commun du chancelier fédéral établissait que la politique d'intégration retombait dans le champ d'activité du ministère des affaires étrangères. Ce communiqué dit notamment :

1. L'état des consultations entamées entre l'Autriche et la Communauté économique européenne fait apparaître l'opportunité d'une activité essentiel-

lement dirigée vers la politique extérieure et le droit international afin de résoudre différents problèmes dans ce secteur.

2. Il incombe, par conséquent, au ministère des affaires étrangères de préserver les intérêts de la politique extérieure également dans des secteurs qui entrent dans le champ d'activité d'un autre ministère.
3. S'appuyant sur cette situation juridique, le ministère des affaires étrangères entreprendra, en accord avec le ministère du commerce, les démarches nécessaires au sujet de la C. E. E. et tiendra le ministère du commerce au courant des résultats de ces démarches.
4. Le ministère du commerce assurera, en accord avec le ministère des affaires étrangères, le règlement des problèmes de politique économique posés par l'intégration dès que le résultat des démarches entreprises dans le secteur de la politique extérieure sera connu.

2. Conférence de M. Mitterer, ministre fédéral du commerce et de l'industrie, sur les problèmes économiques de l'Autriche

Dans le cadre de l'assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en Autriche, qui s'est tenue le 15 février à Zürich, le ministre fédéral autrichien du commerce et de l'industrie, M. Otto Mitterer, a parlé de "problèmes économiques sans illusions".

Etudiant la situation économique de l'Autriche, le ministre a évoqué plus particulièrement le ralentissement de la croissance économique, la faible augmentation de la productivité et le relèvement des traitements et salaires. De l'avis du ministre, le fait que depuis plus de dix ans, la croissance économique n'ait cessé de perdre du terrain sur l'évolution des salaires est une cause de grave préoccupation principalement en raison du risque qui en découle pour la compétitivité et partant pour le plein emploi. La tension exagérée à laquelle est soumise la croissance économique se reflète clairement aussi dans les indices des prix. Dans le secteur de l'industrie, on enregistre une forte diminution des investissements. De 1961 à 1967, la part des investissements industriels est tombée de 26 à 13 % du volume total des investissements bruts.

De l'avis du ministre le maintien et l'extension des exportations vers les pays de la C. E. E. est un problème vital pour l'Autriche. Ni les échanges avec les partenaires de l'A. E. L. E., ni les échanges avec l'Est ou avec les pays d'outre-mer ne sauraient offrir une compensation suffisante.

L'objectif de la politique d'intégration autrichienne, qui est de parvenir aussi rapidement que possible à un accord économique avec la C. E. E., reste donc inchangé, a déclaré M. Mitterer. En aucun cas toutefois, l'Autriche n'abandonnera sa qualité de membre de l'A. E. L. E. sans avoir conclu un traité sûr

et satisfaisant avec la C.E.E. C'est ainsi que pour le moment, en ce qui concerne les efforts de l'Autriche pour parvenir à un arrangement avec la C.E.E., on ne doit se laisser gagner ni par l'optimisme, ni par le pessimisme, mais observer un réalisme modéré.

3. Visite à Moscou de M. Waldheim, ministre autrichien des affaires étrangères

Les 19 et 20 mars, M. Waldheim, ministre autrichien des affaires étrangères, a eu, à Moscou, des entretiens politiques avec les représentants du gouvernement soviétique. Ces entretiens ont notamment porté sur le projet d'une Conférence européenne sur la sécurité, déjà abordé par M. Gromyko, ministre des affaires étrangères, conférence à laquelle on estime, du côté autrichien, que toutes les puissances intéressées, c'est-à-dire aussi les Etats-Unis, devraient y participer. MM. Waldheim et Gromyko vont signer à Moscou un accord de coopération économique et technique, et un autre document sur la prorogation des échanges culturels et économiques.

M. Kossyguine, président du Conseil, a laissé entendre au ministre autrichien des affaires étrangères que l'Union soviétique continuait de rejeter toute idée de liens entre l'Autriche et la Communauté économique européenne.

Selon les renseignements recueillis dans les milieux autrichiens de Moscou, M. Kossyguine n'a laissé subsister aucun doute sur le fait que la position soviétique ne s'est pas modifiée et qu'il n'y a aucune raison de spéculer sur une modification.

Au cours de ses conversations avec M. Kossyguine, M. Waldheim a invoqué le fait que le traité international permettait à l'Autriche d'acquérir des armes modernes, y compris des fusées anti-aériennes. Jusqu'ici le Kremlin a toujours jugé cette acquisition inadmissible. Cette fois, il semblerait que M. Kossyguine ne se soit livré à aucun commentaire sur les déclarations faites par M. Waldheim à ce sujet.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, des 1er février et 21 mars;
Industriekurier, du 5 mars 1968 et
Die Welt, du 21 mars 1968)

Belgique

1. Débats au Sénat sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne

Le 17 janvier, au Sénat, M. Housiaux (socialiste) a interpellé le ministre des affaires étrangères sur le refus de négocier opposé à la candidature du Royaume-Uni par le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne et sur les conséquences qu'il faut en tirer pour l'avenir de l'Europe.

M. Housiaux a stigmatisé l'attitude du Chef de l'Etat français toujours opposé à un quelconque abandon de souveraineté, toujours soucieux d'assurer à son pays l'hégémonie dans l'Europe occidentale. Il estime nécessaire de faire comprendre aux partenaires de la Belgique dans la Communauté qu'elle refuse de manière péremptoire l'hégémonie de quel que pays que ce soit. Cette position ne devrait pas cependant amener le gouvernement belge à envisager des mesures de représailles. L'acquis du Marché commun est considérable et rien ne peut justifier de compromettre cet acquis. Il serait regrettable de mettre en cause les intérêts français dans le Marché commun agricole ou encore de refuser le renouvellement des accords de Yaoundé, en faisant payer à l'Afrique les conséquences du différend qui oppose les Etats des Communautés. Le sénateur socialiste suggère, en revanche, que la Belgique reprenne à son compte l'idée d'une communauté européenne de la technologie : "Celle-ci devrait d'abord comporter d'importants éléments de supranationalité pour exercer dans ce domaine, dont notre avenir dépend, les choix politiques et financiers indispensables."

"Elle pourrait reprendre ce que Euratom n'a pas réalisé, ce que les organisations européennes de recherche spatiale, l'E.S.R.O. et de lancement de satellites, l'E.L.D.O., n'ont pu entreprendre, ce que le C.E.R.N. est empêché de faire."

"Elle devrait vivifier les initiatives privées, comme cet accord qui vient d'être passé entre deux sociétés allemandes, une société néerlandaise et une société belge, pour construire un prototype de réacteur surgénérateur."

"Elle devrait, dans les secteurs de pointe qu'elle choisirait, pousser la recherche et en assurer l'exploitation industrielle."

"... Mais, politiquement, et dans un premier temps, elle devrait n'avoir que des membres appartenant au Marché commun. Si les abandons de souveraineté requis empêchent tout d'abord certaines adhésions, encore faut-il que tout soit mis en oeuvre pour les faciliter, quand on en verra l'intérêt."

"Enfin, cette Communauté aurait pour devoir d'étudier de manière approfondie la possibilité de l'adhésion d'Etats n'appartenant pas au Marché commun et de la mettre en pratique."

Pour M. Ballet (Volksumie) dès le moment où auront été formulées par les Cinq les conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, et que ces conditions auront été remplies, l'adhésion de la Grande-Bretagne devrait être acquise quoiqu'en pense la France. Sans doute cette solution constitue-t-elle un pis-aller, mais il est impensable d'attendre éternellement le bon vouloir de ce pays. M. Ballet souligne par ailleurs la nécessité d'une position mieux concertée que par le passé entre les Etats du Benelux afin de présenter un front uni dans les négociations internationales.

M. Harmel, ministre des affaires étrangères répond que si les négociations n'ont pas été possibles actuellement, il n'en reste pas moins que les demandes d'adhésion demeurent et que la procédure du traité n'est pas interrompue mais simplement suspendue. Les demandes d'adhésion ont été examinées dans le cadre du traité et c'est de la même façon que la vie communautaire doit non seulement continuer mais encore progresser. Le gouvernement n'a donc pas eu à examiner de procédure ou de proposition d'une Communauté de rechange. Dans cet esprit, la Belgique fera un ensemble de propositions en vue du progrès interne de la Communauté, particulièrement dans la perspective de progrès vers l'union économique. Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, le gouvernement belge estime indispensable, en l'absence de négociations, qu'un examen, de préférence communautaire, soit opéré afin de vérifier si les disparités existantes peuvent être réduites sans que les solutions adoptées pour réduire ces disparités, principalement en Grande-Bretagne, viennent ajouter aux difficultés actuelles, en créant des distorsions entre les actions de la Communauté et celles de la Grande-Bretagne.

Le ministre des affaires étrangères estime par ailleurs qu'il faut mettre en place des instruments de liaison entre les pays de la Communauté et les Etats candidats à l'adhésion pour opérer un rapprochement dans le cours des politiques suivies par les uns et les autres. On peut supposer que l'élaboration de formules permettant l'adhésion suivra de quelques mois l'effort de rapprochement et de liaison par lequel on aura commencé.

Entretemps le gouvernement s'attachera à rechercher des actions élargies s'étendant aux Etats avec lesquels la procédure d'adhésion est engagée, par exemple dans le domaine de productions industrielles de pointe, par la fabrication en commun de commandes d'Etat de matériel civil ou militaire, dans le domaine de la coopération et du développement avec le tiers monde ou encore sur le plan du développement technologique. Le gouvernement est d'avis que "la refonte de l'Euratom et une association solide entre les Six et les quatre Etats candidats" est l'oeuvre d'un grand avenir, à laquelle il faut attacher un effort prioritaire. Le meilleur appui se trouverait dans une communauté industrielle élargie, c'est-à-dire dans un marché industriel à dix.

"Mais, poursuit M. Harmel, si cela s'avérait, non pas impossible, car ce ne peut l'être, mais difficile à réaliser dans le délai très bref où il conviendrait que ce fût fait, l'on pourrait alors aborder les formules partielles, celles

dont j'ai parlé tantôt de manière spécifique, qui seraient mises en place entre les Etats qui se déclareraient déjà prêts à de telles actions européennes."

Le ministre a enfin évoqué les délibérations qui ont eu lieu entre les trois Etats du Benelux : "Ces trois Etats ont, en effet décidé de renforcer leur coopération politique et de se consulter avant toute décision ou prise de position sur les questions d'intérêt commun et sur les questions importantes de politique étrangère en vue de parvenir à des positions similaires. Bien entendu, ces consultations se feraient dans le respect des engagements souscrits, notamment les traités de Washington, de Paris et de Rome et elles porteraient sur une liste de matières qui aurait été préalablement établie entre les Etats de Benelux. Cette liste ne doit pas être longue, mais il convient qu'à titre expérimental, elle soit claire, de telle manière que les trois Etats s'étant engagés à ne plus prendre, dans le domaine international de décisions la concernant, sans s'être préalablement concertés, ils conservent cependant toute liberté de souveraine action internationale s'ils ne parvenaient pas à se mettre d'accord. Ce faisant, nous ne voulons pas, pour l'instant, créer une institution nouvelle. Nous tentons de perfectionner notre discipline de consultation pour l'harmonisation de nos positions et nous ajoutons peut-être trop simplement, mais cela a un certain poids, que nous espérons que d'autres Etats européens s'associeront à une telle expérience et apporteront ainsi la preuve supplémentaire de leur volonté d'aboutir à l'unification politique européenne."

M. Dehousse (socialiste) essaie, en dépit de la politique anti-européenne au plus haut degré, suivie par la France, de faire entendre la voix de la raison. Il écarte, lui aussi, la notion de représailles ou l'éventuel procès que l'on pourrait faire à la France devant la Cour de Justice des Communautés. La première voie ne pourrait que créer des situations absurdes. Quant au recours, il serait fort probablement déclaré irrecevable. Par ailleurs, M. Dehousse éprouve certaines craintes devant les projets de constructions parallèles évoqués par le ministre des affaires étrangères : "Je serais curieux de connaître les matières précises, concrètes, à propos desquelles vous pensez que des aménagements parallèles sont possibles. Vous aurez de la peine à les trouver et si même vous y arrivez, elles s'amenuiseront les unes après les autres. Il en restera, en définitive, très peu. Si j'en avais eu le temps, je vous aurais fait part d'un modeste essai que j'ai tenté. Il montre que votre programme se ramènera à fort peu de chose, même dans le domaine de la technologie, où l'on risque à chaque instant d'entrer en conflit avec les stipulations du traité de l'Euratome ou avec leurs prolongements."

L'orateur estime que la voie du boycott au Conseil des ministres n'est guère plus heureuse, surtout lorsqu'il s'agit des questions sociales. Il propose donc de rechercher des solutions positives. "Il y a un point qui n'a pas encore été évoqué jusqu'à présent, poursuit M. Dehousse, ce sont les nombreux cas dans lesquels le traité permet que le vote soit pris non pas à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée. Vous m'objecterez qu'il y a les Accords de Luxembourg de 1966. Je vous rétorquerai que, pour ma modeste part, j'ai

toujours contesté la légalité de ces accords. Je l'ai dit au Parlement européen, je l'ai écrit dans des revues scientifiques. Les Accords de Luxembourg revisent, en fait, les traités européens. Ils auraient dû, dès lors, être conclus selon la procédure de révision prescrite par les traités eux-mêmes. Ils ne l'ont pas été, et, à mon sens, ils ne sont pas valides. ... A supposer que vous ne puissiez pas, pour des raisons politiques, plaider l'illégalité des Accords de Luxembourg de 1966, il reste que, dans ces accords, la France a signalé qu'elle ne demanderait l'unanimité que lorsqu'elle estimerait que ses intérêts vitaux sont en cause. Il y a nombre de cas dans lesquels il serait impensable, contraire à tout bon sens que cette thèse soit soutenue. Je n'en citerai qu'un seul, celui de l'Université européenne. J'aurais pu en citer beaucoup d'autres. C'est une matière qui est redevenue d'actualité, depuis que nous savons ce que signifie le défi américain par le livre de M. Servan-Schreiber, et surtout depuis que la participation britannique est remise à une date ultérieure."

"Vous pouvez créer cette université à la majorité qualifiée. Il suffit d'une proposition de la nouvelle commission présidée par M. Rey. Faites-la sans la France. Je vous le dis carrément : au besoin, passez-vous de son avis, de son accord dans tous les cas où le Traité vous le permet. Il serait invraisemblable de voir le gouvernement gaulliste déclarer que la création d'une université européenne est contraire aux intérêts vitaux de la France. C'est une thèse tellement insensée que je ne peux envisager un seul instant qu'elle puisse être soutenue !"

A la suite de ce débat, le Sénat, par 148 voix pour, 4 contre et une abstention, a adopté le texte d'une motion présentée par des membres appartenant aux groupes démocrate-chrétien, socialiste, libéral et à la Volksumie. Le Sénat se déclare convaincu que l'intérêt supérieur de l'Europe requiert, dans les plus brefs délais possibles, l'élargissement de la Communauté des Six ; il regrette que les Six n'aient pu se mettre d'accord sur l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays qui ont sollicité leur adhésion au Marché commun. Il souligne que les graves et courageuses décisions récentes du gouvernement britannique soudent la Grande-Bretagne à l'Europe comme jamais elle ne l'a été dans le passé. Il prend acte enfin des déclarations du ministre exprimant l'intention des gouvernements de Benelux de formuler conjointement des propositions précises ayant pour objet de préparer l'élargissement de la Communauté en resserrant les relations de ses membres avec les Etats-candidats, notamment par la coopération dans les matières non couvertes par les Traités de Rome et de Paris, tels le développement technologique et les questions monétaires, tout en poursuivant parallèlement la consolidation et le développement de la Communauté des Six.

M. Lagasse (Front des Francophones) s'est abstenu de voter la motion. Il souhaite, bien sûr, que des contacts soient pris pour préparer l'élargissement de la Communauté, mais il souhaite aussi et avant tout que le gouvernement belge resserre ses relations avec les cinq autres Etats de la C. E. E. Il s'agit d'une question politique, ajoute l'orateur, non pas d'une question

économique, et le Benelux n'a que faire ici. Ce sont les Six qui, conjointement doivent faire des propositions, si l'on ne veut pas que s'aggrave la lézarde dans le bloc des Six.

Comme les autres membres du groupe communiste, M. Terfve a voté contre la motion. "Il est possible que nous arrivions, dans quelque temps à des possibilités de vote unanime sur le problème européen, mais ce n'est pas le cas maintenant; le moment n'est pas encore mûr. ... Pour le moment, le vote d'un texte comme celui-ci porte encore sur une notion abstraite de l'Europe. ... Dans le moment présent, la clé de l'Europe et sa justification - je parlais pour nous Belges - c'est de favoriser le dégagement de la sujétion américaine, et certains n'étaient pas loin, en conversation privée, d'accepter cette interprétation. Mais personne, ou la grosse majorité, ne serait disposé à faire figurer cela pour le moment dans un texte noir sur blanc. C'est parce que cela n'y est pas exprimé d'une façon claire que je ne puis me rallier à la motion. Et je ne cherche même pas la cabriole politique inutile d'une abstention. Je préfère dire non, quitte à dire oui au moment où ce que l'on propose sera juste et acceptable pour tous."

(Sénat de Belgique, annales parlementaires, 17 et 18 janvier 1968)

2. La Commission des Finances du Sénat fait rapport sur la coopération scientifique européenne

Le rapport rédigé par la Commission des Finances du Sénat sur le projet de loi contenant le budget des services du premier ministre pour l'année 1968 reprend un exposé fait le 29 novembre dernier par le Chef du gouvernement à propos de la coopération scientifique européenne et ses perspectives de développement.

Le premier ministre rappelle la prise de conscience par les gouvernements européens réunis à Luxembourg, le 31 octobre 1967, de la nécessité d'adopter et de développer les actions de coopération scientifique et technologique menées jusqu'à présent.

"Le Gouvernement belge (appuyé clairement par certains partenaires et suivi par d'autres) a précisé que :

- la coopération scientifique et technologique européenne devait être une coopération intégrée portant donc non seulement sur la phase recherche et développement, mais aussi sur la phase industrielle et commerciale ainsi que sur la coordination des commandes publiques;
- il souligne qu'une coopération devait par priorité s'établir dans les programmes de la grande technologie (nucléaire, spatiale, aéronautique, cal-

culatrices) qui requièrent des moyens très importants et dont les effets d'entraînement technologique sont particulièrement marqués.

La situation actuelle de la coopération scientifique et technologique en Europe est loin de répondre à cet objectif.

Nous nous sommes trouvés engagés avec nos partenaires :

- dans des programmes ambitieux, coûteux et limités au domaine de la recherche et du développement;
- programmes réalisés dans des organisations multiples et souvent concurrentes avec des memberships variables;
- programmes n'entraînant guère, et pour cause, des actions industrielles communes et moins encore d'exploitation commune des résultats.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que des programmes nationaux ou bilatéraux se soient progressivement ajoutés ou substitués aux programmes communs et ce d'autant plus que la France et l'Allemagne semblent rechercher isolément ou ensemble un leadership technologique sur le marché européen (ouvert à l'intérieur et protégé à l'extérieur).

On comprendra que devant cette situation, la Belgique tout en marquant sa préférence pour des programmes communs, ne puisse être absente d'actions bilatérales qui - en attendant mieux - constituent, pour notre potentiel scientifique, technologique et industriel, un apport que nous ne pouvons négliger.

Les difficultés à vaincre sont donc sérieuses et particulièrement pour les petits pays qui ne peuvent s'engager dans une politique nationale qui dépasse leurs moyens et pour lesquels la coopération intégrée est la seule voie d'accès à la technologie avancée et donc à la reconversion industrielle et à l'expansion économique.

Pour toutes ces raisons, l'action du Gouvernement au cours de 1968 sera dictée par trois orientations majeures :

1. participer résolument à tous les travaux prévus au niveau européen pour la préparation d'un nouveau programme de coopération scientifique et technologique :
 - Euratom (3e plan quinquennal),
 - Conférence spatiale (printemps 1968),
 - Autres domaines où la coopération apparait comme fructueuse,

mais en insistant en permanence sur la condition sine qua non d'un programme intégré.

2. limitation de nos engagements budgétaires en 1968 aux actions en cours (ESRO - ELDO) ou à un programme transitoire (Euratom), de manière à rendre évidente notre volonté de ne pas poursuivre une coopération qui aurait pour seul effet de transférer des ressources au plan international sans profit pour nos industries et notre expansion.
3. examiner les possibilités de coopération avec d'autres pays de manières à éviter de nous trouver dans une position d'isolement."

(Sénat de Belgique, session de 1967-68, doc. n° 103)

3. Déclarations de M. Harmel, ministre des affaires étrangères sur la politique européenne du gouvernement et l'élargissement de la Communauté

Après le refus du gouvernement français d'entamer des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne, un quotidien bruxellois a interrogé M. Harmel, ministre des affaires étrangères, sur la politique européenne du gouvernement. Il s'agissait d'abord de savoir s'il n'apparaissait pas plus opportun au gouvernement de poursuivre, avec plus de résolution qu'auparavant, une politique communautaire, condition préalable d'une communauté à dix.

"Vous avez entièrement raison, a répondu le ministre. La Communauté ne peut ni se mettre en régime de croisière, ni se désintégrer. C'est très heureusement M. George Brown, lui-même qui, lors du dernier conseil de l'Union de l'Europe occidentale, a souligné que la Grande-Bretagne voulait entrer dans une Communauté vivante et unie et qu'elle ne se livrerait à aucune action de nature à désintégrer cette Communauté. ... Il n'est pas question dans notre esprit que l'on puisse freiner à l'heure actuelle aucune activité communautaire. C'est du contraire qu'il doit s'agir."

La deuxième question posée à M. Harmel concernait le rôle de conciliation, traditionnellement joué par la Belgique et les objectifs apparemment restrictifs du memorandum Benelux. Le ministre a répondu :

"Les suggestions de Benelux ne visent, en aucune manière, à réduire l'action et les responsabilités de la Communauté. Nous avons dit et, s'il le faut, nous le répétons que tout ce qui est de la compétence de la Communauté, directement ou indirectement, doit être entrepris par la Communauté, que tout ce qui est communautaire ne saurait être entrepris que par les "Six" ensemble et qu'il serait donc inconcevable de vouloir en exclure un quelconque des six pays.

Il est exact que, là où nous proposons de chercher une coopération avec les Etats candidats, en attendant leur adhésion pleine et entière, il s'agira d'une coopération de type intergouvernemental. Mais celle-ci ne doit porter que sur

des domaines spécifiques, c'est-à-dire limités. D'autre part, il est évident que l'on ne pourra réaliser une Europe supranationale que lorsque l'ensemble des Etats candidats auront pu adhérer au Traité de Rome et qu'on aura donné à ce Traité les prolongements supranationaux qui lui manquent."

A propos des critiques de ceux qui se demandent pour quelles raisons la Belgique adopte une position strictement liée à celle des Pays-Bas, M. Harmel s'est refusé à comparer les positions diplomatiques de la Belgique et des Pays-Bas. Ces positions restent conformes à des traditions qui ne sont pas identiques, a déclaré le ministre, et chacune de ces diplomaties relève séparément de leur gouvernement et de leur parlement respectif.

(Le Soir, 4-5 février 1968)

France

1. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun évoquée par quelques membres du gouvernement français

M. Pompidou

Le premier ministre français a participé, le 11 janvier, à un entretien télévisé avec des journalistes. Après avoir exprimé la volonté du gouvernement français de coopérer avec la Grande-Bretagne, M. Pompidou fait une distinction entre les pays liés aux U.S.A. qui comprennent le Royaume-Uni et les autres, notamment les Six.

"Ceci me permet donc de vous dire que l'Angleterre n'est pas tellement 'en Europe', Alors le problème de la négociation ce n'est pas de savoir si parmi les gens autour de la table il y en a un plus fort ou plus faible que l'autre. Mais le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne, c'est le problème de savoir quand la Grande-Bretagne sera en mesure d'entrer dans le Marché commun, c'est-à-dire aura fait sa rénovation, sera prête à supporter les contraintes du Marché commun, premièrement, et, deuxièmement, aura véritablement tourné le dos, si je puis dire, à tout ce qui l'attire ailleurs pour entrer en Europe. C'est donc de l'Angleterre que dépend la date de la négociation et non pas de la force ou de la faiblesse du gouvernement français."

En ce qui concerne d'éventuelles représailles de la part des partenaires de la France, M. Pompidou déclare : "Si nos partenaires demain estimaient que cette communauté ne peut pas vivre, qu'ils nous fassent des propositions de rechange, nous serions prêts à les examiner."

"Nous sommes liés à l'intérieur du Marché commun, à nous d'ajuster nos intérêts à ceux des autres, et aux autres à ajuster leurs intérêts aux nôtres."

Alors nous verrons bien, si nos partenaires ne voulaient pas appliquer les règlements agricoles, il est bien évident que nous irions à une crise très grave de la Communauté et, peut-être, à sa rupture, mais croyez-vous qu'on en soit là ?

Le problème n'est pas de savoir ce dont on a envie, le problème est de savoir finalement ce qu'on choisit. Est-ce qu'ils choisiront le Marché commun, ou est-ce qu'ils choisiront la mort du Marché commun ? Et bien moi je suis convaincu qu'ils choisiront le Marché commun parce que c'est notre intérêt à tous les Six. S'ils choisissaient autrement, nous nous adapterions."

(Combat, 12 janvier 1968 - Le Monde, 13 janvier 1968)

M. Olivier Guichard

Le ministre français de l'industrie indique d'une manière catégorique, dans une interview accordée, le 15 janvier, au journal l'Aurore, que l'industrie anglaise ne paraît pas dangereuse pour la France.

En toute hypothèse, s'il existait un danger, on peut dire qu'il se serait déjà manifesté dans la mesure où le tarif extérieur du Royaume-Uni est encore très protecteur à l'heure actuelle, et que de nombreuses entreprises anglaises auraient pu se montrer agressives sur le marché des Six sans courir de risque sur leur propre marché.

Il reste que la nature et l'importance des entreprises à capitaux américains extrêmement puissantes, qui se sont implantées sur le territoire britannique, posent un problème particulier.

J'ajoute, conclut M. Guichard, qu'il me paraît parfaitement possible de prévenir un danger de domination toutes les fois que la volonté de coopération existera réellement, soit au niveau des gouvernements européens, soit au niveau des industriels. La réalisation du "Concorde" démontre bien que cette volonté est susceptible de porter ses fruits avant même que l'avenir des relations de la Grande-Bretagne avec la Communauté européenne soit définitivement précisé.

M. Georges Gorse

A la suite du Conseil des ministres, le 17 janvier 1968, où M. Couve de Murville a présenté les récentes décisions budgétaires de la Grande-Bretagne, le ministre français de l'information, M. Gorse, a fait savoir : "que le Conseil avait toutefois observé que ces mesures semblaient marquer une destination que la Grande-Bretagne se donne à elle-même et un certain progrès de l'Eu-

rope par rapport à une autre partie du monde où elle a des engagements, sans que l'on puisse, à l'heure actuelle, dire autre chose".

M. Gorse a rappelé (faisant allusion à la République fédérale) que "le plus réaliste d'entre nos partenaires cherche une voie dans ces arrangements dont la possibilité avait été évoquée, et qui pourraient constituer le moyen le plus pratique si l'on voulait que la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun sans qu'il en résulte de menace de destruction", ajoutant que le Général de Gaulle avait fait observer que "dans l'état actuel des choses, pour les Six, il n'y a rien de plus raisonnable et de plus attrayant que de rester ensemble".

(Combat, 18 janvier 1968 - Le Monde, 19 janvier 1968)

2. Message de M. Couve de Murville à l'occasion du cinquième anniversaire du traité franco-allemand

Dans une déclaration faite, le 22 janvier, à la télévision française, M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, a attribué la particulière importance du traité, en premier lieu, à la "réconciliation définitive entre les deux pays", et a poursuivi : "La seconde raison de cette importance, c'est qu'il apparaît de plus en plus clairement que la coopération franco-allemande est un élément essentiel dans l'organisation de notre Europe occidentale. Et en particulier, nous en faisons l'expérience tous les jours, dans le fonctionnement et dans le développement de ce qui est l'essentiel de cette organisation, c'est-à-dire le Marché commun des Six.

La troisième raison, c'est qu'il apparaît aussi toujours plus clairement que le règlement européen, et en particulier la solution finale du problème allemand - que nous attendons maintenant depuis plus de vingt ans - ne sera possible que non seulement dans une atmosphère de détente et d'accord entre tous, comme la France le dit depuis des années, mais aussi moyennant une collaboration franco-allemande très étroite qui permette d'harmoniser nos politiques et d'arriver ensemble à définir les conditions de ce règlement sur la base de la raison."

Son homologue allemand, M. Brandt, ayant souligné d'autre part que le traité : "n'a pas éliminé les différences de conceptions existant entre les deux gouvernements dans une série de questions essentielles".

M. Couve de Murville en a profité pour réaffirmer qu'il n'y avait pas d'objections de principe à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. "C'est en réalité sur la question des négociations que nous avons eu des divergences entre les Six. Dans un tel cas, comme il est normal, c'est le traité de coopération franco-allemand qui doit fonctionner, c'est-à-dire qu'il faut en parler entre les Français et les Allemands et c'est précisément ce qui se fait et c'est

en particulier ce qui va se faire lorsque, au milieu du mois prochain, le Chancelier Kiesinger viendra à Paris rencontrer le Général de Gaulle."

(Le Monde, 24 janvier 1968 - Combat, 23 janvier 1968)

3. M. Olivier Guichard, ministre de l'industrie, propose une relance de la construction de l'Europe industrielle

"Les structures douanières ont été mises en place avant les structures industrielles. C'était peut-être nécessaire, c'est sûrement préoccupant", a déclaré M. Olivier Guichard, ministre de l'industrie, lors d'un dîner-débat à Bruxelles, le 25 janvier.

Pour M. Guichard, il faut tout d'abord assurer l'encadrement d'une politique industrielle commune. En continuant, d'une part, les programmes économiques communs à moyen terme et en se concertant, d'autre part, sur les politiques conjoncturelles.

Il faut ensuite poursuivre, "mais avec la ferme intention d'aboutir", les travaux en vue d'une politique commune des transports, de l'énergie, de la fiscalité, afin "d'harmoniser le fonctionnement des entreprises des Six pays du Marché commun".

Le ministre a, ensuite, dressé la liste des actions industrielles communes "à engager résolument"

- l'adoption des statuts de la Société commerciale européenne
- l'adoption d'une attitude commune vis-à-vis des investissements étrangers
- l'établissement d'une politique commerciale commune "plus ferme et plus fine"
- la réalisation d'une politique commune scientifique.

Et le ministre a conclu : "s'il est question d'un véritable pari européen, nous devons le gagner. C'est pour l'unité d'action que nous bâtirons une puissance industrielle européenne à partir de nos divisions anciennes et en les surmontant."

(Le Figaro, 26 janvier 1968, Le Monde, 27 janvier 1968)

4. La visite du Chancelier Kiesinger au Général de Gaulle à propos de l'adhésion britannique

Le Chancelier allemand Kiesinger et ses ministres sont venus à Paris les 15 et 16 février pour participer à des conversations avec le gouvernement français. Au cours de la séance plénière, le Général de Gaulle a exprimé sa satisfaction constatant que "sur l'essentiel les deux gouvernements sont d'accord pour ne pas laisser arrêter le développement de la Communauté et, au contraire, pour développer cette Communauté et aboutir à la fusion de trois Communautés. Nous sommes décidés à nous employer à cette fin".

"Nous sommes d'accord pour dire qu'il y aurait un grand avantage pour l'Europe si la Grande-Bretagne pouvait se joindre à elle, pour notre puissance économique et peut-être un jour pour notre capacité politique."

Dans sa réponse le Chancelier Kiesinger a confirmé : "Nous voulons que la Communauté se développe. Nous ne voulons pas que les difficultés créées par l'accession des nouveaux membres empêchent la Communauté de progresser"; et il a ajouté à sa sortie de l'Elysée : "Il y a eu des progrès dans les conversations qui viennent de se dérouler pour continuer le développement de la Communauté européenne. La France et nous-mêmes désirons la participation des autres pays du Marché commun. Nous sommes tombés d'accord sur une procédure pour faciliter les relations commerciales entre les Six et les autres pays européens".

A l'issue de cette visite a été publiée une déclaration commune dont voici quelques extraits : "Les deux gouvernements souhaitent l'élargissement des Communautés à d'autres pays européens et notamment à ceux qui ont déjà fait acte de candidature, dès lors que ces pays seraient en mesure, selon le cas, d'entrer effectivement dans lesdites Communautés ou de se lier à elles sous une autre forme. Ceci vaut en particulier pour la Grande-Bretagne et signifie que l'évolution déjà commencée par ce pays devrait se poursuivre.

En attendant que cet élargissement devienne possible, les deux gouvernements sont disposés à envisager que soient conclus, par la Communauté, avec les pays candidats, des arrangements de nature à développer, entre les uns et les autres, les échanges de produits industriels et agricoles.

En affirmant leur position sur le développement et l'élargissement souhaités de la Communauté économique européenne, les deux gouvernements ont en vue un objectif essentiel de leur politique, qui est de faire jouer à une Europe forte et unie, le rôle qui lui revient, c'est-à-dire d'être un facteur organisé, indépendant et actif de l'équilibre mondial, et par conséquent de la paix".

Le ministre français de l'information, M. Gorse, a rendu compte de ces entretiens après la réunion du Conseil des ministres du 22 février. "Ils ont donné toute satisfaction tant au point de vue bilatéral de la coopération dans tous les domaines entre les deux pays que de celui des échanges de vues sur

les grands problèmes, et notamment sur ceux posés par les candidatures nouvelles au Marché commun".

Et le ministre a conclu : "Tout ceci est de nature à apporter un démenti aux prédictions pessimistes de ceux qui pensaient que le Marché commun serait définitivement grippé et la coopération franco-allemande refroidie".

Les réactions britanniques

Le ministre des affaires étrangères, M. Brown, a qualifié "d'extrêmement vague" la déclaration commune, devant la Chambre des Communes le 26 février, mais a-t-il ajouté : "Nous sommes prêts à étudier toute proposition à l'égard de notre candidature au Marché commun. Le gouvernement britannique n'a aucun intérêt à chercher à diviser le Marché commun ou l'entente franco-allemande car, a-t-il dit, il serait absurde de chercher à détruire le Marché commun si nous voulons en faire partie. Mais un arrangement qui comporterait pour la Grande-Bretagne des obligations et ne lui donnerait aucun droit de décision ne serait pas acceptable".

Et le 28 février, devant cette même tribune, le premier ministre Wilson a affirmé : "La candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun dépend effectivement de l'attitude de la France dont la position à cet égard est parfaitement claire".

(Combat, Le Monde, 18-19 février 1968, 22 février, 28 février.
Le Figaro, 17 février, The Guardian, 17 février)

Grande-Bretagne

1. M. Brown, ministre d'Etat, confirme le maintien de la candidature de la Grande-Bretagne à l'adhésion à la Communauté

Dans un discours qu'il a prononcé à Bruxelles le 15 février devant la Chambre de commerce britannique, M. Brown, ministre d'Etat britannique au Board of Trade, a réaffirmé la position de son gouvernement sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun :

"Je puis vous dire franchement que nous n'avons pas l'intention d'être détournés de notre politique européenne. Notre candidature restera sur la table du Conseil de ministres. Nous ne chercherons pas de solution de rechange ; comme la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe, nous ne pourrions pas tourner le dos à l'Europe, même si nous le voulions."

Le ministre a bien précisé qu'il ne pouvait accepter certaines propositions :

"Il n'entre nullement dans nos intentions d'organiser une formation d'Etats européens dirigés contre la France ; nous ne sommes pas contre la France : nous sommes pour l'Europe. Il est impossible de s'imaginer à la longue une Europe unie sans la France, tout comme il est impossible de penser à une Europe unie sans la Grande-Bretagne. Une participation française à toute activité européenne sera toujours bien accueillie par nous à condition (et c'est une importante condition) qu'il ne soit donné au gouvernement français aucun pouvoir d'opposer un veto à une discussion ou à une action. Nous avons eu assez de veto pour le moment.

Naturellement, nous n'avons aucune intention non plus de porter atteinte aux Communautés de quelque manière que ce soit. Ce ne serait guère logique de faire du tort à une institution alors que nous faisons tant d'efforts pour nous y joindre."

(Le Soir, 16 février 1968)

2. Lord Chalfont trace les perspectives de politique européenne de la Grande-Bretagne

S'adressant, le 28 mars, aux étudiants de l'Université de Reading, le ministre Lord Chalfont a déclaré : "Entre temps, la Grande-Bretagne devra s'accommoder du veto français, tout en s'efforçant de coopérer avec les Etats européens dans des domaines extérieurs ou en marge du traité de Rome.

Le plan du Benelux et les propositions italiennes, a poursuivi Lord Chalfont, acceptées déjà par la Grande-Bretagne, offrent non seulement des arrangements concrets en vue d'éviter que le fossé entre la C. E. E. et les pays candidats ne s'élargisse davantage, mais aussi un cadre souple pour des initiatives en faveur d'une plus grande unité politique et économique. Les raisons qui ont déterminé la candidature britannique étaient en grande partie politiques, et nous avons été enchantés de découvrir cet élément politique dans les propositions du Benelux".

(Le Monde, 31 mars 1968)

Irlande

M. Lynch évoque les relations de l'Irlande avec la C. E. E.

Le premier ministre d'Irlande a accordé le 3 mars une interview à la radio allemande Südwestfunk où il déclare : "Mon gouvernement est prêt à conclure

tout arrangement qui conduirait à terme à un élargissement de la Communauté économique européenne. Nous ne perdrons cependant jamais de vue, a-t-il ajouté, l'objectivité de devenir membre, le plus rapidement possible, de la C. E. E. Et nous espérons qu'une éventuelle solution transitoire ne sera que de courte durée".

L'Irlande, a indiqué M. Lynch, ne songe pas à faire cavalier seul. Ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne sont en effet trop étroites.

(Le Monde, 5 mars 1968)

Israël

Déclaration de M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères sur les relations entre Israël et la Communauté

Au cours d'une interview accordée le 29 mars à un quotidien bruxellois, le ministre israélien a esquissé les perspectives d'une association plus étroite d'Israël à la Communauté européenne. Il a notamment déclaré : "Le principe d'une association Israël-Marché commun sur la base d'un accord préférentiel global a été accepté par la Commission, qui a présenté une recommandation dans ce sens aux six gouvernements. Notre demande reste à l'ordre du jour et nous la maintiendrons jusqu'à ce qu'apparaisse une conjoncture plus favorable que celle qui prévaut en ce moment. Nous avons une certaine vision de notre pays, en tant que nation industrialisée, dotée d'une technologie avancée. Ce sont des objectifs que nous n'abandonnerons pas, même si les conditions ne sont pas propices à une réalisation immédiate. La situation s'est d'ailleurs améliorée. On note un accroissement des investissements et les réserves monétaires sont considérables".

(Le Soir, 30 mars 1968)

Italie

1. Les problèmes européens évoqués au cours du débat de la Chambre des Députés sur le budget de l'Etat

Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1968, M. Montanti (républicain) a souhaité que l'on procède à une révision de la politique agricole italienne au sein de la C. E. E., en faisant observer que l'Italie, dont l'agriculture est déficitaire, ne peut se permettre de financer, par l'intermédiaire du F.E.O.G.A., une agriculture puissante et prospère telle que celle de la France.

D'autre part, il ne faut pas oublier, a poursuivi l'orateur, que jusqu'ici le F. E. O. G. A. n' a consacré qu'une partie réduite des fonds disponibles à des interventions en faveur des structures agricoles arriérées, alors qu'il a encouragé la production dans des secteurs où existent de forts excédents.

M. Montanti a ensuite attiré l'attention sur le mécontentement général des producteurs d'agrumes et des viticulteurs qui, espérant pouvoir trouver, grâce à la Communauté, des marchés plus vastes, ont vu la réalisation de ces espoirs compromise par le veto opposé par la France à l'adhésion de la Grande-Bretagne. D'autre part, les mêmes milieux sont fortement préoccupés par l'association de pays méditerranéens concurrents dans le secteur des agrumes.

M. Ricardo Ferrari (libéral) a déclaré qu'il éprouvait les mêmes préoccupations et a fait remarquer que les vins algériens, tunisiens, marocains, espagnols et grecs exerçaient une sérieuse concurrence sur les vins italiens. L'attention du gouvernement est donc attirée sur ce problème dans la perspective de la réalisation complète du marché commun des vins.

Parlant également de l'agriculture, M. Leopardi Dittaiuti (libéral) a fait observer que la politique communautaire visait à rapprocher le plus possible les revenus agricoles de ceux de l'industrie. Comme l'affirmé M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés, il existe deux possibilités de parvenir à cet objectif : ou bien augmenter les prix, ce qui toutefois provoquerait l'apparition d'excédents importants qui devraient être écoulés sur d'autres marchés et nécessiteraient donc le paiement des restitutions à l'exportation, ou bien de réduire les coûts par l'intermédiaire d'une mécanisation accrue de l'agriculture, même si cela devait entraîner une nouvelle réduction de la main-d'oeuvre occupée dans les exploitations. Cette dernière solution, même si elle appelle quelques réserves, semble être la meilleure.

L'orateur s'est ensuite déclaré favorable à l'extension de l'aire communautaire à la Grande-Bretagne, à l'Irlande, à la Norvège et au Danemark, même si ces adhésions devaient poser de nouveaux problèmes à l'agriculture communautaire en général et à l'agriculture italienne en particulier. Ces problèmes seraient toutefois compensés par des avantages incontestables : en effet, les échanges augmenteraient tant à l'intérieur de la Communauté qu'avec les pays tiers ; les superficies cultivables augmenteraient d'environ 30 %, tandis que l'accroissement de la main-d'oeuvre agricole ne serait que de 11 %, ce qui aurait pour conséquence une augmentation du revenu moyen dans l'agriculture. Les producteurs italiens de fruits et légumes en retireraient en outre des avantages considérables et la Communauté dans son ensemble pourrait écouler ses produits laitiers et son blé dans ces pays nouvellement admis.

Intervenant au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Pedini a mis l'accent sur l'opportunité d'une intervention du ministre des affaires étrangères pour insister sur l'urgence du problème du retard technologique de l'Europe par rapport à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique. Toutefois, ce re-

tard étant dû également aux disproportions existant entre la Russie et les Etats-Unis, d'une part, et d'autre part, les pays européens, la solution de ce problème se trouve dans l'élargissement de la Communauté. La technologie nucléaire, a poursuivi l'orateur, exige aujourd'hui que l'Europe aussi dispose d'installations d'enrichissement de l'uranium. Les nouveaux transports aériens, les industries des ordinateurs exigent que l'on pratique une politique plus largement conçue. Mais cela nécessite de vastes marchés, ce que prévoit précisément la Communauté européenne. Il y a donc des raisons d'être préoccupé par la crise longue et dangereuse que traverse la Communauté, une crise à laquelle il convient de réagir non en arrêtant, même en signe de protestation justifiée, le fonctionnement des institutions et la mise en oeuvre des programmes, mais en prenant des initiatives, même partielles, là où cela est possible, surtout dans ces secteurs où une action sera nécessaire lorsque la période des veto français aura pris fin.

Les démocrates-chrétiens accordent donc également tout leur soutien à la récente initiative que représente le mémorandum italien et aux actions concrètes qu'il préconise entre Britanniques et Européens ; elle souhaite que l'on ne laisse pas échapper les occasions de mener une action européenne concrète, telles que celles qui se présentent aujourd'hui sur le plan monétaire et économique. L'Europe est mûre pour avoir une monnaie européenne qui lui soit propre, une monnaie qui, si on l'organise non en concurrence mais en collaboration avec le dollar, pourra contribuer à la sécurité financière du monde libre, satisfaire les justes aspirations de l'Europe et alléger le poids excessif qui pèse aujourd'hui sur le dollar ; elle pourra enfin rendre une fonction à une Europe dont l'Angleterre deviendra de plus en plus partie intégrante, également par voie monétaire.

La pire des politiques consisterait aujourd'hui à provoquer la perte de l'Angleterre et de la Communauté ; la meilleure des politiques peut au contraire consister à attendre, tout en nouant par dessus la Manche des rapports de collaboration dans tous les secteurs où cela est possible. Le renforcement de l'Europe est également nécessaire pour faire face à la situation particulièrement délicate qui s'est créée récemment dans le bassin méditerranéen. La fermeture du canal de Suez menace de replonger le bassin méditerranéen dans une crise politique et économique comparable à celle qui suivit la découverte de l'Amérique et le détournement des courants de trafic vers les océans. La présence russe en Méditerranée place notre région dans une situation politique qui, à la longue, influera sur la vie économique et sur les investissements industriels. Et cependant la mer Méditerranée est la voie par laquelle passe l'amitié indispensable entre l'Europe et l'Afrique ; elle est également une zone vitale pour la sécurité du monde libre. Il faut donc relancer la politique méditerranéenne et promouvoir des initiatives qui ne laissent pas le monde arabe livré à lui-même et aux spéculations politiques, mais créer un climat de confiance propice à son rapprochement de notre continent, suivant des formules honnêtes d'association économique. La C. E. E. pourrait promouvoir toute une politique en ce sens et la Grande-Bretagne, qui a des intérêts bien précis en Méditerranée, pourrait collaborer à la réalisation de cet objectif.

Intervenant à son tour, M. Cattani (socialiste) a rappelé que de nombreux députés de la majorité avaient présenté un ordre du jour rappelant les thèses défendues dans la "motion Monnet". Ce document, ayant constaté l'impuissance de l'Europe à mener une action commune dans cette crise du Moyen-Orient qui touche de si près les intérêts et les sentiments de l'Europe, formule les propositions suivantes aux fins d'une politique européenne cohérente : 1° favoriser l'entrée la plus rapide possible de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; 2° s'employer à rattraper le retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis d'Amérique ; 3° créer un comité d'entente entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis d'Amérique en se fondant sur l'expérience positive du Kennedy round ; 4° instituer un comité de coopération entre la Communauté européenne et le COMECON.

En ce qui concerne le premier point, a signalé l'orateur, un fait nouveau est intervenu après l'adoption de la motion Monnet, à savoir le veto opposé par la France à la Grande-Bretagne et l'action diplomatique entreprise ensuite par les cinq autres pays du Marché commun pour préserver les chances d'élargissement de la Communauté. Il faut se féliciter à ce propos de l'attitude réaliste adoptée par le ministre italien des affaires étrangères. Cette attitude contraste avec l'intransigeance française et se distingue de la position trop extrémiste du Benelux et de celle, trop peu énergique, de l'Allemagne. La sincérité du choix opéré par la Grande-Bretagne est confirmée par l'abandon de toute forme d'impérialisme qui pouvait encore subsister ainsi qu'en témoigne le retrait des troupes stationnées à l'Est de Suez.

Quant à la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis, l'orateur a souligné l'importance d'une articulation toujours plus poussée de l'Alliance atlantique qui place les parties sur un pied d'égalité absolue. Cependant, les manoeuvres d'inspiration gaulliste visant à provoquer une rupture ouverte entre l'Europe et l'Amérique sont illusoire et négatives. Outre qu'elles ignorent l'énorme apport positif que la collaboration représenterait pour notre continent, de telles conceptions entraîneraient le retour à des antagonismes nationalistes dépassés.

Une ouverture toujours plus grande de la C. E. E. à la coopération avec les pays d'Europe orientale répondrait à un objectif politique à long terme car un jour viendra sans doute où la division nette de l'Europe en deux blocs idéologiques dominés l'un par les Etats-Unis et l'autre par l'Union soviétique ayant pris fin, il s'agira d'envisager un rôle commun à l'Europe tout entière, spécialement à l'égard des pays sous-développés du tiers monde.

Le ministre italien des affaires étrangères a ensuite rappelé les grands espoirs de progrès que la signature des traités de Paris et de Rome a fait naître partout sur notre continent dont la sécurité était assurée par le pacte atlantique. Ces espoirs qui avaient décliné avec le temps se sont raffermis avec la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne pour se réduire à nouveau à la suite du veto opposé à cette adhésion.

Au sujet de cette dernière, l'orateur a fait remarquer que la France ayant maintenu son veto lors du Conseil de ministres de la C. E. E. des 18 et 19 décembre 1967, l'Italie a recherché avec les pays du Benelux et avec l'Allemagne de nouvelles procédures afin de sortir de l'impasse actuelle, compte tenu de l'intention de la Grande-Bretagne (confirmée par M. Brown, ministre des affaires étrangères, lors de sa visite des 29 et 30 décembre 1967 à Rome) de maintenir sa candidature au Marché commun.

A la fin du mois de janvier, après que les ministres des affaires étrangères du Benelux eurent rédigé un mémorandum sur l'élargissement de la Communauté, l'Italie a demandé à ses partenaires d'établir un calendrier indiquant des échéances précises pour l'examen de ces problèmes. En outre, tenant compte du fait que le communiqué publié, à l'issue des entretiens qui ont eu lieu à Paris, le 16 février dernier, entre le Général de Gaulle et le Chancelier Kiesinger, souhaite que des accords soient conclus avec les pays candidats à la C. E. E. afin de développer les échanges de produits industriels et agricoles, le gouvernement italien a demandé que l'on inscrive à l'ordre du jour du prochain Conseil de ministres des affaires étrangères des Six à Bruxelles l'examen de tous les documents rappelés ci-dessus et d'autres propositions concernant l'élargissement des Communautés.

En prévision de cette réunion, le gouvernement italien a envoyé aux gouvernements des Etats membres un mémorandum dans lequel il propose entre autres de rédiger une déclaration d'intention sur le développement de la Communauté.

En ce qui concerne le traité de non-prolifération des armes nucléaires, l'orateur a rappelé que le gouvernement italien a tout mis en oeuvre, en se fondant sur les directives données par le Parlement, pour éliminer les obstacles qui s'opposaient à la conclusion des négociations relatives à ce traité, et concentré ses efforts sur divers objectifs propres à améliorer le contenu du document et notamment : l'importance à donner aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et aux avantages que l'on peut en retirer sur le plan technologique ; la sauvegarde de la mission d'Euratom ; l'équilibre entre les obligations des pays nucléaires et celles des pays non nucléaires ; l'efficacité des contrôles ; la relation entre les questions de non-prolifération nucléaire et de désarmement, qu'il s'agisse d'armes atomiques ou classiques.

A la suite de ces négociations, il a été possible de remanier et d'améliorer les propositions de 1966-1967 et de proposer un projet qui fut présenté simultanément, mais dans des versions différentes, par les représentants des Etats-Unis et ceux de l'Union soviétique le 24 août 1967, et complété le 18 janvier 1968, par trois clauses laissées initialement en blanc.

En conclusion de son exposé, M. Fanfani a rappelé que ce projet suit dans une large mesure la ligne indiquée par le gouvernement italien et que le texte fixe

à 25 ans la durée du traité, période que d'aucuns ont jugée excessivement longue, sans tenir compte du fait que la version initiale prévoyait une durée indéterminée.

(Chambre des Députés - Comptes rendus analytiques des 23 et 28 février 1968)

2. La visite à Rome du président du Conseil yougoslave

M. Spiljac, président du Conseil yougoslave, s'est rendu en visite officielle à Rome, les 8 et 9 janvier dernier, accompagné du ministre des affaires étrangères, M. Nikezic. A l'issue des entretiens, un communiqué a été publié pour exposer les principaux problèmes politiques du moment.

Le communiqué déclare entre autres : "Les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité d'unir leurs efforts pour faciliter l'adoption de mesures concrètes équilibrées en vue d'un désarmement général complet et contrôlé et de la conclusion d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires qui tienne compte adéquatement des impératifs de la sécurité internationale et des intérêts légitimes de tous les pays..."

"... En prévision de la réunion prochaine de la C. N. U. C. E. D. , les deux parties ont étudié les problèmes du développement et les moyens éventuels d'en faciliter la solution. Elles ont constaté le fonctionnement satisfaisant des relations économiques entre leurs pays respectifs, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement du volume des échanges. Des possibilités de développement ultérieur existent, auxquelles contribueront notamment le nouvel accord commercial conclu l'été dernier, et les conversations économiques au niveau ministériel qui ont eu lieu en décembre dernier à Belgrade..."

"Les deux parties ont constaté avec satisfaction le développement des échanges entre les régions limitrophes de leur frontière commune et ont confronté leurs points de vues sur la nécessité d'améliorer les communications et les contacts entre les organismes économiques des villes situées de part et d'autre de l'Adriatique. En outre, les deux parties ont constaté l'importance que présente, notamment dans la perspective d'un développement favorable des relations économiques entre les deux pays, l'intérêt manifesté par la Yougoslavie à la conclusion d'un accord commercial avec la C. E. E. "

(Relazioni Internazionali, 13 janvier 1968)

3. La visite de M. Fanfani en Somalie

Le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, s'est rendu du 11 au 15 janvier en visite officielle en Somalie, où il a été reçu en audience par le prési-

dent de la République et a rencontré le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères, M. Mohamed Hagi Ibrahim Egal. Au cours de ces entretiens, les deux parties ont effectué un large échange de vues sur les problèmes internationaux qui intéressent les deux pays.

Pour sa part, le Premier ministre somalien a déclaré que la Somalie a récemment demandé à être admise à faire partie de la Communauté économique de l'Afrique orientale, tout en soulignant en même temps que le gouvernement somalien était conscient de ses responsabilités à l'égard de la C. E. E. , à laquelle la Somalie est associée, à l'égard de l'Italie, à laquelle l'unissent des liens particuliers, et à l'égard de tous les pays avec lesquels elle est liée par des accords bilatéraux. En ce qui concerne les relations bilatérales entre l'Italie et la Somalie, qui vont en s'intensifiant et en s'améliorant dans tous les secteurs, le Premier ministre a souligné que l'aide italienne mise sur pied sur la base de la récente loi pluriannuelle pourra contribuer efficacement au développement harmonieux de la Somalie.

En parlant du secteur économique, le Premier ministre a constaté avec une vive satisfaction que les échanges commerciaux entre les deux pays se maintenaient à un niveau élevé, au grand avantage des deux partenaires, malgré les difficultés, dans les communications maritimes, résultant de la fermeture prolongée du canal de Suez. Il a naturellement exprimé le vœu que ces échanges iront en s'intensifiant grâce à l'adoption de mesures spéciales. En outre, les deux parties ont évoqué les perspectives d'une participation accrue et systématique de l'Italie aux programmes de développement de la Somalie, grâce à des initiatives répondant aux nécessités et aux problèmes économiques du pays, afin que puissent être assurés, grâce au développement de la production et des investissements, plus de bien-être aux populations et les bases d'une plus large expansion économique.

(Relazioni Internazionali, 20 janvier 1968)

4. La visite du ministre des finances français, M. Debré, à Rome

M. Debré, ministre français de l'économie et des finances, s'est rendu le 20 janvier à Rome, à l'invitation du ministre italien du trésor, M. Colombo. Au cours de leurs entretiens, les deux ministres ont examiné, d'une part, les mesures annoncées par les Etats-Unis en vue de rééquilibrer leur balance des paiements et, d'autre part, les répercussions qu'elles pourraient avoir sur l'économie des pays européens. M. Colombo a souligné que, pour la politique économique des pays européens, il était indispensable d'éviter et de combattre les tendances déflationnistes qui pourraient être provoquées par l'augmentation des taux d'intérêt ou d'autres mesures internes aux Etats-Unis. Il a également souligné la nécessité pour les pays européens d'étudier et de coordonner, de commun accord, la politique conjoncturelle à mener au cours des prochains mois. Pour sa part, M. Debré a rappelé que les mesures annoncées

par les Etats-Unis témoignaient de l'effort fait par ce pays pour rééquilibrer sa balance des paiements. Il a convenu avec M. Colombo de la nécessité de coordonner les politiques économiques des six pays de la Communauté afin de limiter les effets négatifs que pourraient avoir les mesures américaines. Les deux ministres se sont enfin attachés plus particulièrement à rechercher les moyens les plus appropriés de parvenir à ces objectifs. Les études et propositions élaborées à ce sujet seront examinées à l'occasion des rencontres qui auront lieu entre les ministres du trésor et des finances des pays de la Communauté européenne.

(Il Popolo, 21 janvier 1968)

5. La visite du Chancelier Kiesinger à Rome

Le 1er février se sont ouverts à Rome des entretiens entre, d'une part, le Chancelier Kiesinger accompagné du ministre des affaires étrangères de la République fédérale, M. Brandt, et, d'autre part, MM. Moro, Fanfani et Nenni.

Quatre points figuraient à l'ordre du jour de ces entretiens : l'Europe et l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun, le Moyen-Orient, le traité de non-prolifération et les relations avec les pays de l'Est. Toutefois, les rapports entre les Six et la Grande-Bretagne ont constitué le thème dominant de cette rencontre.

Le communiqué publié à l'issue des entretiens souligne "la large identité de vues existant en ce qui concerne les sujets traités", identité de vues qui ressort des extraits suivants :

"... Les deux parties se sont déclarées d'accord pour affirmer l'opportunité pour leurs gouvernements de soutenir tous les efforts entrepris, notamment au sein des différentes organisations internationales, en vue de résoudre pacifiquement les conflits et de créer les conditions préalables indispensables pour la consolidation de la paix, ce qui implique également une solution équitable de la question allemande par la voie d'une réunification pacifique. Aussi bien du côté italien que du côté allemand, on s'est déclaré déterminé à continuer à mettre tout en oeuvre pour parvenir dans les meilleurs délais à l'unification européenne, objectif qui demeure le fondement de la politique étrangère des deux gouvernements.

En particulier, les deux parties ont manifesté leur commune intention de favoriser l'action des Communautés européennes et de rechercher des formules propres à empêcher que le fossé existant actuellement entre, d'une part, la Grande-Bretagne et, d'autre part, la Communauté économique européenne, ne s'agrandisse et à permettre l'établissement des bases et des conditions préalables indispensables en vue d'éliminer les difficultés qui font actuelle-

ment obstacle à l'ouverture des négociations et d'accélérer ainsi l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté des Six. Dans ce contexte, ont également été examinés les problèmes concernant les rapports Ouest, à propos desquels les deux parties ont exposé les mesures qui avaient été prises en faveur de la détente. Les ministres se sont mis d'accord pour affirmer l'opportunité de développer les contacts avec les pays d'Europe orientale et de rechercher les voies et les moyens les plus appropriés pour étendre et renforcer la coopération européenne.

Les deux parties ont passé en revue les problèmes du Moyen-Orient et réaffirmé leur volonté de soutenir l'action de l'O. N. U. dans ce domaine. . .

. . . Au cours des entretiens, les deux parties ont réaffirmé l'intérêt de leurs pays à l'action de l'Alliance atlantique et leur confiance dans le système de défense intégré qui permet à cette dernière de poursuivre les objectifs de paix et de coopération qui sont à la base de la politique occidentale.

Les deux parties ont également confirmé leur volonté de continuer à tout mettre en oeuvre pour que des mesures de désarmement général complet et contrôlé soient adoptées, et en particulier pour que soit conclu un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'efficacité de cet accord, dont la conclusion est souhaitée par les deux parties, dépendra, d'une part, de la mesure dans laquelle seront respectés les nécessités de la sécurité internationale et les intérêts légitimes de tous les participants et, d'autre part, du nombre d'Etats disposant ou non d'une force nucléaire qui y adhéreront. Animées d'un esprit de solidarité à l'égard des pays en voie de développement, les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'apporter une contribution maximum au progrès de ces pays.

Le Chancelier Kiesinger et le président Moro ont enfin constaté avec une vive satisfaction l'excellent état des relations germano-italiennes dans tous les secteurs et à nouveau reconnu l'utilité d'approfondir à différents niveaux les consultations sur les principaux problèmes internationaux d'intérêt commun. . . "

(Relazioni Internazionali, n° 6 du 10 février 1968)

6. Visite officielle du ministre italien des affaires étrangères, M. Fanfani, en Algérie

Répondant à l'invitation qui lui avait été faite par son homologue algérien, M. Buteflika, le ministre italien des affaires étrangères, M. Fanfani, a effectué une visite officielle en Algérie du 9 au 15 février 1968.

En ce qui concerne les résultats et le contenu des entretiens politiques auxquels la visite a donné lieu, un communiqué commun a été publié à Alger, affirmant entre autre que "les deux ministres des affaires étrangères ont procé-

dé aux cours de leurs entretiens à un large tour d'horizon sur la situation internationale, en se référant plus particulièrement aux différents problèmes concernant le continent africain. . . "

A ce sujet, les deux parties se sont accordées à souligner avec une vive satisfaction l'importance de la place qu'a prise l'Afrique dans la société internationale et le rôle qu'elle pourra jouer en vue d'un développement équilibré et pacifique du monde.

M. Fanfani a évoqué les progrès enregistrés en Europe grâce à la politique de détente ; il a également fait allusion au temps d'arrêt qui était intervenu dans la C. E. E. en relation avec l'examen de la candidature britannique. A ce propos, le ministre a évoqué l'action menée par l'Italie pour surmonter les difficultés soulevées par l'élargissement de la Communauté et le développement des relations économiques entre la Communauté et les autres pays méditerranéens. Les deux parties ont convenu de faire en sorte que les rapports entre la C. E. E. et l'Algérie soient pour cette dernière un facteur réel de développement.

Le problème des pays en voie de développement a été particulièrement examiné par les deux parties. Elles estiment qu'il est urgent de réduire le déséquilibre croissant qui caractérise les échanges entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés. C'est pourquoi les deux parties s'engagent à ne négliger aucun effort afin que la deuxième conférence de la C. N. U. C. E. D. , actuellement réunie à la Nouvelle-Delhi, aboutisse à des résultats concrets dans ce domaine. A ce propos, les deux ministres ont reconnu la nécessité de renforcer le rôle de l'O. N. U. dans l'intérêt même de la paix.

(Relazioni Internazionali, 17 février 1968)

Luxembourg

1. Un plan d'action en vue d'une politique monétaire européenne

M. Werner, président du gouvernement, a fait un exposé sur les perspectives de la politique financière et monétaire européenne, à l'occasion des journées d'études du Conseil économique de la C. D. U. qui se sont tenues à Saarbruck le 25 janvier.

L'orateur a constaté divers ordres d'événements qui déterminent un regain d'intérêt pour l'intégration monétaire dans le Marché commun. Ce sont la politique agricole commune, le système des liquidités internationales, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et enfin le plein épanouissement d'un marché européen des capitaux. "En prenant conscience de l'évolution des situations et de l'importance des problèmes que je viens d'évoquer, poursuit

M. Werner, on en vient à se demander, si, en dépit des aspects de politique générale que soulève toute initiative dans le domaine monétaire, le moment n'est pas venu pour la Communauté de définir un plan d'action dans ce domaine.

... En se basant uniquement sur les impératifs de l'intégration économique et du bon fonctionnement du système des paiements internationaux, on pourrait concevoir un plan d'action selon les lignes suivantes :

1) Définition des opérations à caractère monétaire que les partenaires ne pourraient entreprendre qu'après consultation de leurs partenaires, soit dans le cadre du Conseil de ministres, soit dans celui du comité monétaire, soit éventuellement dans un organe spécial, composé des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale.

2) Mise au point et approbation de la définition de l'unité de compte européenne, à la suite d'une unification des formules utilisées dans les traités européens et diverses réglementations. L'usage de cette unité de compte dans les relations entre les Six se développerait très naturellement, suivant les nécessités de l'action communautaire, interne et externe.

3) Avec ou sans référence à la monnaie de compte, les Six devraient préciser leurs engagements réciproques pour le maintien de relations fixes entre leurs monnaies.

Je rappelle que les six gouvernements ont défini la parité de leur monnaie par rapport à l'or dans le cadre de leurs engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International.

4) L'articulation de la coopération monétaire des Six avec celle qui se pratique sur le plan mondial du F. M. I. est indispensable dans l'intérêt de la poursuite des objectifs de sécurité et de liberté des échanges que préconisent les organismes financiers créés à Bretton Woods.

C'est dire toute l'importance d'une consultation et d'une coordination des points de vue dans les relations avec ces organismes. Celles pratiquées au cours de l'année dernière seraient à poursuivre et à systématiser. Elles prendront une importance particulière à partir du moment où le plan des nouveaux droits de tirage spéciaux sur le Fonds entrera en vigueur.

5) A titre prévisionnel, il faudrait arrêter le schéma d'un accord intergouvernemental, dans lequel s'inscrirait, au moment opportun, l'étendue des obligations de chaque pays en matière de concours mutuel en application des articles 108 et 109 du traité.

L'organisation du concours pourrait se faire à travers un instrument communautaire. Cet instrument serait constitué par un fonds européen de coopération monétaire qui canaliserait deux sortes d'opérations :

- vers l'intérieur, les concours mutuels tendant à corriger les déséquilibres de balances de paiement, sous réserve d'une coordination avec des tirages sur le Fonds Monétaire International ;
- vers l'extérieur, les opérations de crédit international dérivant soit de la politique commerciale commune soit de concours à apporter dans le système de paiements internationaux".

(Bulletin de documentation du ministère d'Etat, n° 2, 26 janvier 1968)

2. Conférence de presse de M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, sur l'élargissement de la Communauté

A son retour de Bruxelles où il assistait au Conseil de l'U. E. O. , M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, a confié à la presse luxembourgeoise le contenu de propositions qu'il avait faites au Conseil.

Le ministre luxembourgeois constate que, dans la question de l'élargissement de la Communauté, se mêlent les sentiments les plus divers, tantôt le désir de réaliser le destin de l'Europe réunifiée, tantôt les multiples réserves et même les répugnances de certains gouvernements qui, visiblement, n'ont pas l'enthousiasme des fondateurs de la Communauté.

Il se demande si le moment ne serait pas venu d'abandonner ces réserves, de surmonter ces répugnances, en dépit des divergences d'opinions, en vue de consolider et d'agrandir le potentiel déjà acquis. A son avis rien ne s'opposerait à rechercher une issue aux problèmes posés dans les possibilités qu'offre le cadre si simple et bien approprié de l'U. E. O. Il suffirait d'étendre les activités de cet organisme et d'y faire entrer de nouveaux membres. De la sorte l'U. E. O. deviendrait le stade préparatoire à l'entrée de nouveaux Etats dans la Communauté européenne. Le grand avantage de cette solution réside dans le fait que le problème du domaine réservé au traité de Rome ne serait plus posé de manière aussi aigüe. Les candidats auraient de cette manière, l'occasion de se soumettre à une sorte de purgatoire, d'entreprendre des adaptations structurelles et de corriger leur politique économique. Avec l'aide active des Six, les Etats candidats pourraient, après un délai déterminé, être admis à entrer dans la Communauté. Le ministre admet qu'une telle proposition pourrait comporter des aménagements au traité de l'U. E. O. , mais qu'il n'y aurait pas là de difficultés insurmontables.

(Luxemburger Wort, 31 janvier 1968)

Extraits de la conférence de M. Grégoire, ministre des affaires étrangères à Dublin

A l'occasion d'une conférence tenue à Dublin le 4 mars, M. Grégoire a lancé un appel aux parlementaires, à leurs organes et à leurs cadres "afin de trouver, de la façon la plus communautaire, les solutions salutaires qui semblent échoir à l'entendement de tous les membres du Conseil".

Le ministre base son appel sur quatre principes fondamentaux s'énonçant ainsi : "Maintenir intact tout ce qui a été acquis jusqu'ici, faire progresser les mécanismes communautaires, veiller à ne pas indisposer l'un ou l'autre des partenaires par un acte inconsidéré et travailler sans relâche au rapprochement des pays occidentaux. En m'opposant, a priori, déclare le ministre, à toute entité dans laquelle il n'y aurait pas de place pour d'autres nations européennes, en tenant pour insensée la tentative d'augmenter le nombre des institutions existantes, permettant les triples et les quadruples emplois, j'ai été amené à lancer une idée concrète, en liaison avec le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège. Et je continue à croire que l'Union Européenne Occidentale est un lieu de relance idéal. Son Assemblée et son Conseil sont des instruments parfaitement valables pour rapprocher les Six et la Grande-Bretagne, les ministres ayant le pouvoir de constituer un organisme ad hoc. Les Commissions se réunissant périodiquement en séance commune avec le Conseil, il devrait être facile de faire de cette pratique le laboratoire où s'élaborerait le programme à exécuter avant l'admission des candidats. Il suffirait de reprendre conscience de l'importance virtuelle de cette Union, trop négligée dans le passé, pour que le pont naturel, existant entre les Six et la Grande-Bretagne, soit remployé, tant que le Royaume-Uni se verra interdire l'accès au parloir des Six, pour des raisons que la raison n'arrive pas toujours à saisir".

"Certes, une de ces raisons pourrait très bien s'opposer à ce recours à l'Union Européenne Occidentale. Je n'en serais pas autrement étonné, sans pour cela me résigner. Car, je réchaufferais mon plaisir, en remplaçant l'Union par le Conseil de l'Europe, mieux outillé, peut-être, et indéniablement préparé à cette tâche. Je ne perdrais rien au change, bien au contraire. Et j'y trouverais, le cas échéant, des auxiliaires d'envergure."

(Luxemburger Wort, 13 mars 1968)

3. La visite en Grande-Bretagne de M. Werner, président du gouvernement

Au lendemain de leur visite en Grande-Bretagne, M. Werner, président du gouvernement luxembourgeois, et M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, ont communiqué le 13 mars à la presse les conclusions des gouvernements britannique et luxembourgeois sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

"Les deux gouvernements estiment souhaitable un élargissement de la C. E. E. et, partant, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. Pour sa part, la Grande-Bretagne déclare qu'elle maintiendra sa candidature quoi qu'il arrive. L'objectif final des efforts déployés par les deux gouvernements consiste dans l'adhésion totale de la Grande-Bretagne."

"Les deux gouvernements sont conscients qu'avant d'atteindre cet objectif une période de transition s'avère nécessaire. Il convient actuellement de rechercher les moyens qui permettront d'éviter que ne s'agrandissent les écarts entre Etats membres et non membres de la Communauté, et surtout ceux qui préparent l'adhésion totale."

(Luxemburger Wort, 14 mars 1968)

Pays-Bas

1. Débats de la Seconde Chambre sur la politique européenne

A l'occasion de l'examen du budget des affaires étrangères, les 6, 7 et 13 février, la Seconde Chambre a adopté, conformément aux résolutions du Comité Monnet, quatre motions présentées par M. Schmelzer (parti populaire catholique). Ces motions concernent l'entrée du Royaume-Uni dans la C. E. E., les fusions à l'intérieur de la C. E. E. et les programmes de développement en matière de technologie, les rapports entre les Etats-Unis et la C. E. E. ainsi qu'entre les pays de l'Europe de l'Est et la C. E. E. Ces motions avaient été étudiées les 16, 21 et 22 novembre 1967 par la commission permanente des affaires étrangères et soumises à la Seconde Chambre pour approbation. En outre, la Seconde Chambre a adopté une motion de MM. van der Stoep (parti du travail) et Visser (D. 66) relative à une conférence européenne sur la sécurité (1). M. Visser a invité le gouvernement à faire de cette motion l'une des parties essentielles de sa politique. Le ministre des affaires étrangères s'est rallié à l'avis de M. Schuijt (parti populaire catholique) qui estimait que les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient être invités à participer à cette conférence européenne sur la sécurité. M. Schuijt avait en outre tenté de savoir si le gouvernement ne pensait pas que les petits pays pourraient se charger de la préparation de la conférence. M. Luns a déclaré qu'il partageait ce point de vue et en discuterait avec son collègue hongrois à l'occasion de sa visite à Budapest à la mi-février. Bien qu'il soit convaincu de l'intérêt que les petits pays de l'Europe de l'Est portent à une telle conférence, le ministre néerlandais des affaires étrangères estime que leur réserve à cet égard doit être interprétée comme une conséquence de la froideur manifestée par l'Union soviétique.

(1) Cf. Documentation européenne, n° 5/1967

Pour ce qui est du groupe des 9 petits Etats européens, entre temps passé à 10, M. Luns a déclaré que les consultations politiques du groupe en tant que tel n'avaient pas encore débuté, mais que les différents membres procédaient déjà à des consultations politiques entre eux. La participation de l'Allemagne de l'Est est une condition mise par les Etats du bloc oriental. Le ministre Luns a nié que la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est ait été posée comme condition à la convocation d'une conférence sur la sécurité. En principe, il n'est pas opposé à une certaine participation de la R. D. A. , encore que ceci dépende des modalités et de la formule de représentation de ce pays.

Au sujet du Mémoire des pays du Benelux, M. Luns a déclaré qu'il se rendait compte qu'une telle procédure ne pourrait rien changer de soi à la situation créée par le veto que la France a opposé à l'ouverture de négociations et qu'il fallait dès lors chercher d'autres moyens que ceux de l'article 237 pour favoriser un rapprochement entre les pays de la C. E. E. et les pays candidats, en attendant l'entrée de ces derniers.

"Il faut expliquer aux pays ayant posé leur candidature et tout d'abord au Royaume-Uni, que la grande majorité des membres des Communautés européennes souhaite ce rapprochement et désire tout mettre en oeuvre pour le réaliser. Il faut éviter avant tout que ces pays ne soient découragés par le veto français et ne se détournent des Communautés. Il est donc utile de maintenir en permanence des contacts étroits avec les candidats et des consultations permanentes sur la politique à suivre de part et d'autre. Il faut tenter de faciliter le rapprochement afin que les systèmes des pays candidats n'aillent en s'écartant encore davantage de ceux des Communautés. Des consultations avec ces pays sur tous les changements importants devant intervenir dans la Communauté doivent être possibles, ne serait-ce que par l'intermédiaire de chacun des gouvernements et, inversement, ces pays devraient procéder à des consultations suivies sur différents pays de la C. E. E. sur le développement de leur politique, notamment leur politique économique, pour autant qu'elle ait de l'importance dans la perspective de leur future adhésion. Les gouvernements des trois pays du Benelux estiment d'ailleurs que la coopération ne devrait pas se limiter à des consultations. Si l'on veut limiter autant que possible le préjudice porté à l'unité européenne, il faudrait, en outre, en attendant une adhésion ultérieure, agir de concert avec les candidats membres. Les trois gouvernements se proposent, en conséquence, de faire varier le nombre de participants pour chaque projet et chaque action.

D'ores et déjà, les gouvernements du Benelux ont décidé de se consulter l'un l'autre au préalable sur toute décision ou prise de position concernant des problèmes d'intérêt commun et sur toutes les questions importantes de politique étrangère, afin de parvenir autant que possible à des points de vue identiques. Cette décision concerne tout d'abord la coopération politique européenne, les relations Est-Ouest et les relations avec les pays en voie de développement. Les gouvernements espèrent que d'autres Etats européens se joindront à eux. Le gouvernement néerlandais considère cet ensemble de propositions comme un moyen d'arriver dans les meilleures conditions possibles à l'adhésion. Si

l'adhésion devient un jour possible, ces activités devront coïncider, à ce moment là, avec celles des Communautés.

Le mémorandum du Benelux a été remis à chacun des gouvernements des Six, et donc aussi à la France. Nous avons pensé qu'il ne fallait pas exclure la possibilité de faire participer la France elle-même aux actions proposées. Il faudrait cependant avoir la certitude que la France n'aura pas, cette fois encore, la possibilité de bloquer certaines initiatives ou activités.

Les propositions du Benelux visent à un nouveau renforcement des Communautés. La politique du gouvernement s'inspire de l'espoir qu'un jour les Communautés européennes seront le fondement de l'unité européenne. C'est là une profonde conviction européenne qui n'a cessé d'animer les gouvernements néerlandais qui se sont succédé et que les succès des dernières années et des derniers mois n'ont pas entamée. Il n'a jamais été question pour les Pays-Bas de tourner le dos aux Communautés européennes, et moins encore de les détruire. Jamais le gouvernement n'a eu l'intention de pratiquer une telle politique, à supposer qu'elle fût possible.

Les événements du 19 décembre ont évidemment pour conséquence que les Pays-Bas, dans une Communauté qui s'est tellement éloignée de sa voie par suite de la pression intolérable d'un Etat membre, ont plus que jamais le devoir de veiller à ne pas laisser se développer un isolationisme continental, quel que soit le domaine politique, financier ou économique, où il puisse apparaître. Autrement dit, dans cette perspective, les Pays-Bas devront faire preuve de plus de circonspection que cela ne serait le cas dans de meilleures circonstances. Ils devront en particulier éviter que ne soient prises des mesures qui constitueraient de toute évidence de nouveaux obstacles sérieux à l'adhésion ultérieure d'autres membres. Si cela se passait, nous devons plutôt chercher notre salut dans des arrangements provisoires que dans des décisions définitives, qui pourraient entraîner de très grosses difficultés pour l'avenir. C'est là aussi une question qu'il conviendra d'apprécier dans chaque cas d'espèce. La ligne politique du gouvernement implique aussi bien que, dans les domaines qui n'entrent pas dans le champ d'application du traité de Rome et se prêtent donc à une coopération avec les candidats membres, cette concertation dans l'action ne reste pas limitée aux Six.

(Débats de la Seconde Chambre - Affaires étrangères - Session 1967-1968, séances des 6, 7 et 13 février 1968)

2. Questions parlementaires

Abstention des Pays-Bas au vote du budget des Communautés européennes pour 1968

Le 21 décembre 1967, M. Burger (P. v. d. A. - parti du travail) a demandé au gouvernement quels motifs politiques l'avaient incité à s'abstenir, au cours de

la séance du Conseil du 13 décembre 1967, de participer au vote du budget des Communautés européennes pour 1968.

Le 11 janvier 1968, M. Luns lui a répondu que l'attitude néerlandaise au cours de cette séance du Conseil "n'était assimilable en rien à l'intervention de ceux qui voudraient affaiblir la position de la Commission au profit des Etats membres". D'après le ministre, l'attitude néerlandaise s'inspire au contraire du souci de donner la priorité à la rationalisation des services de la Commission, afin de renforcer la position de celle-ci.

Le ministre fait observer qu'en tout état de cause le Conseil n'aurait pu approuver définitivement le projet de budget en décembre, puisque le Parlement européen et la Cour de justice devaient encore être consultés.

Selon le ministre, une autre difficulté résidait dans le fait qu'au moment des discussions au Conseil, les 11 et 12 décembre, on ne connaissait pas encore la nouvelle composition du personnel des services de la Commission, une restructuration s'étant avérée nécessaire après la fusion des exécutifs.

La Commission avait proposé d'adopter un projet de budget basé sur la composition actuelle du personnel, projet de budget selon lequel la moitié des crédits affectés à ce poste serait bloquée. Dans la suite, mais avant le 31 mars, un budget modifié serait déposé sur la base des plans de rationalisation à mettre au point ; entre-temps, la Commission s'astreindrait à réduire elle-même le nombre des nouveaux engagements.

Les milieux néerlandais estiment que le délai prévu par la Commission pour mener à bien la rationalisation est trop long - ce délai expire le 31 mars - et la Commission n'a pas été disposée à le raccourcir suffisamment.

Toujours selon le gouvernement néerlandais, il serait possible de mettre à profit le temps nécessaire à la consultation du Parlement européen et de la Cour de justice pour élaborer les plans de rationalisation.

Dans la suite, M. Burger a déclaré qu'il n'avait trouvé dans cette réponse aucune considération politique, mais uniquement des raisons d'ordre pratique, dont il ne conteste d'ailleurs nullement le bien-fondé.

(Compte rendu des débats de la Première Chambre, session 1967-1968, Annexe, page 75, Nieuwe Rotterdamse Courant du 26 janvier 1968)

Enquêtes de conjoncture

En réponse à une question écrite posée le 30 janvier par M. Vredeling concernant la participation des Pays-Bas aux enquêtes de conjoncture de la C. E. E. , le ministre De Block a déclaré, le 22 février, que le Conseil des associations néerlandaises d'employeurs envisageait d'aligner complètement sur les enquê-

tes de la C. E. E. les tests de conjoncture pratiqués aux Pays-Bas. Ce qui rend difficile une mesure de ce genre, c'est la nécessité de sauvegarder le secret auquel le Bureau Central de la statistique s'est engagé vis-à-vis des secteurs de l'industrie qui participent aux tests de conjoncture, et le fait que ces secteurs ont leur mot à dire dans l'élaboration des statistiques qui, de surcroît, présentent un caractère technique.

(Compte rendu des débats de la Seconde Chambre, Session 1967-1968, Annexe 691)

Comités officiels

M. Vredeling a posé le 30 janvier une question relative à la procédure à suivre pour constituer des comités officiels au sein de la C. E. E. Comme suite à cette question, M. Luns a déclaré, le 23 février, que le gouvernement maintenait son point de vue et qu'il était préférable de s'inspirer, dans des matières nouvelles, de la législation communautaire, des procédures applicables aux comités de gestion, sans pour autant exclure la possibilité de régler différemment aussi la délégation de compétence dans des cas déterminés. En ce qui concerne la politique vétérinaire, le gouvernement partage le point de vue du Parlement européen (1). Au cours des discussions qui ont eu lieu à Bruxelles à ce sujet, le gouvernement s'est efforcé d'amener la Commission et les autres Etats membres à faire usage, pour le Comité vétérinaire permanent également, de la procédure prévue pour les Comités de gestion.

(Compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1967-1968, Annexe 697)

Budget du Parlement européen

Le 1er février, M. Westerterp a demandé au gouvernement quelle attitude il comptait adopter vis-à-vis du refus du Parlement européen de procéder à des réductions dans son projet de budget pour 1968. Il estime inadmissible que le Conseil fasse d'autorité des coupes sombres dans le budget du Parlement européen.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. De Koster, a répondu ainsi le 27 février : "Le Conseil a consulté le Parlement européen, conformément à l'article 203, paragraphe 2, troisième alinéa, du traité instituant la C. E. E., parce qu'il ne pouvait donner son assentiment à la proposition du Parlement tendant à modifier le rang d'un certain nombre de fonctionnaires. Les divergences de vues entre le Parlement et le Conseil à ce sujet ne datent pas d'hier.

(1) Rapport Lulling, doc. 129/1967.

Le Conseil craint en effet que les modifications proposées par le Parlement n'aient pour effet de rompre l'équilibre qui existe dans la composition du personnel.

Le même problème se pose d'ailleurs dans d'autres institutions des Communautés. Ainsi, le Conseil a fait part à la Cour de justice de son désir de voir renoncer à de telles modifications. Par ailleurs, le Conseil a proposé au Parlement d'apporter un certain nombre de modifications d'importance mineure à l'estimation provisoire de plusieurs postes du budget. Compte tenu de l'évolution des dépenses en 1967, l'impression a prévalu au Conseil que des économies étaient possibles au Parlement sans réduire aucunement ses activités.

Le gouvernement reste d'avis que le Conseil doit examiner avec la plus grande bienveillance les estimations faites par le Parlement. Aussi les Pays-Bas tiendront-ils dûment compte de la résolution mentionnée ci-dessus lors de l'établissement du projet de budget et du budget définitif au Conseil. D'autre part, il appartient au Conseil, en tant qu'autorité budgétaire des Communautés européennes, de suivre une ligne de conduite générale dans ces cas d'espèce. De l'avis du gouvernement, le Conseil ne saurait pour cette raison s'abstenir en toute circonstance de se prononcer sur les estimations faites par le Parlement".

(Compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1967-1968, Annexe 707)

L'assainissement de la balance américaine des paiements

Le 14 février, M. Hogendorp (P. v. d. A. - parti du travail) a posé une question relative à l'attitude adoptée par les Pays-Bas, en tant que membre de la C. E. E., à l'égard des consultations qui ont eu lieu avec une mission américaine au sujet de l'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis.

Le 6 mars, le ministre des finances, M. Witteveen, a répondu ce qui suit :

"Des conversations ont eu lieu le 22 février dernier à Bruxelles, entre la Commission européenne et une délégation américaine, concernant les mesures prises ou envisagées par les Etats-Unis pour équilibrer leur balance des paiements. Conformément au vœu exprimé par certains gouvernements, des représentants des Etats membres de la C. E. E. ont pu participer à ces délibérations en qualité d'observateurs. Le gouvernement n'a toutefois pas fait usage de cette faculté, parce qu'il lui est apparu que la Commission européenne s'était réservé le droit d'adopter d'entrée de jeu un point de vue critique personnel à l'égard des mesures que les Etats-Unis pourraient prendre, et qu'elle n'envisageait nullement de se limiter à une réunion d'information.

Le gouvernement estime qu'à la suite des consultations bilatérales qui ont eu lieu, notamment dans les capitales des Six, les délibérations au sujet des mesures d'assainissement de la balance américaine des paiements doivent, à l'avenir, se tenir de préférence dans les organismes compétents tels que l'O. C. D. E. et le G. A. T. T.

Entre-temps, au cours de la réunion du Conseil du 4 mars, l'Allemagne a annoncé que, contrairement à la France, elle était disposée à examiner favorablement la demande américaine de collaboration des pays européens ; et elle a proposé aux pays de la C. E. E. d'appliquer unilatéralement un abaissement accéléré des tarifs douaniers dans le cadre de la négociation Kennedy. Les Pays-Bas ont appuyé cette proposition. Le Conseil a décidé de demander à la Commission de la C. E. E. de faire rapport, à bref délai, sur la possibilité de réaliser un abaissement accéléré des tarifs, et sur les conséquences de pareille mesure, soit uniquement pour les pays de la C. E. E. , soit pour tous les pays participants, compte tenu des difficultés de la balance américaine des paiements. "

(Compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session 1967-1968, annexe 765)

3. Conférence à Milan du ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Luns, sur le thème "Le Marché commun à l'heure actuelle"

Le 27 février, à Milan, à l'invitation de l'Institut d'études de politique internationale et de la Chambre de commerce néerlandaise en Italie, le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Luns, a donné une conférence sur le thème : "Le Marché commun à l'heure actuelle".

M. Luns a tout d'abord rappelé que six années s'étaient écoulées depuis que le Royaume-Uni avait présenté sa candidature à la Communauté européenne pour la première fois. Cinq pays se montrèrent favorables à cette candidature, tandis que le sixième s'y opposa pour des motifs d'ordre économique. "Quoi qu'il en soit, a poursuivi le ministre, ces arguments économiques ne semblent pas justifiés". En effet, les économistes estiment que rien ne pourrait mieux stimuler la productivité et le processus de modernisation de l'industrie britannique que la perspective d'une prochaine adhésion à un marché de 250 millions de consommateurs. A cela, il faut ajouter qu'une fois disparues les barrières douanières nationales, la concurrence souvent âpre du continent pourrait s'exercer librement sur le marché britannique. N'oublions pas, du reste, que le Royaume-Uni s'est déclaré disposé à faire coïncider son adhésion avec l'assainissement de l'économie et des finances britanniques. Par conséquent, du moins du point de vue économique, rien ne devrait s'opposer à l'ouverture des négociations.

Il semble que les conceptions politiques de cet Etat membre qui se tient à l'écart se fondent sur une appréciation erronée de l'évolution européenne. Il serait néfaste que les Six s'acheminent vers un "néo-isolationisme" ou un "super-nationalisme". Ces conceptions dangereuses n'ont d'ailleurs rien de nouveau. En décembre 1807, l'empereur Napoléon promulguait ici-même à Milan, ville chargée d'histoire, le décret qui renforçait le système continental : tout navire ayant accosté dans un port anglais devait être purement et simplement confisqué. Cette mesure affecta durement aussi bien les villes de l'Italie du nord que celles des Pays-Bas. Bien que cet exemple soit peu approprié, force est cependant de constater que 160 ans plus tard, on entend exclure de l'intégration économique un pays aussi important que l'Angleterre, et cela contrairement au texte des traités et pour des motifs étrangers aux principes de l'intégration. Nous voulons espérer que les conceptions de tous nos partenaires évolueront rapidement vers une représentation plus exacte de la réalité.

L'extension géographique du Marché commun constitue donc, à mon avis, la tâche qui s'impose à nous avec le plus d'urgence. Mais j'estime qu'il est important également de renforcer la structure interne de notre organisation et d'en préserver le dynamisme. Les Etats membres devraient accepter une participation réelle du citoyen européen aux décisions concernant l'organisation de la Communauté afin d'éviter que les fonctionnaires européens n'exercent une influence sans cesse accrue sur les mécanismes de Bruxelles. Il manqua un véritable Parlement européen. Sur le plan national, tout au moins aux Pays-Bas, on constate ces derniers temps une remise en cause des rapports entre électeur et élu, administrateur et administré. Par réaction contre l'influence croissante des pouvoirs publics, due à la complexité de la vie moderne, une partie de l'opinion publique manifeste un malaise accentué qui se traduit par un esprit de rébellion et une tendance à demander une participation accrue de l'électorat. Un fossé risque ainsi de se creuser entre opinion publique et gouvernement, ce qui est déjà le cas au niveau européen.

Il est urgent que, dans un avenir prochain, des élections directes permettent aux citoyens européens de contribuer directement à la création d'une Europe unie et de se sentir personnellement liés au Parlement européen. Ce dernier devra du reste exercer un contrôle effectif sur les institutions de la Communauté. Toutes les semaines, une multitude de décisions importantes sont prises sans que les représentants du peuple européen puissent réellement peser, d'une manière sensible, sur ces dernières. A lui seul, le Fonds agricole absorbe déjà depuis plusieurs années, un minimum de cinq cent millions de dollars par an sans qu'il y ait un contrôle parlementaire comme celui auquel nous sommes soumis dans nos Etats respectifs. L'institution d'un contrôle démocratique et authentique au niveau européen permettra par ailleurs de donner une plus grande liberté à la Commission européenne et d'en élargir les compétences. En effet, si nous en sommes déjà arrivés au stade actuel, c'est grâce aux initiatives de cette Commission européenne supranationale et à l'impulsion qu'elle a donnée à l'intégration. Elle demeure l'élément moteur indispensable de nos Communautés, élément qui ne peut être remplacé par un organe intergouvernemental qui prendrait ses décisions à l'unanimité".

Après avoir rappelé la nécessité d'un élargissement de la Communauté, M. Luns a souligné l'opportunité d'éviter que les pays ayant posé leur candidature au Marché commun ne se découragent. "A cette fin, il convient d'établir des contacts étroits et durables avec ces pays et de se concerter sur la politique à adopter de part et d'autre. Il est nécessaire de faciliter le rapprochement économique et d'empêcher que ne se creuse davantage le fossé existant entre leurs systèmes économiques et celui de la Communauté.

A mon avis, il serait opportun de créer un mécanisme de consultations puissant et régulier qui garantisse l'établissement de contacts plus étroits. Mais cela n'est pas suffisant. Si nous voulons atténuer le coup qui a été infligé à la cause européenne, nous devons entreprendre dès à présent et, dans tous les domaines où cela sera possible, des activités communes avec les pays ayant fait acte de candidature. Cela sera possible heureusement, dans de nombreux domaines, parce que, si importantes soient-elles, les Communautés européennes ne couvrent encore qu'une partie de l'éventail des activités des pays européens. La production et l'achat de matériel militaire, la coopération technologique et scientifique, l'aide aux pays en voie de développement permettront d'établir de nouvelles formes de coopération européenne entre les pays candidats au Marché commun et les Etats membres qui le désirent. Nous n'avons certainement pas l'intention de créer une Communauté parallèle ou rivale et savons bien que cette coopération avec les pays ayant posé leur candidature ne constituera, dans le meilleur des cas, qu'une "brillante alternative" et qu'au moment opportun elle sera remplacée par la participation à part entière à notre Communauté".

En conclusion, l'orateur a déclaré que "l'Europe évolue à un rythme rapide et que mille courants s'y unissent et s'y rencontrent". Nous avons connu des moments de confusion et subi quelques échecs, mais notre objectif demeure celui d'une Europe supranationale et démocratique ouverte à tous ses citoyens. Les revers actuels mettent profondément à l'épreuve la solidité et la vigueur de l'unification européenne, mais je crois fermement que cette épreuve sera surmontée. Le maintien de la position de l'Italie et des pays du Benelux sera à cet égard un facteur décisif.

(Relazioni Internazionali, n° 10 du 10 mars 1968)

Pays scandinaves

1. Les pays scandinaves sont favorables à une conférence du commerce avec les pays membres de la C. E. E.

Les pays scandinaves souhaitent participer à une conférence du commerce avec les pays membres de la C. E. E. Copenhague, Oslo et Stockholm se sont prononcés positivement sur la proposition des pays du Benelux tendant à éta-

blir des contacts plus étroits entre les Etats membres de la C. E. E. et les Etats désireux d'y adhérer, jusqu'à ce que la division économique de l'Europe ait été surmontée.

Le gouvernement danois a publié, le 8 février 1968, le contenu de sa réponse positive à la note des pays du Benelux. Le texte de cette réponse dit notamment : Le gouvernement danois apprécie hautement les efforts déployés par les pays du Benelux pour faciliter l'entrée des pays candidats dans les Communautés européennes. Le Danemark s'est félicité des propositions concrètes qui lui ont été transmises au sujet de l'organisation de consultations entre les Communautés européennes, les pays membres et les pays candidats, et il s'est déclaré prêt à entamer des pourparlers à ce sujet.

Toutes les mesures dirigées contre la scission du marché européen sont accueillies avec satisfaction par la Norvège, si l'on s'en réfère à la réponse d'Oslo aux pays du Benelux, transmise le 8 février par le ministre norvégien des affaires étrangères. C'est pourquoi la Norvège approuve la proposition du Benelux d'établir une coopération plus étroite entre la C. E. E. et les Etats demandeurs.

Le Danemark et la Norvège ont cependant fait connaître l'intérêt qu'ils attachaient à une participation de la Suède qui avait formulé sa demande en des termes qui ne l'engageaient pas, et par conséquent, ne comptait pas au nombre des destinataires du mémorandum du Benelux, et n'avait été informée que verbalement.

Le gouvernement suédois, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Bruxelles, a fait part au gouvernement belge de son intérêt à participer à une conférence sur la coopération économique en Europe à laquelle participeraient tous les Etats intéressés. Cette démarche est à considérer dans le cadre de la demande suédoise d'ouverture de négociations avec la Communauté économique européenne.

Les réponses fournies par les trois Etats scandinaves ont été élaborées après des consultations mutuelles approfondies. Tandis que le Danemark a renouvelé, à cette occasion, son désir d'entrer dans la C. E. E. comme membre à part entière, la déclaration du ministre suédois des affaires étrangères indiquait simplement que l'attitude positive adoptée à l'égard d'une conférence économique européenne devait être considérée en rapport avec le désir qu'a la Suède d'entamer des négociations avec la C. E. E.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 10 février 1968 ;
Le Monde, 11-12 février 1968)

Suisse

La Suisse et l'intégration européenne

Au cours de la séance tenue par le Conseil des Etats, le 6 mars, M. H. Schaffner, conseiller fédéral, parlant au nom du Conseil fédéral, a fait une déclaration d'une importance fondamentale sur la situation actuelle de l'intégration européenne.

Le conseiller fédéral s'est notamment exprimé en ces termes : "Le Conseil fédéral suit les discussions présentement menées à Bruxelles avec le plus grand intérêt. Il se réjouit d'apprendre que, dès la première séance ministérielle de la C. E. E. , on cherche de nouvelles possibilités d'aplanir les difficultés que soulève l'élargissement des Communautés européennes ; il espère que ces discussions aboutiront à un résultat constructif.

La Suisse n'a pas été informée officiellement des nouveaux projets. Une prise de position serait dès lors prématurée. En particulier, il est nécessaire de voir tout d'abord si les six pays de la C. E. E. parviendront à un accord sur l'attitude à adopter ultérieurement et quel sera le contenu de ces tentatives de solution. Celles-ci semblent reposer sur une nouvelle conception, dans la mesure où l'élargissement de la C. E. E. se fera non pas en une seule étape, mais moyennant un stade intermédiaire, une phase préliminaire en matière de politique commerciale. En d'autres termes, au lieu de rester inactif en attendant que soient réunies les conditions politiques et économiques nécessaires à l'élargissement des Communautés européennes, ce qui exigera un laps de temps assez long, vu que l'on concentre les efforts sur l'expansion de l'union économique et que l'on a prévu pour fin 1969 le terme de la phase de consolidation de la C. E. E. , il importe de faire tout ce qui est possible de faire dès aujourd'hui, dans le domaine de la politique commerciale et économique afin d'atténuer les effets négatifs de la division de l'espace économique européen. A cet égard, il semble que l'on envisage une nouvelle réduction des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires entre la C. E. E. et les pays tiers européens, et parallèlement à celle-ci des mesures destinées à développer les échanges agricoles européens. On envisage en outre la possibilité de faire participer un plus grand nombre d'Etats aux travaux actuellement menés au sujet de la Convention européenne sur les brevets, à la législation européenne des sociétés, ainsi qu'à la coopération technologique.

A notre avis, ces initiatives pourraient permettre de marquer un premier pas modeste, mais réaliste, et concret vers le renforcement et l'élargissement de l'espace économique européen, à condition qu'il ne se produise pas de nouvelles scissions. Pour cette raison, il serait indispensable que, d'une part, la C. E. E. dans son ensemble soit disposée à s'associer à de telles mesures et que, d'autre part, tous les pays de l'A. E. L. E. qui le désirent, soient invités à y participer. Ceci d'autant plus que la liberté douanière réalisée dans le

cadre de l'A. E. L. E. en matière industrielle représente une contribution considérable à la création d'un espace économique européen libre, sur laquelle on ne peut plus revenir.

Tout comme les quatre pays qui, l'année dernière, présentèrent leur demande d'adhésion, la Suisse est en droit de s'attendre à être associée à des consultations et négociations de ce genre, consultations qui dans un premier temps ne concernent que des solutions purement provisoires. Dans ces circonstances une mise à l'écart de la Suisse, fût-elle de courte durée, ne serait ni juste ni acceptable pour des raisons sur lesquelles il n'est guère besoin d'insister longuement. La Suisse est, après les Etats-Unis, et avec la Grande-Bretagne, le principal client de la C. E. E. ; l'année dernière, la Communauté a enregistré un solde excédentaire encore jamais atteint dans ses échanges avec la Suisse, à savoir 5.038 millions de francs. Les échanges commerciaux, par habitant, entre la Suisse et la C. E. E. dépassent ceux de la plupart des Etats membres entre eux. La Suisse absorbe 12 % des exportations agricoles de la C. E. E. ...

Dans une déclaration que j'avais également faite au nom du Conseil fédéral en juin dernier devant le Conseil national, et qui avait été notifiée aux Etats membres de la C. E. E. , j'avais déjà attiré l'attention sur le fait que la Suisse n'exclurait pas elle non plus les nouvelles possibilités de solution suggérées récemment par quelques Etats de la Communauté. Ces possibilités étant actuellement à l'étude, nous avons immédiatement rappelé, par voie diplomatique, cette déclaration aux gouvernements des Etats membres de la C. E. E. , afin de couper court à toute idée de priorité des "Six" et des "Quatre" dans la procédure de négociation.

Nous nous rendons compte que d'éventuels arrangements dans le domaine de la politique commerciale, ne doivent constituer qu'une étape intermédiaire vers l'élargissement de la C. E. E. Mais la Suisse n'a jamais laissé subsister le moindre doute sur le fait que son but demeurerait la création d'un marché européen élargi, et qu'elle examinerait le moment venu les modalités de participation d'un Etat neutre doté d'une structure fédéraliste et soumettrait des propositions à ce sujet. Mais ce moment, et c'est également l'opinion de la C. E. E., est encore lointain. Les propositions actuellement à l'étude ne prévoient aucun engagement d'ordre institutionnel, de sorte que la collaboration des pays neutres ne nécessiterait nullement une réglementation spéciale.

Le proche avenir révélera dans quelle mesure ces projets étaient inspirés par des intentions sérieuses et si les règles de négociation envisagées tiennent compte des exigences du commerce mondial et des principes du G. A. T. T. Après des années de déception, il serait grand temps de chercher des solutions simples et généreuses".

Conformément à cette déclaration du conseiller fédéral, M. Wurth, chef de la délégation suisse auprès des Communautés européennes, a fait, le 6 mars 1968, une démarche orale auprès de la Commission des Communautés euro-

péennes, pour l'informer que la Suisse maintenait sa position fondamentale en ce qui concerne l'intégration économique européenne et qu'elle souhaitait participer conjointement avec les pays qui avaient fait connaître leur désir d'entrer dans la Communauté, à toute forme de collaboration qui pourrait être envisagée pour le proche avenir.

De plus, comme l'a souligné M. Wurth lors de sa démarche la Suisse accueillera également avec le plus vif intérêt toute proposition tendant à développer la collaboration de partenaires égaux dans d'autres domaines, particulièrement dans le domaine de la législation sur les brevets et du progrès technique. De pareilles propositions se trouvent notamment dans le mémorandum du Benelux.

L'ambassadeur de Suisse en République fédérale d'Allemagne, M. Max Troendle, a exposé au Chancelier Kiesinger, le 7 mars, la position de la Suisse face aux tentatives de Bruxelles pour élargir la C. E. E. A cette occasion, il a rappelé la déclaration du gouvernement suisse du 27 juin 1967 : l'objectif visé à l'époque, à savoir une réglementation qui permette à la Suisse, tout en gardant sa neutralité, de coopérer au développement ultérieur d'un marché européen intégré, reste valable. Non seulement la Suisse se déclare vivement intéressée à un "arrangement" dans l'esprit des propositions formulées par l'Allemagne, mais elle souhaite également s'asseoir à la table des négociations, dans le cas où l'on en viendrait à l'élaboration d'une zone de libre-échange ou préférentielle de ce genre.

(Neue Zürcher Zeitung, 3 et 8 mars 1968 ;
Le Monde, 9 et 13 mars 1968)

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Les socialistes allemands et la politique communautaire

Aujourd'hui comme hier, les sociaux-démocrates allemands souhaitent l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres Etats européens à la Communauté économique européenne. Après un compte rendu du président du parti et du ministre fédéral des affaires étrangères sur la situation actuelle dans le domaine de la politique étrangère, le président du S. P. D. a déclaré le 5 janvier à Bonn que la constatation du Conseil de ministres des Communautés européennes du mois de décembre relative au désir d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres Etats ne représentait qu'un résultat intermédiaire.

Le S. P. D. a précisé que la procédure pouvait être reprise lors de chaque session du Conseil. Au cours des semaines à venir toutes les questions se rattachant au désir d'adhésion de la Grande-Bretagne devaient être discutées bilatéralement entre les Etats membres de la C. E. E. et les gouvernements des Etats candidats. M. Brandt a déclaré que le gouvernement fédéral participera activement à ces pourparlers. Le président a constaté que la division économique de l'Europe ne pourra être surmontée que lorsque les Communautés européennes existantes auront été élargies et que cette Communauté élargie aura trouvé une position satisfaisante par rapport aux Etats européens.

(VWD-Europa, 6 février 1968)

2. Le point de vue de l'ancien chancelier Erhard sur la politique européenne

"L'attitude positive des cinq pays de la C. E. E. à l'égard de l'adhésion britannique à l'Europe des "Six" autorise la Grande-Bretagne à attendre davantage du gouvernement fédéral allemand que de simples paroles de sympathie aussi bien intentionnées soient-elles" a déclaré l'ancien chancelier Erhard dans un article publié par l'hebdomadaire "Sunday Telegraph" le 14 janvier 1968. "Le destin contre lequel la Grande-Bretagne lutte aujourd'hui, qu'il soit dû à des causes imprévues ou à sa propre faute, ne doit pas créer une nouvelle vague de chauvinisme en Europe ou l'engager à de nouvelles luttes pour la suprématie nationale. L'Allemagne ayant jadis toléré une telle folie, elle ne peut s'estimer libérée de ce soupçon que si elle résiste fermement à de pareilles tentatives. Pour ma part en tous cas, je l'ai fait et j'ose espérer que l'histoire m'en accordera le mérite".

Sous le titre "Pourquoi pas de miracle économique britannique" le chancelier Erhard a examiné, à la demande de l'hebdomadaire conservateur britannique, les causes du "malaise britannique" et dénoncé le caractère exagérément socialiste de l'Etat-providence, obstacle majeur à un assainissement de la situation. Le fait qu'au cours des deux guerres mondiales la Grande-Bretagne a épuisé ses moyens économiques et financiers - notamment au bénéfice de la France - joue certainement un rôle important dans la crise actuelle ; cependant, il ne peut excuser ni les erreurs et ni les fautes dont seule la politique britannique est responsable et qui ont conduit le pays au bord de l'abîme.

Chercher à maintenir, voire à renforcer l'Etat-providence sans la force économique, la discipline et l'ordre nécessaires, ne peut aboutir, à long terme, qu'à un effondrement économique.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 15 janvier 1968 ;
Industriekurier, 16 janvier 1968 ;
Le Monde, 16 janvier 1968.)

3. Les relations Europe-Amérique dans une conférence de presse de M. Lecanuet

De retour des Etats-Unis, le président du Centre démocrate a tenu, le 25 janvier, une conférence de presse où il a souligné son inquiétude devant la dégradation des rapports franco-américains : "Lorsque le problème du Vietnam sera dépassé, la solidarité des nations atlantiques devra se réaffirmer, mais aussi se reconstruire sur des modalités entièrement nouvelles. Mais pour préparer le rôle de l'Europe qui doit être autonome, indépendant, il faut choisir entre le nationalisme et la sécurité collective".

"Plus l'Europe sera large et puissante, moins elle sera subordonnée à l'Amérique. L'Alliance doit être maintenue pour notre sécurité, redéfinie et reconstruite à proportion de l'unité économique, politique et militaire que se donnera l'Europe, qui devra accueillir l'Angleterre".

"Le général de Gaulle aurait pu devenir le premier président des Etats Unis d'Europe au lieu de demeurer le dernier souverain des Français", a conclu M. Lecanuet.

(Le Monde, le Figaro, 26 janvier 1968)

4. Allocution de M. Jean Monnet sur l'avenir de l'Europe

Le 25 janvier, M. Jean Monnet a prononcé aux journées d'études de la C.D.U. à Sarrebrück une allocution sur l'Europe dans le monde de demain.

Il évoque d'abord la situation de la Grande-Bretagne : "l'Angleterre a vu son empire disparaître, son influence dans le monde diminuer, elle ne peut résoudre ses problèmes sans l'Europe. Sa vue politique du monde ne peut s'exprimer avec succès que si elle devient partie d'une vue politique commune aux pays d'Europe unis et que si la voix qui s'exprime alors devient la voix commune de l'Europe".

Ensuite M. Jean Monnet parle de la pénurie technologique en Europe : "les pays d'Europe ne sont plus, séparément, à la mesure de la civilisation électronique qui se crée. Malgré cela, nous restons satisfaits et nous sommes fiers de préserver notre souveraineté nationale, comme si nous étions inconscients de notre impuissance. Alors, dans cette situation, nous rejetons de notre communauté le seul pays européen qui pourrait nous apporter un actif de développement technologique au moins égal à celui de la France ou de l'Allemagne. Sans la fusion de ses ressources, l'Europe, dans dix ans, sera un continent sous-développé".

L'orateur en vient enfin à l'aspect politique de l'unification : il constate que politiquement l'Europe se trafne. "L'expérience montre maintenant clairement que l'organisation de l'Europe est indispensable... Or, nous n'entendons que des voix nationales, ou hautaines, ou timides".

(Le Figaro, 26 janvier 1968)

5. MM. Chaban-Delmas et de Lipkowski se prononcent sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Interrogé par des journalistes à la télévision le 29 janvier, le président de l'Assemblée nationale, M. Chaban-Delmas, s'est prononcé en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais il a formulé certaines réserves pour le présent. Il a ajouté d'autre part : "L'objectif de l'Europe ne pourra être visé que lorsqu'on aura créé les conditions préalables, une politique économique commune, une politique internationale unifiée... sans quoi le système exploserait en moins de trois mois. Européen convaincu, et pas depuis hier, je suis parfaitement à ma place dans le camp gaulliste".

Le président du groupe U.D. Ve République au Parlement européen a déclaré au journal "Le Soir" du 19 janvier à propos des décisions budgétaires britanniques : "Ce sont des mesures courageuses qui, par l'allègement des charges militaires, doivent contribuer au redressement de la balance des paiements.

Mais ce sont des mesures à long terme et elles ne peuvent que constituer un début vers la réalisation des conditions indispensables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Le fond du problème reste tel qu'il a été défini par la Commission Rey".

Evoquant une évolution possible dans le sens d'une réaction anglaise contre les investissements américains et d'une offre de collaboration technologique avec la France, M. de Lipkowski estime que : "L'Europe doit aider l'Angleterre à se rapprocher d'elle, car il ne me paraît pas possible que sans le concours des Six l'Angleterre puisse faire seule le gigantesque effort qui est attendu d'elle, quand ce ne serait que sur le seul plan du marché commun agricole.

C'est pourquoi j'ai lancé l'idée d'une "pré-adhésion" qui constituerait un compromis pour une période de transition de quatre ou cinq ans.

Elle consisterait à dresser d'une part une liste de produits industriels britanniques pour lesquels les Six diminueraient les droits d'entrée et, d'autre part, une liste de produits agricoles des Six que les Anglais s'obligeraient à acheter. Chaque année ces deux listes seraient révisées par un Conseil commun et augmentées dans la mesure du possible. La preuve serait ainsi faite d'une manière empirique tant des avantages que présenterait pour tout le monde l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun que de sa capacité future d'en accepter toutes les règles".

"Il s'agit en l'occurrence", a conclu M. de Lipkowski, "d'une initiative qui m'est personnelle, mais elle part d'une déclaration du général de Gaulle à laquelle il me semble qu'on n'a pas assez prêté attention" : "Nous sommes prêts à trouver un arrangement avec l'Angleterre qui lui faciliterait les choses".

(Le Monde, 19, 31 janvier 1968 ;
Combat, 18 janvier 1968.)

6. La commission de l'agriculture de la C.D.U. du Südwürttemberg-Hohenzollern et la politique agricole commune

La fixation, en dépit de coûts de production différents, de prix uniformes pour les produits agricoles de la C. E. E. a engendré des distorsions de concurrence pour la suppression desquelles le gouvernement fédéral doit présenter un certain nombre de suggestions au Conseil de ministres de Bruxelles. Cette opinion a été défendue par la commission agricole de la C.D.U. du Südwürttemberg-Hohenzollern sous la présidence du président Bauknecht, membre du Bundestag, le 5 février à Sigmaringen.

De l'avis de la commission, de telles propositions doivent permettre de maintenir le plus largement possible la réglementation du marché du lait, de fixer les prix d'orientation pour les bovins à 2,80 DM le kg pour se défendre des importations à bon marché et de réviser, dans l'accord définitif du G. A. T. T. , les concessions envisagées ainsi que d'améliorer le prix inadmissible de la viande porcine en jugulant les importations en provenance de l'Allemagne centrale et du Danemark.

La commission a également souhaité que les prix des céréales pour l'exercice à venir soient fixés avant le 1er août, les coûts de production ayant, de l'avis de tous, même de celui des experts, subi une hausse considérable. Il est en même temps nécessaire d'améliorer une nouvelle fois le rapport entre le prix des céréales fourragères et celui du blé. De plus la commission agricole du Land a fait observer qu'une production rentable d'oeufs et de volailles d'engrais exige un contrôle quantitatif du stockage des oeufs à couvrir et que la production allemande de fruits et de légumes a également le droit de bénéficier d'interventions de marché comme c'est le cas dans d'autres pays de la C. E. E. Il y a en outre lieu d'appliquer dans ce domaine des mesures de protection plus efficaces contre les importations en provenance de pays tiers.

Sur le plan national, la commission exige le paiement immédiat des allocations qui doivent être accordées aux agriculteurs en compensation de l'abaissement du prix des céréales et qui se montent à 560 millions de DM. En plus, il y a lieu d'appliquer maintenant la nouvelle réglementation envisagée pour le marché du lait de consommation par la vente de lait de consommation entier, assortie d'une compensation de prix correspondante. Enfin, la commission de la C. D. U. a demandé la création, à bref délai, d'une caisse d'intervention pour financer des mesures de soutien des prix sur le marché du porc.

La commission a souligné, pour finir, que tout en reconnaissant l'unification européenne et les efforts déployés sur le plan de la politique à l'égard des pays de l'Est, les concessions qui en résultent ne doivent pas être supportées unilatéralement par l'agriculture.

(Deutschland-Union-Dienst, 8 janvier 1968)

7. L'Europe dans la déclaration commune de la Fédération de la gauche et du parti communiste français

A la suite des pourparlers entre la Fédération de la gauche et le parti communiste, une déclaration commune a été rendue publique le 26 février, dont sont extraits les passages suivants relatifs à la politique européenne : "La F.G.D.S. et le P.C.F. relèvent avec satisfaction que des convergences nouvelles se font jour entre leurs positions dans le domaine de la politique extérieure. En même temps, les deux formations constatent que des divergences subsistent entre elles sur d'importantes questions.

La F. G. D. S. considère que la politique extérieure de la France doit poursuivre simultanément trois objectifs fondamentaux :

- l'organisation de la paix ;
- la construction d'un ensemble politique européen ;
- le développement croissant des relations avec le "tiers monde", et qu'à chacun de ces objectifs doivent correspondre les structures politiques et économiques nécessaires à leur réalisation.

La F. G. D. S. attache une importance capitale à la construction d'un ensemble politique européen dont l'Europe des Six formera le noyau. Elle pense en effet que l'intégration de notre pays dans cet ensemble, seul en mesure d'assurer l'indépendance de l'Europe au regard des deux grandes puissances mondiales, constitue un noyau déterminant pour faciliter l'établissement d'une nouvelle forme de sécurité susceptible de se substituer à l'actuel système de blocs militaires et de rapprocher durablement l'Est et l'Ouest. Tant qu'une nouvelle situation mondiale et européenne n'aura pas été établie, elle estime qu'une rupture unilatérale des alliances actuelles de la France, et notamment de l'Alliance atlantique serait dangereuse.

La construction européenne facilitera la solution des problèmes des pays du "tiers monde" en liquidant les séquelles du nationalisme et du colonialisme et en substituant une aide collective à l'action trop souvent égoïste des pays industrialisés.

La F. G. D. S. propose des mesures concrètes visant à accélérer le processus de l'intégration européenne. Elle se prononce pour l'élargissement territorial de l'Europe actuelle (notamment par l'admission de la Grande-Bretagne), la multiplication des secteurs communs (notamment la planification, la monnaie, la technologie, la santé publique) et la création d'un pouvoir politique commun comportant notamment un parlement élu au suffrage universel. Cette construction devra permettre de doter l'Europe des moyens de son indépendance politique et économique, et par le biais de la planification économique, assurer sans heurt son expansion en même temps que la juste répartition des richesses, qui ne saurait être abandonnée au libre jeu de la concurrence capitaliste. La Communauté européenne ainsi développée satisfera au meilleur prix les besoins des consommateurs d'un large marché. Dès maintenant, il apparaît possible de déléguer sous contrôle démocratique des pouvoirs limités mais réels aux institutions actuelles et à créer du traité de Rome.

Le P. C. F. se prononce pour une Europe démocratique et pacifique. Il estime nécessaire que la France ne se confine pas dans le cadre étroit de la petite Europe capitaliste - qu'elle soit à six ou sept au plus, - mais qu'elle développe ses relations économiques et techniques avec tous les pays d'Europe sur la base de l'avantage mutuel. Dans une France démocratique, la nationalisation des secteurs-clés permettrait, entre autres, de réaliser de grands projets de coopération à l'échelle européenne dans des conditions telles que ceux-

ci fassent partie intégrante du développement équilibré de l'économie nationale. Le P. C. F. réaffirme son hostilité à l'instauration d'une autorité supranationale créée et dominée par le grand capital, qui accentuerait la division de l'Europe, aggraverait les conséquences néfastes de la politique actuelle du Marché commun pour les travailleurs et mettrait la politique démocratique voulue par le peuple français à la merci de gouvernements étrangers dominés par la réaction.

La petite Europe supranationale ne serait pas indépendante, mais elle se trouverait dangereusement soumise à l'hégémonie d'une Allemagne expansionniste et revancharde en même temps qu'à la tutelle américaine au travers du pacte atlantique.

Malgré ces divergences, les deux formations constatent leur accord sur le fait que le Marché commun - qui est aujourd'hui une réalité - est actuellement dominé par les cartels, les trusts et les groupes de pression internationaux.

Elles estiment nécessaire :

- de lui donner un contenu économique et social nouveau, profondément différent, qui soit en harmonie avec les intérêts des travailleurs.

Le P. C. F. propose de faire disparaître le caractère technocratique des institutions qui régissent le Marché commun en les démocratisant.

La F. G. D. S. entend faire disparaître, en les démocratisant, le caractère technocratique que prennent peu à peu les institutions qui régissent le Marché commun, faute de la création d'un pouvoir politique :

- d'assurer la représentation des organisations syndicales, ouvrières et agricoles, dans les organismes du Marché commun, avec des droits réels ;
- d'assurer la représentation sans exclusive des partis politiques présents dans les Parlements nationaux.

Pour combattre les aspects monopolistiques et technocratiques du Marché commun, les deux formations estiment que la revendication des travailleurs des pays concernés trouvera plus d'efficacité dans l'unité et la solidarité de leurs luttes".

(Le Monde, 27 février 1968)

8. M. Malagodi, secrétaire national du parti libéral italien, souhaite une Europe plus forte et plus unie

L'action libérale pour l'unité de l'Europe, tel a été le thème d'un discours que M. Malagodi, secrétaire national du P. L. I. a prononcé à Milan, le 14 mars, à l'occasion d'une rencontre internationale sur l'avenir de l'Europe.

M. Malagodi, qui rentrait de la conférence des leaders libéraux européens qui venait de se terminer à Londres, s'est déclaré convaincu avant tout de l'engagement spirituel et de l'accord politique total des libéraux européens sur la relance de l'unification européenne. "L'Europe, a-t-il poursuivi, est un sujet de construction éthico-politique dans la liberté. C'est pourquoi elle passionne les 15 millions d'Européens qui votent pour les libéraux et les vastes couches populaires ou qualifiées qui sont influencées par la pensée libérale. C'est pourquoi aussi elle rencontre l'hostilité des communistes et des autoritaires et la passivité des démocrates peu convaincus, malheureusement très nombreux dans les rangs des démocrates-chrétiens et des socialistes.

Aujourd'hui, certains partis libéraux sont au gouvernement, d'autres dans l'opposition. Tous, de l'Italie à l'Angleterre, du Benelux à l'Allemagne, aux pays scandinaves et aux forces libérales françaises, sont décidés à réclamer une conférence des premiers ministres et des ministres des affaires étrangères pour instituer, entre les pays démocratiques de l'Europe, un nouveau système de consultation et d'action commune qui, sans exclure a priori la France, ni entraver l'oeuvre des Communautés existantes (mais au contraire en la renforçant) permette de surmonter les difficultés actuelles et d'avancer fermement vers une Europe entièrement unifiée.

L'action commune doit s'accomplir dans le domaine de la politique étrangère, de la défense, de l'enseignement et de la culture, de la technologie, de l'aide aux pays neufs, de la politique conjoncturelle et monétaire. Seule une Europe qui bouge avec la décision de réaliser ainsi son unification peut accomplir l'oeuvre de paix et de civilisation dont elle est responsable à l'égard du reste du monde. Ce n'est qu'en accédant au même niveau que les Etats-Unis et la Russie que l'Europe démocratique peut assurer, avec les Américains, sa propre sécurité et celle du bassin méditerranéen et réaliser, avec les Américains et les Russes, un système de sécurité plus vaste, englobant également l'Europe orientale. Ce n'est qu'en s'unifiant que l'Europe peut rendre possible la réunification pacifique de l'Allemagne et contribuer de façon décisive à son propre progrès social et à celui du tiers monde".

M. Malagodi a conclu en disant que les problèmes monétaires qui préoccupent actuellement le monde libre tout entier ne se seraient pas posés si, face à l'Amérique, il y avait eu une Europe moins divisée, plus unie, plus forte et plus libérale, et non pas un chaos d'intérêts et de visions particulières et contradictoires, même au sein de la C.E.E. Nous autres, libéraux italiens, trouvons un motif de réconfort et de fierté dans le fait d'avoir joué un rôle déterminant dans les décisions prises par la conférence des leaders et d'avoir trouvé, auprès de nos amis de l'autre côté des Alpes, un appui chaleureux.

(Corriere della Sera du 16 mars 1968)

9. L'évocation des problèmes européens dans les programmes électoraux des partis politiques belges

A l'occasion des élections législatives belges qui ont eu lieu le 31 mars 1968, les partis politiques ont diffusé leur programme électoral, les personnalités politiques ont pris position. Les textes des programmes reproduits ci-dessous et les déclarations relevées dans les journaux ne concernent que les aspects de politique européenne de ces partis.

1. Le parti social chrétien (P. S. C. -C. V. P.)

Le texte suivant est commun aux différentes listes issues du parti social chrétien :

"Fidèle à sa vocation et aux principes qui ont présidé à sa formation, le P.S.C. se prononcera toujours en faveur de la défense et du maintien de la paix dans le monde, de la solution pacifique de tous les différends par des négociations ou par l'action des institutions internationales, en faveur de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine, du désarmement contrôlé et pour le développement spirituel et matériel du tiers monde."

"1) Le Benelux :

Il n'entre pas dans les intentions du P. S. C. de dépasser les objectifs du traité économique du Benelux. Ce traité, comme les autres, doit être exécuté."

"Au sein de la C. E. E. , les ministres des affaires étrangères du Benelux s'efforcent depuis longtemps d'harmoniser leurs positions."

"Les politiques étrangères des trois Etats restent celles d'Etats souverains."

"2) C. E. E. :

Renforcement de la solidarité entre les pays ayant des vues semblables."

"- Le P. S. C. demeure partisan de l'intégration économique et politique des Six ;

- il souhaite également l'élargissement de la Communauté par l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays, dans le respect de la lettre et de l'esprit du traité de Rome ;

- il souhaite, dans les circonstances actuelles, que la C. E. E. puisse réaliser au plus tôt une politique économique commune à moyen terme, une politique monétaire, une politique sociale et une politique scientifique communes ;

- il souhaite la création d'un instrument de collaboration sur pied d'égalité avec les Etats-Unis ;

- il souhaite également que les relations entre les Six et l'Europe orientale s'améliorent par la création d'un organe au sein duquel ces pays pourraient discuter des problèmes qui les séparent. "

"3) La politique de défense :

Aussi longtemps que la sécurité et la liberté des pays de l'Europe occidentale ne sont pas garanties complètement, le P. S. C. veut que la Belgique reste fidèle à l'Alliance atlantique. "

"La Belgique est un pays pacifique. Par notre politique de défense au sein de l'O. T. A. N. nous ne voulons que prévenir la guerre. "

"Du fait de nos moyens limités, nous ne pouvons y contribuer que dans le cadre de cet effort commun de défense. "

"Il approuve l'action du ministre Harmel, qui tend à donner un contenu plus politique à l'O. T. A. N. et à y accroître l'influence des petits Etats membres. "

"Il se prononce en faveur d'une conférence entre les pays de l'O. T. A. N. et les pays du Pacte de Varsovie au sujet de la sécurité en Europe. "

"Nous soutenons l'évolution de la stratégie de l'O. T. A. N. , qui doit mener à une réelle modification du caractère et de l'étendue des tâches spécifiques de tous les Etats membres. "

"4) L'O. N. U. :

.....

"5) La politique de coopération au développement :

Le tout premier devoir international de notre génération consiste à aider les peuples jeunes en vue de leurs progrès économique et social. Leur droit à la souveraineté politique va de pair avec le droit au développement. "

"'L'aide au développement est le nouveau nom de la paix" ! (Populorum progressio). La paix ne peut régner sans la justice, c'est-à-dire sans une coopération au développement acceptée et planifiée en commun, qui rétablisse l'égalité des chances de développement des pays pauvres. "

"...

Un programme politique global et continu de coopération au développement, dont l'exécution soit assurée par de larges moyens financiers et les institutions adéquates, sous la conduite d'un ministre responsable, doit diriger, encourager et inspirer l'effort de toute la nation. "

2. Le parti de la liberté et du progrès (P. L. P.)

Parmi les vingt objectifs immédiats que le P. L. P. s'est fixé il y a lieu d'en relever deux :

"- Un pays ouvert sur le Monde :

La Belgique de demain vivra dans le cadre de l'Europe."

"Le P. L. P. souscrit, sans réserve, à l'édification du Marché commun, qui, sous une forme politique, conduira aux Etats Unis d'Europe."

"L'intégration européenne doit s'étendre bien au-delà des six partenaires actuels : l'Europe doit être ouverte à tous, et notamment, en tout premier lieu, à la Grande-Bretagne."

"Le P. L. P. préconise une intensification des relations avec les pays de l'Est, et la conclusion d'accords multilatéraux avec le tiers monde."

"- L'Armée de métier :

Le P. L. P. considère que la Belgique doit rester fidèle à ses alliances."

"La mise sur pied d'une armée de métier, rééquipée et rationalisée déjà en cours d'exécution permettra la suppression progressive du service militaire, tout en fournissant, dans le cadre de nos engagements, un effort de défense adapté à nos moyens."

3. Le parti socialiste de Belgique (P. S. B.)

En politique étrangère "le parti socialiste entend contribuer activement à la détente en Europe et dans le monde et à rendre ainsi plus favorables les chances d'une paix durable."

"A cette fin, il préconise entr'autres :

- l'élargissement de l'Europe des Six, notamment à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves et l'accélération de l'unification économique et politique européenne ;
- l'accentuation de l'action des Communautés européennes dans le domaine social et renforcement des pouvoirs du Parlement européen ;
- une organisation efficace et démocratique de l'aide belge aux pays en voie de développement ;
- le développement des relations commerciales et de la coopération culturelle avec les pays de l'Est ;

- l'intensification des efforts en vue d'aboutir à un désarmement progressif contrôlé, à commencer par les moyens nucléaires ;
- le réexamen du traité de l'O. T. A. N. ;
- l'élimination de tous les recours à la force, et notamment la recherche d'une paix négociée au Sud-Vietnam précédée par l'arrêt immédiat des bombardements et le respect du droit du peuple vietnamien à disposer de lui-même ;
- la vigilance active à l'égard de toutes tentatives de renaissance d'un néofacisme, tant en Belgique que dans d'autres pays. "

En matière de défense, le P. S. B. se place "dans la perspective d'une politique générale de désarmement et dans le cadre d'un réexamen du traité de l'O. T. A. N. et préconise une réduction progressive des charges militaires en vue d'aboutir à une réorganisation rationnelle de l'armée et à l'élimination du service obligatoire. "

4. Le Front démocratique des Bruxellois francophones (F. D. F.)

Le F. D. F. se prononce pour une politique européenne en faveur de la paix, partout dans le monde.

"Sur l'échiquier mondial, l'Europe se signale, on doit le constater avec amertume, par l'absence de toute action cohérente. "

"Bruxelles, qui a une vocation européenne particulière que justifie la géographie et l'histoire la plus récente, doit opter pour tout ce qui confère à l'Europe sa personnalité et son indépendance. "

"A plusieurs reprises, depuis deux ans, le Comité directeur du F. D. F. l'a rappelé, en insistant sur le rôle qu'une Europe dégagée de toute sujétion pourrait jouer dans une action pour la paix dans le monde : qu'il s'agisse des tensions en Europe ou des conflits au Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique, ou de l'évolution plus ou moins heurtée des pays du tiers monde. . . , il serait possible pour les pays européens de contribuer efficacement à des solutions pacifiques s'ils voulaient réellement répondre à leur vocation historique. C'est en se présentant à la fois unis et indépendants que les Européens peuvent espérer jouer à nouveau dans le monde le rôle qui fut si souvent le leur au cours des siècles. "

"C'est pour favoriser une évolution dans cette voie que le F. D. F.

- a plaidé pour une détente entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest et pour une conférence européenne de sécurité ;
- s'est opposé à toute politique aventureuse qui risque d'entraîner progressivement l'Europe dans des conflits armés qu'elle ne peut que désapprouver ;

- réclame la suppression des dépenses exorbitantes qu'entraîne pour la Belgique (le seul parmi les petits pays à supporter cette charge) la présence de nos armées en Allemagne occidentale ;
- refuse de toujours "préparer la guerre précédente" et s'oppose à des dépenses de 15 ou 20 milliards pour des chars allemands qui se révèlent démodés le jour même où ils sont livrés ;
- condamne les actions racistes, mouvements néo-nazis et tout régime qui méconnaît les libertés et les droits des citoyens."

5. Personnalités politiques

Dans une interview accordée à un quotidien bruxellois, M. Theo Lefèvre (démocrate-chrétien), ancien premier ministre, a évoqué l'avenir de la Belgique et la crise actuelle. A son avis l'Etat belge n'a pas encore atteint le paroxysme de cette crise très grave. Plusieurs faits rendent le présent réellement dramatique. Il existe d'abord une crise de l'Etat traditionnel en Europe. Ensuite on a conscience de ce que la démocratie parlementaire n'est pas adaptée à la réalité économique et internationale. A cela s'ajoute la crise de la chrétienté en Belgique. Et enfin viennent les difficultés surgies entre Flamands et Wallons.

La crise belge connaîtra son apogée au cours de la prochaine législature, par l'affaiblissement des partis traditionnels, qui rendra impossible la constitution d'une forte coalition gouvernementale.

Pour M. Radoux, député socialiste, "vouloir actuellement le fédéralisme, c'est de l'inconscience ou de l'incompétence. Dans l'Europe actuelle, qui est celle des patries, c'est-à-dire celle où les souverainetés nationales sont presque intactes, la vie est dure pour chacun des membres de la "communauté" en gestation. Chaque Etat doit se défendre âprement dans ce monde nouveau en ébauche, où les intérêts nationaux s'entrechoquent."

"Il serait dangereux de distendre trop fortement les liens entre Flamands, Wallons et Bruxellois. La réalité, c'est que nous avons besoin plus que jamais les uns des autres. Ne lâchons pas la proie (l'Etat belge existant) pour l'ombre (la communauté européenne en formation)."

"Il saute aux yeux que nous devons précisément nous unir pour être le plus fort afin d'accéder à la meilleure place. Ce sera sans doute un bien de remodeler la Belgique. Mais il faut faire l'Europe pour refaire la Belgique."

M. Hougardy, sénateur libéral, se préoccupe du statut de la ville de Bruxelles. "Pour le P.L.P., Bruxelles doit rester la capitale d'une Belgique unie et le lieu de rencontre naturel où tous les Belges, Flamands, Wallons

se sentent chez eux. Quant à son statut, il devra être conçu par et pour les Bruxellois. Il ne peut être question d'enfermer l'agglomération dans un "carcan" au moment où Bruxelles se prétend la capitale de l'Europe : l'agglomération doit pouvoir s'étendre librement."

(Le Soir, 14 et 27 mars 1968)

III. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Un rapport du Conseil national belge de la politique scientifique

Le Conseil national a présenté fin novembre 1967 une étude complétant le rapport qu'il avait soumis en janvier 1965 au gouvernement. Il a évoqué, à cette occasion, la coopération scientifique européenne dans les termes suivants :

"Il y a tout lieu d'espérer que la crise européenne (dans le domaine de la coopération scientifique) sera surmontée au contraire, mais pour qu'elle le soit sans que l'Europe ait à subir une trop longue période de recul ou d'arrêt dans la coopération, il est nécessaire de réorganiser sans retard sur des bases plus solides les activités européennes en cours et de s'abstenir d'en commencer de nouvelles sans s'être assuré que les conditions du succès et de la cohésion sont cette fois réunies."

"Ces conditions peuvent être dégagées de l'expérience acquise au cours des dix dernières années."

"La première condition est sans doute que le programme européen soit objectivement nécessaire et utile à tous les pays membres. Cela suppose qu'il comporte uniquement des dépenses trop lourdes pour les budgets nationaux. C'est le cas en fait pour les grands instruments scientifiques comme les accélérateurs du C.E.R.N. et pour les grands prototypes comme les fusées de l'E.L.D.O. ou l'avion Concorde. Parmi les projets de l'EURATOM par contre, on n'en trouve guère dont le coût dépasse les possibilités de l'une des plus grandes nations membres, mais on en trouve par contre beaucoup qui sont de dimension petite ou moyenne et pourraient être financés même par les plus petites nations. Les gouvernements sont dès lors amenés aisément à penser, parfois à tort, qu'ils pourraient se passer de l'organisation européenne et que cela leur causerait moins de dépenses, de contraintes et d'ennuis."

"Le désir de continuer à payer et la bonne volonté qu'exige la solution des frictions nationales ne survivent pas longtemps à cet état d'esprit. C'est pourquoi il est sage de s'abstenir de confier à des organismes internationaux des projets de petite ou moyenne envergure, même si leur totalisation fournit un programme européen de belle prestance."

"Une seconde leçon du passé est la nécessité d'organiser dès le début les phases ultérieures d'industrialisation des résultats des recherches. Les traités créant EURATOM et ELDO prévoient simplement un droit général d'accès aux résultats pour les ressortissants des Etats membres. Mais il est évident que lorsque l'on approche du stade du prototype commercial, les contractants

industriels préfèrent des contrats nationaux qui sauvegardent leurs droits exclusifs, à des contrats européens qui les obligent à une large divulgation. Ils ajoutent à ce moment leur influence à celle des tendances nationalistes pour diminuer l'ampleur du programme européen au profit d'actions nationales concurrentes."

"Ce processus paraît inévitable si l'on n'a pas pris la précaution de favoriser la création d'un consortium pour l'industrialisation des résultats, et cela dès le moment où les gouvernements ont décidé de financer ensemble la recherche. C'est ce qui n'a pas eu lieu à l'occasion des programmes de réacteurs rapides et c'est pourquoi, on n'a pas pu éviter jusqu'ici un repliement au plan national de ce thème de recherche qui occupait une place centrale dans le deuxième programme quinquennal de l'Euratom."

"Une troisième leçon du passé est la nécessité de réunir le plus grand nombre possible de grands projets dans le plus petit nombre possible d'organisations. Elle s'impose en raison du désir légitime de chaque pays d'obtenir un "juste retour" de ses cotisations sous la forme de contrats de développement et de commandes de matériel. Ce problème ne peut évidemment pas être éludé car l'argent ne provient pas d'un impôt européen, mais des budgets nationaux. Chaque gouvernement, devant présenter ses comptes à son Parlement, est soucieux d'assurer un équilibre raisonnable entre sa cotisation et ses "retours"."

"Mais il est beaucoup plus aisé de réaliser une répartition géographique des travaux qui demeure techniquement défendable si l'on globalise de nombreux projets que si l'on partage les contrats de chaque projet entre une dizaine de nations. Ainsi l'existence de trois organismes européens distincts pour la technologie spatiale complique-t-elle gravement et très inutilement la diplomatie du partage des travaux."

"Ce problème n'a pas été aperçu dès le début et on a cru qu'il était favorable de laisser chaque pays répondre oui ou non sur sa participation à chaque projet particulier et de conclure dès lors des traités distincts pour chacun des projets. On pensait intéresser de la sorte un plus grand nombre de pays à la construction de l'Europe. Ce qui eut pour conséquence la naissance de projets à 6, à 7, à 11 et à 16 partenaires européens."

"Cette situation ne rend pas aisées les fusions d'organisations scientifiques internationales ni les compensations de cotisations et de retours."

"Une quatrième difficulté résulte de l'absence, au moment du traité, de décisions suffisamment élaborées concernant l'avenir."

"Il est peu raisonnable de développer à frais communs un avion de ligne si les réseaux nationaux n'ont pas l'intention d'acheter ce modèle d'appareil, lorsqu'il sera prêt. Ce qui est vrai pour les avions, l'est-il moins pour des centrales électriques nucléaires ou pour des fusées spatiales ? Or, les gouvernements qui ont créé EURATOM ou ELDO ne se sont guère concertés sur leurs inten-

tions futures d'achats de centrales ou de fusées. Il apparaît ainsi aujourd'hui qu'aucun réseau européen d'électricité n'a exprimé son intérêt sans ambiguïté pour la principale filière de réacteurs qui s'est développée par EURATOM et que l'un des principaux pays cotisants à l'ELDO ne marque pas un intérêt très vif pour la seule application rentable de la fusée EUROPA I : les satellites de télécommunications."

"Certes, des problèmes de cette nature, résultant de décisions insuffisamment préparées ou d'évolutions imprévues, surgissent aussi à l'intérieur des programmes nationaux. Mais il existe dans chaque pays une autorité politique pour prendre des décisions de réorientations sans que le pays n'y perde sa cohésion administrative et financière. Il n'en est pas de même dans l'Europe d'aujourd'hui. La cohésion des gouvernements associés survit difficilement à une répétition de pareils malentendus. Il est donc nécessaire que les Etats membres gardent la ferme volonté de mener jusqu'au bout ce qu'ils ont entrepris ensemble, et pour cela il faut au minimum que leurs objectifs soient clairement définis au départ, que les principaux choix techniques soient faits et que chaque pays se sache solidairement engagé jusqu'à la réussite industrielle et commerciale complète de l'entreprise commune."

"Trop souvent, au contraire, on a vu adopter, dans l'enthousiasme d'une conférence constitutive, des programmes vagues ou ambigus, assortis de sous-estimations manifestes. Les malentendus sont apparus plus tard, paralysant le fonctionnement des organismes."

"Il apparaît plus clairement aujourd'hui que la coopération scientifique internationale doit trouver ses fondements dans une volonté commune et solidaire de progrès économique, donnant naissance à une politique intégrée de recherche, d'industrialisation, de commercialisation et d'utilisation des produits de technologie avancée. Une telle politique ne se limite pas aux programmes communs de recherche. Elle vise à la création de consortiums industriels européens, préfigurant d'ultérieures fusions d'entreprises afin d'atteindre la dimension compétitive. Elle s'assortit d'une politique commune de commandes publiques visant à créer le premier marché sur lequel s'établira la production nouvelle."

("Recherche et croissance économique" par le Conseil national de la politique scientifique)

2. Discours du président de l'Association néerlandaise des producteurs de viande et de bétail sur la politique agricole commune

Dans son discours de nouvel an prononcé le 10 janvier, M. Van Dijk, président de l'Association néerlandaise des producteurs de viande et de bétail, ancien membre du Parlement européen, a déclaré qu'en dépit de l'harmonisation complète au 1er avril 1968 des règlements visant à protéger l'élevage européen, il n'existait toujours pas de conception communautaire de la politique agricole.

D'après lui, il importe, à l'heure actuelle, d'envisager très sérieusement la possibilité de voir la politique des prix pratiquée provoquer une expansion généralisée de la production, ce qui maintiendrait évidemment en vie des exploitations non rentables. Toujours d'après le président de cette association, on risque ainsi d'aboutir à une situation dans laquelle l'augmentation de la consommation ne sera plus suffisante pour répondre à l'extension de la production.

Selon M. Van Dijk, les règlements communautaires régissant le marché commun de la viande de porc sont élaborés à la Commission de la C.E.E. dans une atmosphère qui se caractérise plus que jamais par la prédominance des intérêts nationaux. Le président de l'Association des producteurs a ajouté que certains aspects de la politique européenne à l'égard du marché de la viande et du bétail donnaient lieu à des inquiétudes justifiées. Et il a cité, à titre d'exemple, les mesures d'intervention régionales du genre de celles qui sont prises en France. Suivant M. Van Dijk, si on continue à vouloir intervenir sur le plan local, on risque de porter directement atteinte au principe suivant lequel, à l'intérieur de la C.E.E., il convient de produire là où les conditions s'y prêtent le mieux. A son avis, ce principe est également mis en péril par la manière dont le système des organisations de producteurs est développé en France. De plus, la tendance à aider sur le marché national les productions non rentables se manifeste également par l'accroissement constant des montants consacrés par les différents Etats membres aux mesures de soutien.

(Nieuwe Rotterdamse Courant du 10 janvier 1968)

3. Déclaration de la Confédération internationale des syndicats chrétiens sur la coopération européenne.

Le Bureau exécutif de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. s'est réuni le 18 janvier à Bruxelles. Après un échange de vues sur la coopération européenne, le Bureau a abouti aux conclusions suivantes :

- il est profondément regrettable qu'à la suite du refus d'un Etat membre, le Conseil des Communautés européennes n'a pu prendre aucune décision concernant l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et avec les autres Etats qui ont demandé leur adhésion à la Communauté;
- l'échec de la session du Conseil du 19 décembre 1967 a non seulement retardé la perspective d'extension souhaitable de la Communauté, mais a provoqué, de la part de certains Etats membres qui la désiraient, une tendance à marquer un temps d'arrêt dans le développement interne de la Communauté. Il est regrettable que cette tendance se soit manifestée lors de la réunion du 21 décembre 1967 du Conseil des Affaires sociales des Communautés européennes;

- quelle que soit la déception provoquée à juste titre par cette carence du Conseil, il importe, plus que jamais, de continuer l'intégration complète de l'Europe pour arriver à la construction de l'union économique en vue de réaliser l'union politique de l'Europe;
- c'est pourquoi la discussion entre les Six sur l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne doit être reprise et poursuivie, tout en maintenant avec le Gouvernement britannique des contacts de fait aussi étroits que possible;
- tous les problèmes et difficultés des nouvelles adhésions devraient être examinés entre la Communauté et les Etats candidats à l'adhésion, sur la base du respect des dispositions du Traité de Rome, au cours d'une négociation qui devrait s'ouvrir sans retard;
- la dévaluation de la livre sterling et les mesures américaines pour le redressement de la balance des paiements des Etats-Unis doivent être soumises à un examen approfondi portant sur les conséquences de ces mesures pour l'évolution économique et sociale de l'Europe, en particulier en ce qui concerne la situation de l'emploi et le danger de déflation. Un tel examen, effectué dans un cadre européen, devrait être entrepris notamment par les instances communautaires;
- en même temps, il apparaît souhaitable que la Communauté entreprenne un examen d'ensemble de ses relations extérieures, en fonction des résultats du Kennedy round et de la Conférence de l'UNCTAD à la Nouvelle-Delhi, de l'expiration, en 1969, de l'actuelle Convention d'association des Etats africains et malgache, et du développement des relations bilatérales avec les Etats de l'Europe de l'Est.

4. Prises de position italienne à l'égard de la politique agricole

A l'occasion des manifestations organisées pour célébrer le vingtième anniversaire de la Confédération générale de l'agriculture italienne, M. Restivo, ministre de l'agriculture, a souligné que si les progrès réalisés dans ce secteur sont remarquables, il est également vrai que les problèmes à résoudre sont de taille.

Parmi ces problèmes figurent en première place ceux qui se rapportent à la modernisation des structures des exploitations, à la généralisation et la mise en valeur de formes d'exploitation rentables, à l'organisation des associations de marché, au développement de l'exportation de fruits et de légumes et à l'assainissement de l'économie zootechnique. Il y a ensuite le problème des prix. Et, à ce propos, le ministre a déclaré : "Je ne pense pas qu'on puisse contester que la politique de marché, également en tant que reflet de l'intégration communautaire, prend des dimensions ignorées jusqu'à présent dans notre pays. Il n'y a pas seulement les intégrations qui, comme nous le montre l'expérience, se transforment en un apport sûr pour les revenus des producteurs pour lesquels on prévoit en 1968 un montant de plus de 140 milliards,

mais il y a aussi les interventions prévues dans les différents secteurs. Et là où les règlements communautaires ne sont pas applicables, nous cherchons également à intervenir, en étudiant, comme nous l'avons fait pour le lait, les possibilités d'action à court, à moyen et à long terme les plus opportunes pour régler ce secteur. Nous savons combien il est nécessaire pour les responsables d'avoir la possibilité de clôturer positivement le bilan de leurs exploitations. Mais il est clair, d'un autre côté, que la politique des prix doit respecter des limites bien définies en raison des répercussions qu'elle peut avoir sur les marchés et sur l'ensemble de l'économie.

Voilà pourquoi les problèmes de l'agriculture ne peuvent être affrontés de manière globale par une intervention ne portant que sur les prix. Je dirais même que ce seraient précisément nos régions les plus défavorisées qui en souffriraient le plus.

"La politique de développement progressif que nous suivons en ce moment" - a conclu M. Restivo - "accentue l'interdépendance et rend plus impérieuse la nécessité d'une solidarité plus active d'une part entre les particuliers et d'autre part entre les entreprises et les forces exécutantes. Cette politique réclame un esprit nouveau, un esprit d'association qui caractérise de plus en plus les relations entre les différentes catégories au nom de la participation commune au processus de production."

Outre le discours de M. Restivo, il faut mentionner, toujours dans le domaine agricole, un discours que M. Paolo Bonomi, président de la Confédération des exploitants directs, a prononcé devant les secrétaires provinciaux des "Clubs 3P". "L'expérience de ces premières années d'application des règlements par secteur a montré que si le système en vigueur a favorisé la France et les Pays-Bas, dont la production agricole est excédentaire, il a porté préjudice à l'Italie et à l'Allemagne, pays dont l'agriculture est déficitaire.

Nous avons abouti ainsi à une situation absurde, puisque un pays doté comme l'Italie d'une agriculture défaillante en est venu à financer le secteur agricole de pays nantis d'une agriculture robuste, tels que la France et les Pays-Bas. Et il ne faut pas s'attendre à voir la situation s'améliorer radicalement en faveur de notre pays au cours des prochaines années car en supprimant la part des allocations provenant des restitutions à l'exportation des excédents à la charge des différents Etats, l'augmentation de la responsabilité financière dans le secteur des céréales et le secteur laitier favorisera une fois de plus la France et les Pays-Bas. La prévision pour l'année prochaine d'une récolte de blé record, due à l'augmentation des superficies cultivées, et l'augmentation continue de la production laitière française qui sera de 300 millions d'hectolitres (deux fois le volume de la production italienne), laisse entrevoir que le secteur "garantie" du fonds communautaire donnera en particulier de nouveaux avantages à la France.

"Ces observations" - a poursuivi M. Bonomi - "ne tendent nullement à infirmer la valeur de l'intervention financière de la Communauté en faveur de

l'agriculture des six pays. Mais les avantages résultant de la politique communautaire et du système de prix d'intervention et de prélèvements qu'elle comporte ne peuvent nous libérer de l'obligation de réclamer une révision capable de rétablir la position de notre pays par rapport à celle de la France. Il est vrai qu'en s'étendant au secteur laitier à partir du printemps prochain, la responsabilité financière du fonds communautaire devrait modifier en notre faveur le déséquilibre flagrant qui existe actuellement, précisément dans le secteur laitier, entre la France et l'Italie, mais il est vrai aussi que jusqu'à présent les accords généraux de 1966, dont nous avons espéré un rééquilibrage de la situation difficile de notre secteur laitier, ne se sont pas encore traduits par des dispositions concrètes."

C'est également la politique agricole commune qui a retenu l'attention des Confédérations de la C.G.I.L. et de l'U.I.L. Dans le document publié par le secrétariat de la C.G.I.L., on affirme que la crise de la politique agricole commune est principalement due au fait que le processus d'intégration des marchés nationaux dans le marché commun a été mené jusqu'à présent à un rythme trop accéléré, sans que l'on s'efforce réellement de parvenir à un équilibre et à une réforme harmonieux tant des structures foncières que des structures de la production et du marché. Dès 1960, on avait prévu l'institution d'un fonds destiné à financer exclusivement le renouvellement des structures agricoles, mais ce fonds n'a toujours pas été créé. D'autre part, en 1962, on s'était engagé à réserver un tiers des dépenses du F.E.O.G.A. pour l'amélioration des structures, les deux autres tiers étant destinés au soutien des prix; or, jusqu'à présent, les interventions du F.E.O.G.A. en faveur des structures agricoles n'ont pas dépassé le cinquième de la dépense globale.

Afin d'empêcher une aggravation de la crise et pour en venir plus facilement à bout il est nécessaire - affirme la C.G.I.L. - d'opérer une mutation radicale de la politique agricole. Le marché commun agricole n'a de raison d'être que s'il garantit, ainsi que le précise le traité de Rome, une plus grande productivité de l'agriculture, un niveau de vie équitable pour la population agricole, des prix raisonnables pour les consommateurs de produits agricoles et un développement harmonieux du commerce mondial. L'application des réglementations de marché doit être suspendue chaque fois qu'une mise en oeuvre trop hâtive risque de provoquer de graves perturbations économiques et sociales. Il est nécessaire en outre de reconsidérer entièrement le régime des prix, en particulier pour les céréales et les produits zootechniques.

Dans les milieux de l'U.I.L. - Terra" on enregistre également une inquiétude croissante à propos de l'évolution de la politique agricole commune. On enregistre dans le marché commun en 1967 un excédent de blé de près de 50 millions de quintaux provenant presque exclusivement de la France. Des excédents analogues existent pour le beurre et le lait. Ces produits bénéficient de contributions massives du Fonds agricole européen afin d'être acheminés vers l'exportation, voire moyennant une intégration considérable des prix destinés à l'alimentation du bétail. Dans les milieux de l'U.I.L. - Terra", on observe que la France est le pays qui a tiré le plus grand profit de la politique agrico-

le commune dans son organisation actuelle. L'Italie en revanche, a été un des pays qui ont le plus souffert des effets de cette politique. Au cours de la période de 1964 à 1965, l'Italie a en effet enregistré un solde passif, au sein du F.E.O.G.A., de 15 milliards de liras, dont ont bénéficié en particulier les agriculteurs français.

(Il Popolo, du 19 janvier 1968

Corriere della Sera, du 13 janvier 1968

Avanti, du 13 janvier 1968

La Voce Repubblicana, des 10 et 11 janvier 1968)

5. La "Semaine verte" de Berlin

Bruxelles devra rechercher les voies et moyens d'harmoniser la production et la demande sur les marchés agricoles européens de façon à réduire les charges financières. C'est ce qu'a déclaré, le 26 janvier 1968, à l'ouverture de la "Semaine verte", M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes. Les charges financières résultant du marché commun agricole sont d'ores et déjà considérables. De plus, la Commission entend présenter avant la fin de l'année un plan de politique agricole commune.

M. Rey estime qu'on ne peut faire oeuvre positive dans l'agriculture qu'en abordant les problèmes de fond. On ne devrait rien négliger pour mettre dès maintenant sur pied une agriculture qui soit adaptée aux conditions sociales et économiques dans vingt ou trente ans. La grande exploitation agricole ne sera pas prise pour modèle, mais il s'agit d'adapter les exploitations familiales en tant que base de l'agriculture "aux nécessités économiques et technologiques désormais inéluctables".

Le but ne pourra être atteint que si l'agriculture, à l'instar d'autres secteurs économiques, recherche de nouvelles formes de coopération, par-delà les exploitations, sans crainte des tabous. La structure agricole doit être adaptée à l'économie, en premier lieu grâce à la constitution d'unités de production adéquates. Si capacité de production et main-d'oeuvre s'équilibrent harmonieusement, l'agriculture réalisera des revenus satisfaisants, a laissé entendre M. Rey.

M. Rehwinkel, président de la Fédération allemande des exploitants agricoles, a réclamé devant la presse que l'aide à l'agriculture soit placée au même rang que la politique de formation, la politique de structure et la politique des prix. Il importe absolument d'améliorer l'infrastructure, d'encourager l'agrandissement des exploitations et l'échange des biens fonciers, ainsi que de supprimer les dispositions fiscales qui entravent l'amélioration des structures agricoles. Jusqu'à présent les mesures d'aménagement du territoire et de planification agraire ont fait défaut. Si on avait fait montre de plus d'initiative dans

le passé, des milliers de petites exploitations seraient aujourd'hui vendues ou mises à bail et leurs propriétaires employés à l'extérieur de l'agriculture.

De son côté, M. Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation, a demandé, à l'ouverture de la Semaine verte de Berlin, qu'on abolisse les barrières idéologiques ou politiques. Le gouvernement fédéral ne se connaît pas d'objectif plus élevé que celui consistant à supprimer les diverses barrières et à servir la paix; le ministre a ajouté que la technique moderne créait une dépendance salutaire sur le plan de la répartition internationale du travail, et que de là pourraient surgir de nouvelles formes de coopération.

(Die Welt, 27 janvier 1968;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 26 et 27 janvier 1968)

6. La Conférence allemande de l'industrie et du commerce face à la politique européenne

Les contrôles aux frontières à l'intérieur de la C.E.E. ne pourront être supprimés avant 1970. Cette crainte se trouve exprimée dans le rapport annuel 1967 de la Conférence allemande de l'industrie et du commerce. Celle-ci considère que la complexité des dispositions nationales et les résistances des administrations et des parlements nationaux forment une trop vigoureuse opposition.

Il apparaît souhaitable à la Conférence allemande de l'industrie et du commerce que la fusion des exécutifs soit suivie de la fusion des traités. L'association centrale voit là une tâche pour le proche avenir, à mener de front avec l'élargissement des Communautés et le parachèvement de l'union économique. Il est nécessaire d'engager sans tarder des négociations avec les Etats candidats à une adhésion si l'on veut faire de l'Europe une zone économique capable de rivaliser avec les USA et l'URSS. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, on pourra se permettre de créer de grandes entreprises de type américain sans craindre pour autant d'étouffer la concurrence. En outre, il sera possible de développer la recherche de façon à ne pas laisser se creuser davantage le fossé entre notre développement technique et celui des deux puissances mondiales. On pourra de même obtenir, selon la Conférence, une division du travail et une productivité qui mettra la prospérité américaine plus à notre portée, tout en nous assurant l'autonomie politique. De plus, selon la Conférence, l'économie allemande, plus que celle de tout autre Etat membre, est appelée à des échanges commerciaux intenses avec les pays scandinaves et le fossé douanier rend ces opérations de plus en plus compliquées.

Il est évident, concède la Conférence, que l'élargissement de la C. E. E. soulève de nombreux problèmes. La Commission a conclu pour l'essentiel, après examen, que ces problèmes sont solubles, même si on ne réussit pas à voir clairement tous les aspects de leur solution, faute de pouvoir dialoguer avec les pays candidats à

l'adhésion. Les milieux économiques allemands estiment qu'il serait possible de surmonter les difficultés, s'il existait une volonté politique d'association.

Le gouvernement britannique s'est employé entre-temps, avec toute l'énergie souhaitable, à éliminer l'obstacle majeur, à savoir la faiblesse de la livre et de l'économie britannique, en recourant à la dévaluation et à un nombre d'autres mesures. Si la Grande-Bretagne s'impose dans le proche avenir assez de discipline pour résoudre les nombreux problèmes intérieurs que suscite la dévaluation, son autorité à la table des négociations en sera accrue. Il ne faut cependant pas oublier, ajoute la Conférence que le redressement de la situation économique par la dévaluation se fait au détriment des exportations communautaires à destination de la Grande-Bretagne et de nombreux pays tiers et que, par conséquent, nombreux sont les secteurs qui ayant pensé tirer profit de l'élargissement de la C.E.E., doivent revoir leurs positions. La difficulté d'adapter le problème de l'agriculture britannique aux organisations de marché de la C.E.E. pourra de même être surmontée, estime la Conférence, dès que sa balance des paiements consolidée, la Grande-Bretagne sera en mesure de financer ses contributions. L'instauration en Grande-Bretagne du système des restitutions et de droits de douane ne va certes pas manquer de soulever certains problèmes à l'égard des pays du Commonwealth. Notre continent a cependant intérêt à ce que les perturbations de la fusion européenne soient réduites au minimum dans ces pays; des mesures transitoires ne se réduiraient pourtant pas à de simples concessions à la Grande-Bretagne et au Commonwealth.

La Conférence espère que les divergences d'opinions sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats n'engagera pas la C.E.E. dans une crise. L'association centrale estime qu'une alternative éventuelle à l'adhésion immédiate de la Grande-Bretagne consisterait dans un accord entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. prévoyant l'indispensable période transitoire, sans qu'on utilise toutefois le grand mot d'association. A cette première phase succéderait automatiquement au bout d'un certain temps, une adhésion à part entière.

L'union douanière recherchée pour le 1er juillet 1968 présuppose, estime la Conférence, une harmonisation des législations douanières nationales. L'association allemande est persuadée qu'une harmonisation ne devrait pas maintenir toutes les vieilles dispositions conçues parfois "sur mesure" si les disparités à l'égard des législations et des procédures douanières d'autres Etats membres sont de nature à laisser craindre des détournements de trafic.

La suppression des barrières douanières intérieures accentuera encore l'urgence d'une politique commerciale commune de la C.E.E., notamment à l'égard des pays du bloc oriental.

Le président réélu, Ernst Schneider, s'adressant, à Bonn, le 29 février 1968, à l'Assemblée plénière de la Conférence allemande de l'industrie et du commerce, devait déclarer en présence du chancelier Kiesinger : "Nous ne connaissons plus de chiffres fatidiques et sommes en mesure, ces derniers temps, de faire état à nouveau de taux d'accroissement dans notre économie nationale".

M. Schneider a considéré ce phénomène comme un premier bilan favorable du nouveau gouvernement fédéral allemand, dont le principal mérite a été d'éviter que la conjoncture ne continue à se détériorer, et cela grâce à une intervention volontaire et énergique et malgré les multiples critiques formulées jusque dans les milieux économiques.

M. Schneider a analysé finalement les problèmes économiques en Europe. Il a rappelé au chancelier fédéral que l'intérêt économique commandait d'empêcher le cloisonnement définitif de l'Europe en blocs commerciaux. On ne peut malheureusement guère escompter à l'heure actuelle un élargissement de l'intégration européenne. Selon M. Schneider le fait que les mentalités restent limitées à certains horizons de l'économie nationale est à la racine du mal. Il a critiqué la modification qu'apporte en fait la France au traité de la C.E.E. qui empêche l'application du principe de la majorité au Conseil de ministres. La France, dont on respecte si largement les vues, pourrait arrêter aussi bien le cours des événements quand des intérêts prédominants des autres partenaires sont en jeu. Il revient aux hommes politiques d'explorer les solutions possibles en la matière. En même temps M. Schneider a demandé instamment que le resserrement de la coopération entre les entreprises européennes ne prenne pas un accent d'anti-américanisme.

Le président de la Conférence allemande de l'industrie et du commerce s'est à nouveau déclaré en faveur d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. M. Schneider, qui a pris la parole, le 10 janvier 1968, à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la chambre de commerce et d'industrie de Würzburg-Schweinfurt, a qualifié l'attitude rigide de la France à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne de "préjudiciable à l'Europe et de myope". L'Europe n'a pas de temps à perdre en matière de développement technologique et doit résoudre rapidement la question de l'adhésion britannique. M. Schneider considère la dévaluation de la livre comme un premier pas important dans la voie de la consolidation de l'économie britannique, dont seule, estime-t-il, la concurrence dans le marché commun montrera l'assainissement durable. L'économie allemande doit veiller au bon moral des milieux économiques anglais et à l'extension des relations commerciales. Il a recommandé au gouvernement fédéral d'aménager mieux que précédemment sa politique d'intégration, en fonction d'une planification à long terme. "Nous nous efforcerons tous de trouver des solutions transitoires, afin que l'Europe ne marque pas le pas ni ne sombre dans la division", a-t-il assuré.

(Die Welt, 1er mars 1968;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 28 février et 1er mars 1968)

7. Les problèmes de la sidérurgie communautaire évoqués à Tarente

Dans les derniers jours de janvier s'est tenu à Tarente un congrès groupant des représentants des Communautés européennes et des agents locaux et régionaux provenant des régions sidérurgiques et minières d'Europe.

La nécessité d'engager une action plus énergique à l'échelon européen dans le secteur sidérurgique et minier a été soulignée dans une résolution adoptée à l'unanimité au terme de la réunion. "Il a été constaté - est-il notamment déclaré dans cette résolution - que la majorité des régions à l'examen sont en butte à de sérieuses difficultés dues à l'insuffisance des entreprises de transformation et des activités tertiaires, qui ne permet pas de résoudre les problèmes de l'emploi, à la fermeture des entreprises, qui intervient assez brusquement de sorte qu'elle ne s'accompagne pas des mesures nécessaires de reconversion des entreprises et de réadaptation des travailleurs et cela, faute d'une politique de programmation tant au niveau national qu'au niveau communautaire. Les aspects cumulatifs de la crise charbonnière, les difficultés structurelles de la sidérurgie, le fléchissement de l'expansion dans nombre de pays risquent d'avoir de graves répercussions sociales dans les régions de vieille industrialisation.

Les participants au congrès ont donc estimé devoir s'associer à la résolution adoptée le 11 mai 1967 par le Parlement européen sur la politique régionale, qui dénonce - à la veille de la suppression des barrières douanières - l'absence (malgré les dispositions de l'article 2 du traité de Rome et les études de la Commission économique européenne) d'une action communautaire qui permette de renforcer l'économie des infrastructures dans les régions périphériques les plus économiquement faibles du marché commun".

En effet, suivant les participants au congrès, les interventions dans les secteurs sidérurgiques et miniers devraient être accompagnées de la création d'industries complémentaires et de la mise en place des équipements économiques, sociaux et culturels nécessaires au niveau régional et local; les aides communautaires (BEI, FEOGA, Fonds social et aides de la C.E.C.A.) sont accordées à des entreprises sans qu'il soit tenu suffisamment compte de la nécessité préalable de l'existence de zones industrielles, de services, d'écoles et d'infrastructures culturelles.

(Il Sole - 24 Ore, 1er février 1968)

8. Congrès d'études à Turin sur la programmation européenne

Le 10 février s'est tenu à Turin un colloque sur la programmation européenne. Prenant la parole, M. Pieraccini, ministre du budget, a mis en relief le fait que les problèmes du développement technologique ne peuvent se résoudre qu'au niveau européen, et invité les milieux politiques "à une prise de conscience,

à un acte de volonté" en soulignant la nécessité pour l'évolution des structures de la production d'une action appropriée qui permette de remédier au désintéressement manifesté à l'égard de l'intégration de marché.

M. Petrilli, président de l'IRI, a développé le thème "Programmation économique, développement régional et intégration européenne" et souligné que l'intégration européenne représenterait une option politique révolutionnaire, qui réclame une politique de marché" tenant compte du lien étroit qui existe entre liberté des échanges commerciaux et coordination politique communautaire.

Toutefois, cette coordination ne peut et ne doit pas constituer la projection, à plus grande échelle, d'un système centralisateur, mais un processus dialectique à instaurer entre les autorités nationales et les autorités communautaires comme entre les autorités centrales et les autorités régionales et locales, conformément à l'inspiration pluraliste authentique qui est à la base de la conception fédéraliste de l'intégration".

Après avoir estimé qu'un programme national est le seul qui permette d'insérer une politique de développement régional dans le processus de l'intégration européenne, M. Petrilli a déclaré en conclusion : "S'il est une utopie que les faits se sont chargé de démontrer, c'est bien celle qui prévoyait que l'intégration économique débouche automatiquement sur l'intégration politique. Le Traité de Rome a prévu les instruments propres à résoudre ce problème : tout dépendra, en définitive, de la volonté des gouvernements et de leur fidélité à l'esprit du traité".

En introduisant son exposé intitulé "Les ouvriers privés devant la programmation économique et l'intégration européenne", M. Giovanni Agnelli, président de la FIAT a constaté que si la Communauté économique européenne est en avance pour la suppression des barrières douanières, elle a fait peu de choses pour une véritable intégration économique et rien pour l'unité politique à laquelle s'intéresse également la Grande-Bretagne, désireuse d'adhérer à la Communauté "pour ce que celle-ci peut devenir et non pas pour ce qu'elle est présentement".

M. Agnelli a ajouté : "Les problèmes des entreprises portent pour l'essentiel les noms suivants : législation pour une société européenne, marché européen des capitaux, législations et structures pour les industries et la recherche scientifique. Pour les entreprises, l'unité politique de l'Europe n'est pas seulement une expansion d'un idéal, mais un impératif absolu. Les entreprises ne peuvent se soustraire à leurs responsabilités et demandent au pouvoir politique d'arrêter les mesures qui leur permettront de renforcer leur rôle, et avant tout les mesures qui leur conféreront une plus grande liberté d'action pour elles-mêmes et pour la société européenne tout entière".

Après l'intervention de M. Albertini, qui a également reconnu la nécessité d'une programmation européenne, M. Uri, président de l'Institut Atlantique a déclaré en conclusion que l'on ne pourrait surmonter les difficultés qu'à la

condition de se concerter sur les problèmes communs à tous les pays : formation professionnelle, transports et recherche scientifique, et surtout en supprimant les disparités, ce qui est au fond "la véritable politique sociale".

(La Stampa n° 36 du 11 février 1968)

9. Prises de position de la F.N.S.E.A. sur la politique agricole commune

La Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles réunie à Toulouse les 22 et 23 février pour son XXIIème congrès a pris position dans une résolution votée à la fin des travaux, sur la politique agricole commune et sur les problèmes du sous-développement.

A ce sujet la résolution déclare :

Marché Commun

Devant les critiques récemment exprimées à l'encontre du Marché Commun, de ses effets sur l'agriculture française et des illusions qu'il aurait prétendument fait naître au sein de la profession agricole, le congrès tient à rappeler que la F.N.S.E.A. est fondamentalement attachée à la réalisation de la Communauté Economique Européenne et de la politique agricole commune.

- Seul un marché de vastes dimensions peut apporter à l'agriculture française des débouchés à la mesure de son potentiel : la multiplication par cinq de nos exportations agricoles vers la C.E.E., depuis 1958, en donne la preuve;
- la cohésion des six pays permet l'établissement et le maintien d'une protection efficace contre le désordre des marchés mondiaux;
- les prix des produits agricoles plus élevés chez nos partenaires ont conduit à une hausse de nos prix que nous n'aurions certainement pas pu obtenir dans le seul cadre national.

Tenant compte de ces aspects positifs, la profession agricole française poursuit ses efforts, en collaboration étroite avec le COPA, pour réaliser rapidement une politique agricole commune équilibrée tenant compte des intérêts des diverses productions et des diverses régions :

- meilleure organisation des marchés créant des conditions normales de concurrence, et modulée suivant les nécessités régionales;
- poursuite de l'organisation des marchés dans les secteurs encore inorganisés;
- protection renforcée à l'égard des pays pratiquant le dumping ou le commerce d'Etat;
- application plus stricte de la préférence communautaire, notamment en ce qui concerne les céréales, les oléagineux, les viandes ...

- définition de prix équitables, respectant les priorités économiques agricoles, sur la base d'un rapport annuel sur l'état de l'agriculture et la situation des agriculteurs;
- participation de la profession à la discussion de ce rapport et à la détermination des conclusions à en tirer.

Le Congrès tient aussi à rappeler qu'il ne suffit pas que les représentants de la profession obtiennent de bonnes dispositions de politique agricole commune : il faut que tous les échelons professionnels - syndicalisme, coopération, crédit, mutualité - oeuvrent en commun pour tirer parti des possibilités ainsi ouvertes aux agriculteurs, et pour les aider à résoudre les problèmes inévitablement posés par l'évolution économique.

Il est nécessaire, dans cet esprit, de rechercher au niveau local et régional, les orientations conformes aux possibilités de la région et aux débouchés, et les conditions d'efficacité dans la production et la commercialisation qui permettront de surmonter les concurrences et de développer les débouchés.

Le congrès souligne que la politique agricole commune ne peut cependant pas se limiter à une politique de prix et de marchés. L'intégration de l'agriculture dans l'économie de la Communauté suppose que des actions communautaires soient entreprises dans le domaine des structures agricoles. Il convient que ce problème soit abordé dans la perspective d'orientations à long terme de la politique agricole commune, et dans le cadre du développement économique général des régions.

A cet égard, la F.N.S.E.A. se montrera très vigilante : le congrès souligne que l'esprit du Traité de Rome serait trahi si la politique agricole commune avait pour résultat d'aboutir à des solutions inhumaines analogues à celles que nous aurions subies en restant dans le cadre national face à la concurrence mondiale.

Le Congrès estime urgent d'harmoniser l'ensemble des facteurs qui contribuent à créer les conditions d'une concurrence normale : fiscalité, transports, recherche et aide technique, coût de l'énergie ... Les actions communautaires à réaliser dans ces domaines conditionnent pour une large part l'avenir même d'une véritable politique agricole.

Sous-développement et marchés mondiaux

Le congrès est conscient des problèmes angoissants (faim et sous-développement dans le Monde) et urgents (organisation des marchés mondiaux), qui sont aujourd'hui posés devant la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement. Pour résoudre ces problèmes, la conjugaison des efforts de tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, est nécessaire.

Les agriculteurs sont prêts à y apporter leur contribution. Mais ils tiennent à affirmer que la solution à ces graves problèmes, ne peut être trouvée dans une simple ouverture des marchés européens, qui profiterait essentiellement aux grands pays développés, exportateurs de produits agricoles; l'affaiblissement de la situation des agriculteurs européens qui en résulterait aurait de graves répercussions sur la prospérité des pays de la C.E.E. et, par conséquent, sur le niveau de l'aide financière que ces pays peuvent consentir aux pays en voie de développement.

La C.E.E. peut et doit contribuer à l'amélioration de la situation des pays en voie de développement, notamment par le concours qu'elle apportera à l'aide alimentaire dans le cadre de l'accord mondial "céréales" qui représente un premier pas dans la voie à suivre, et par les efforts qu'elle poursuivra afin de parvenir à une meilleure organisation des marchés mondiaux.

10. Le 17ème Congrès de la section allemande du mouvement européen à Cologne

La section allemande du mouvement européen (Europa-Union Deutschland) a tenu son 17ème congrès ordinaire à Cologne, les 4 et 5 mars dernier.

Ont pris notamment la parole, M. Walter Scheel, président du F.D.P., sur le thème "l'Allemagne et l'Europe", M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, éditeur de l'"Express", à propos du défi américain, et M. Hallstein, président du mouvement européen international et ancien président de la Commission de la C.E.E., qui a dressé un "bilan provisoire pour 1968."

Ouvrant les travaux, le baron von Oppenheim, président de la section allemande du mouvement européen, a reconnu que le gouvernement fédéral se faisait le défenseur auprès du général de Gaulle d'une solution intérimaire acceptable en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. en regrettant que ce même gouvernement n'usât pas de la même fermeté pour obtenir de nouveaux progrès politiques dans le développement de la Communauté.

M. Hallstein, président du mouvement européen, qui alors qu'il se trouvait à la tête de la Commission de la C.E.E., n'a cessé de souligner la mission politique de la Communauté, a exposé les difficultés, mais aussi les possibilités que comporte une intégration politique de l'Europe. Il faut non seulement poursuivre l'intégration économique, mais également persévérer dans la réalisation de l'intégration politique, qui doit s'étendre aussi bien à l'élargissement géographique de la Communauté qu'à la politique de défense. L'accoutumance à la stagnation de l'unification européenne conduit au triomphe des ennemis de l'unité politique de l'Europe et de leurs thèses erronées.

Dans ce contexte, M. Hallstein a évoqué le projet français d'un plan de sécurité pour l'Europe centrale. De l'avis de l'orateur, ce plan, qui incluerait les deux parties de l'Allemagne et la Pologne, entraînerait la mort des Commu-

nautés européennes, M. Hallstein a qualifié ce projet français d'"inacceptable" et déclaré qu'il était grand temps, notamment pour les pays en cause, de réagir à ces plans.

L'ancien président de la Commission de la C. E. E. s'est déclaré résolument hostile au plan de traité de non-dissémination des armes nucléaires. Non seulement ce plan détruirait la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), mais il empêcherait l'Europe de se défendre à un moment où elle doit prendre de plus en plus de responsabilité dans l'organisation de sa propre défense.

M. Scheel, président du F. D. P. (démocrates libéraux), a préconisé une politique nouvelle à propos du problème allemand. Pour le président des libéraux allemands, "la reconstitution du Reich allemand dans ses frontières de 1937 ne rencontrera l'appui d'aucun des voisins de la République fédérale". C'est pourquoi il faut fonder l'avenir commun des Allemands sur d'autres bases. "Nous devons nous mettre d'accord avec la R. D. A., a dit M. Scheel, et profiter de la chance que nous offre notre nationalité allemande commune". La Réunification effective doit se faire au cours ou au terme de l'intégration européenne.

Le publiciste français Jean-Jacques Servan-Schreiber, donna un exemple de la méfiance de certains Européens en citant le cas d'un homme politique responsable de son pays, pour qui la force de frappe devait avant tout fournir protection et sécurité face à l'Allemagne. Servan-Schreiber, dont le livre intitulé "le défi américain", est publié aujourd'hui en langue allemande, avec une longue préface de Franz Joseph Strauss a comparé, dans l'esprit de ses thèses, l'idée européenne des années de l'après-guerre à celle d'aujourd'hui : après la guerre, l'Europe réagissait à la menace de l'Est ; aujourd'hui, l'idée européenne est une réaction à la suprématie économique de l'Amérique, fondée sur des industries de pointe modernes, telles que l'électronique, l'astronautique et la force atomique. Pour le journaliste français, l'agitation estudiantine est née d'un sentiment d'impuissance totale à l'égard des événements mondiaux. L'existence du général de Gaulle et sa politique ne justifient pas l'inaction : l'Europe peut, dès maintenant, agir de concert avec la Grande-Bretagne et avec d'autres pays européens dans les domaines de la technologie, de l'industrie et de la politique scientifique.

A l'issue du congrès qu'elle a tenu pendant deux jours à Cologne, la section allemande du mouvement européen a invité le gouvernement fédéral à intervenir simultanément en faveur du développement des Communautés existantes, de leur extension à d'autres pays et de l'adoption d'initiatives nouvelles dans les domaines non inclus dans les traités communautaires.

Dans une "déclaration politique", l'Europa-Union Deutschland regrette qu'il y ait divorce entre les paroles et les actes des gouvernants et des parlementaires. Les programmes d'action projetés par la C. D. U. et le S. P. D. montrent que les organes directeurs de ces partis n'ont pas encore d'idées précises sur la manière de pratiquer une politique européenne constructive. L'Europa-

Union constate qu'il existe des tendances dangereuses à une résurgence des nationalismes. L'élargissement de la Communauté se heurte au veto du général de Gaulle. Sa cohésion interne est actuellement menacée du fait que l'achèvement de l'union économique exige un engagement politique croissant.

Dans l'intérêt du développement des Communautés, il est nécessaire que le gouvernement fédéral accomplisse des progrès dans les domaines monétaire et technologique. L'intégration économique de l'Europe ne saurait être totale dans une politique monétaire commune, qui exclue les risques de fluctuation des changes. C'est pourquoi la Commission européenne devrait élaborer sans tarder un plan monétaire en plusieurs étapes fondé sur les propositions élaborées par l'Europa-Union, et aboutissant à l'instauration d'une monnaie européenne commune.

Le Congrès de Cologne a donné son accord à un tel plan. Pour ce qui est de la technologie, l'Europa-Union a exprimé le vœu que la Communauté soit responsable de l'élaboration des programmes à long terme, de la division du travail et du financement communautaire.

Dans sa déclaration, l'Europa-Union a vivement critiqué la politique française. Le veto opposé depuis cinq ans nuit au plus haut point à l'enthousiasme communautaire. Sans que la France soit expressément nommée, il est dit plus loin que l'attitude négative d'un membre de la Communauté ne doit pas mettre en question plus longtemps les possibilités qu'offre l'avenir.

Pour ce qui est de la politique étrangère, l'Europa-Union propose, comme première étape, la mise en oeuvre d'une politique coordonnée à l'égard des pays en voie de développement et du Moyen-Orient ainsi que l'organisation de consultations dans le cadre de l'O.N.U. ; quant à la politique de défense, elle propose une coopération plus étroite de l'Europe au sein de l'OTAN.

De l'avis de l'Europa-Union, le but à atteindre demeure le passage de l'union économique et monétaire à l'intégration politique et la participation de tous les pays démocratiques désireux d'apporter leur concours au développement de ce processus.

La déclaration contient également le passage suivant : "Le renforcement de l'intégration à l'Ouest ne peut aller de pair avec une politique purement nationaliste à l'Est. Cela vaut en particulier pour la politique pratiquée par la République fédérale à propos de la question allemande et des relations avec l'Est. Il dépend de cette intégration que la politique européenne devienne de plus en plus une politique de paix pour l'ensemble de l'Europe, une politique qui, en supprimant la division de l'Europe, supprime aussi la division de l'Allemagne".

(Die Welt, des 4, 5 et 6 mars 1968 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, des 5 et 6 mars 1968 ;
Neue Zürcher Zeitung, du 6 mars 1968 ;
Industriekurier, du 5 mars 1968 ;
Handelsblatt, du 5 mars 1968 ;
Le Monde, du 6 mars 1968).

11. Le président de la Confédération générale française des cadres parle de la concertation économique au niveau européen

Le président de la C. G. C., M. André Malterre, a participé à un dîner-débat organisé le 5 mars à Strasbourg par la jeune Chambre Economique. Interrogé sur les possibilités d'une concertation économique au niveau européen, M. Malterre, qui est le rapporteur des questions de conjoncture au comité économique et social, a répondu par l'affirmative : "Il est toutefois nécessaire pour cela que chacun des pays de la Communauté accepte de rester fidèle à la lettre et à l'esprit du Traité de Rome, par lequel il a renoncé à toute idée d'hégémonie.

Evouant l'échéance du 1er juillet prochain, M. Malterre a rappelé que la concertation économique s'établit déjà dans la préparation de la programmation à moyen terme. Cette concertation est d'ailleurs obligatoire si l'on veut développer la C.E.E. dans un mouvement qui est devenu irréversible. La politique agricole commune et la politique conjoncturelle sont d'autres résultats de cette concertation qui n'a cessé de se développer.

Il n'est plus possible non plus d'avoir "un plan qui serait purement national" a ajouté M. Malterre, et il sera nécessaire, en élaborant le VI^e Plan français, de faire le maximum pour l'insérer dans la programmation européenne à moyen terme.

Prenant la parole après M. Malterre, M. Pierre Pflimlin, ancien président du conseil et maire de Strasbourg, a souligné le poids extraordinaire "des propos d'un spécialiste économique et de la conjoncture, comme M. Malterre" quand il affirme que le "réalisme" conduit à l'action européenne. Pour M. Pflimlin cependant, la concertation n'est pas suffisante et seule "une volonté politique commune" peut amener des progrès vraiment significatifs dans des domaines tels que la politique des transports où l'Europe piétine encore.

En outre, "la solidarité européenne risque d'être inefficace, a-t-il affirmé, si elle ne se prolonge pas en solidarité occidentale".

(Cote Desfossés, 6 mars 1968)

12. Les organisations professionnelles belges et Le marché commun des produits laitiers

La Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles a marqué son opposition aux propositions de M. Mansholt visant à fixer le prix du lait au-dessous de 4,55 FB, le kilo. Il est inadmissible à son avis qu'après avoir reconnu officiellement l'écart de revenu que subit l'agriculture, le prix du lait soit abaissé et reste ensuite inchangé pendant trois ans. La position de la

Commission tendant à vouloir limiter la taxation de la margarine au niveau des décisions de 1963 lui paraît correspondre plus aux effets de la puissance des trusts qu'à une appréciation des réalités. Elle estime en outre que l'octroi d'une prime à l'abattage des vaches dans les étables qui en comportent cinq au maximum est une mesure inopérante.

Elle souhaite qu'un meilleur équilibre entre les productions animales du secteur bovin soit surtout recherché par une adaptation du prix de la viande à la nécessité d'en promouvoir la production. Elle se félicite de l'attitude du ministre belge de l'agriculture qui veut défendre les moyens d'atteindre effectivement le prix de 4,55 FB. le kilo à 33 pour mille de matières grasses pour l'exercice 1968-1969 de même que la prime de qualité. Elle attire l'attention de la Commission européenne et du Conseil des ministres sur le soutien total qu'elle apportera à toute initiative de réaction que prendra le C.O.P.A., si besoin est, dans le but de défendre et de promouvoir le salaire paysan.

(Le Soir, 9 mars 1968; La libre Belgique, 15 mars 1968).

13. Les organisations agricoles des Pays-Bas et la proposition de la Commission des Communautés européennes en matière de politique laitière

Les trois organisations agricoles centrales néerlandaises ont publié la déclaration suivante : La proposition de la Commission de fixer le prix du lait à un niveau inférieur à celui qui avait été retenu par le Conseil de la C.E.E. a été accueillie avec des sentiments de déception par les trois organisations agricoles centrales. Celles-ci attirent une nouvelle fois l'attention sur le point de vue de l'agriculture néerlandaise, tel qu'il a été exposé le 6 mars 1968 par la Fédération des organisations agricoles, et sur la position qui a été adoptée le 7 mars 1968 par les organisations agricoles européennes coopérant au sein du C.O.P.A.

D'un côté comme de l'autre, on demande le maintien du prix indicatif de 35,3 cents au départ de la ferme - prix fixé il y a deux ans - et la mise en œuvre de mesures efficaces qui permettront, autant que possible, d'atteindre réellement ce prix.

Les membres de ces organisations, informés de l'intention d'un certain nombre d'agriculteurs d'autres pays de la C.E.E. d'aller à Bruxelles manifester leur mécontentement des propositions de la Commission, partagent l'inquiétude de leurs collègues. Les trois organisations marquent leur désaccord avec les considérations de la Commission européenne; elles estiment qu'au cours des deux dernières années, la situation n'a pas changé au point de justifier des modifications fondamentales de la politique agricole; elles comptent fermement que le Conseil ne reprendra pas les propositions de la Commission européenne et que sa décision ira au devant des vœux des exploitants agricoles.

(Handels en Transport Courant, 13 mars 1968)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Sur le plan communautaire et international

I - GOUVERNEMENTS

1. Aide-mémoire du Bénélux sur l'élargissement de la Communauté

Les ministres des affaires étrangères du Benelux se sont rencontrés le 15 janvier à Val Duchesse (Bruxelles) et ont adopté une attitude commune à l'égard des difficultés dans lesquelles se trouve la Communauté européenne après le refus du gouvernement français d'entamer des négociations avec la Grande-Bretagne. Cette attitude commune a fait l'objet de l'aide-mémoire suivant :

"A la suite des délibérations du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne le 19 décembre, il avait été convenu de se concerter afin d'examiner les propositions qui pourraient être faites pour remédier à l'impossibilité d'arriver à une décision concernant l'ouverture des négociations relatives aux demandes d'adhésion aux Communautés européennes de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège.

"Les Etats du Benelux estiment opportun de faire connaître à leurs partenaires de la Communauté européenne, à la Commission européenne et aux Etats candidats, le résultat de leurs consultations à ce propos.

"Objectifs -

"Les Etats du Benelux, en formulant leurs suggestions, se sont inspirés des idées directrices et des principes suivants :

"1) Poursuite de leur action en faveur de la construction européenne, ce qui postule, conformément aux dispositions du traité, le développement et l'élargissement des Communautés européennes.

"2) Respect, dans leur action, de la lettre et de l'esprit du Traité de Rome.

"3) Opportunité de resserrer les liens entre les Etats membres de la Communauté européenne et les Etats ayant sollicité leur adhésion.

"Lorsqu'on évoque l'idée européenne, il est nécessaire d'aller au-delà des mots et au-delà de l'état de l'édification économique européenne au sein de la Communauté. En effet, l'Europe ne se limite pas aux six Etats qu'unissent les dispositions du Traité de Rome, elle doit également poursuivre son unification dans les secteurs qui ne font pas encore l'objet de décisions communautaires.

"Compte tenu des dispositions précisées plus loin, les Etats du Benelux préconisent un programme positif de construction européenne, dans les domaines économique et politique.

"Propositions dans le domaine économique

- "1) Les Etats du Benelux sont décidés à participer activement au programme
" de développement des Communautés européennes,
"2) Les Etats du Benelux préconisent la mise en place d'une procédure concrète
" de consultations entre la Communauté et les Etats membres, d'une part,
" et les Etats candidats, d'autre part. Ceci a notamment pour but d'éviter
" l'accroissement des disparités existant entre le Marché commun et les
" Etats candidats.

"Plusieurs types d'action sont suggérés :

"a) Continuation de l'étude entreprise par la commission sur les difficultés et
" les avantages de l'adhésion des Etats candidats. Il s'agit donc de continuer
" avec ces Etats l'examen des questions dont la commission n'avait pu, dans
" son avis, terminer l'examen. Le Conseil des ministres de la Communauté
" pourrait charger la commission de cette tâche en lui demandant de faire ré-
" gulièrement rapport au Conseil sur les conséquences qu'elle tire de cette
" analyse conjointe. Si cette suggestion de procédure ne pouvait être retenue,
" il serait tout de même nécessaire de faire cette analyse par une autre mé-
" thode.

"b) Etablissement d'une procédure précise de consultation entre la Commu-
" nauté, les Etats membres et les Etats candidats, en vue de faciliter le rap-
" prochement et d'éviter l'accroissement des disparités entre les systèmes
" des Etats candidats et ceux de la Communauté. Cette consultation porte sur
" les questions qui ont été réglées tant dans leurs principes que dans leurs
" modalités d'exécution par la C. E. E. que sur celles qui n'ont encore été ré-
" glées que sur le plan des principes au sein de la Communauté ou qui n'ont
" pas encore été abordées au sein de la Communauté bien qu'elles soient ex-
" plicitement prévues par les traités. A titre exemplaire, on peut citer des
" domaines qui, bien qu'abordés par la Communauté, permettraient d'arriver
" à des accords englobant les Etats candidats : brevets européens, sociétés de
" droit européen, mesures dans le secteur des assurances.

"Les Etats du Benelux suggèrent, sur le plan de la procédure, de s'inspirer
" de l'accord concernant les relations entre la C. E. C. A. et la Grande-Breta-
" gne du 21 décembre 1954. Maintenant qu'il n'existe qu'un seul conseil et
" qu'une seule commission, il serait opportun d'étendre cette procédure ac-
" tuellement limitées aux questions d'intérêt commun concernant le charbon
" et l'acier aux questions d'intérêt commun concernant les traités de Rome et
" de Paris. Si l'extension de cet accord ne pouvait être entérinée par une dé-
" cision du conseil, il faudrait alors rechercher une autre procédure permet-
" tant d'atteindre les mêmes buts.

"c) Réalisation d'actions communes entre les Etats européens qui le souhai-
" tent dans les domaines qui ne sont pas couverts par les traités. Celles-ci
" devront porter sur des objets spécifiques : le nombre des participants pou-
" vant varier selon les projets. A titre d'exemple, on peut citer : le dévelop-
" pement, la production et l'achat en commun de matériel militaire, la coopé-
" ration dans les domaines précis technologiques et scientifiques, l'aide aux
" pays en voie de développement.

"Propositions dans le domaine politique

"Les Etats du Benelux estiment que ces propositions, tendant à la relance européenne, seraient incomplètes sans le renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique.

"Les trois Etats ont décidé de renforcer leur coopération politique et de se consulter avant toute décision ou prise de position sur les questions d'intérêt commun et sur les questions importantes de politique étrangère, en vue de parvenir à des positions similaires. Cette consultation se fera dans le respect des engagements souscrits notamment dans les Traités de Washington, de Paris et de Rome et portera, entre autres, sur les sujets suivants : coopération politique européenne, relations avec les pays européens de l'Est sur les plans politique et économique, relations avec les pays en voie de développement.

"Sans vouloir pour l'instant créer une institution nouvelle, ils ont décidé de perfectionner leur discipline de consultation en vue d'harmoniser leurs positions. Ils espèrent que d'autres Etats européens s'associeront à leur expérience, et apporteront ainsi une preuve supplémentaire de leur volonté d'aboutir à l'unification politique européenne.

"Les Etats du Benelux se tiennent à la disposition de leurs partenaires de la Communauté, de la Commission européenne et des Etats candidats, pour répondre aux questions que ces propositions nécessairement schématiques peuvent susciter et pour approfondir l'examen de ces questions."

(Le Républicain Lorrain, 28 janvier 1968)

2. Mémorandum italien sur le problème de l'élargissement de la Communauté

Dans un mémorandum adressé par M. Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, aux pays membres de la Communauté européenne, des propositions qui sont formulées visent à faciliter l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

Les points énumérés dans ce mémorandum sont au nombre de cinq et concernent l'action arrêtée par le Conseil des ministres italien, sitôt après la réunion infructueuse des Six du 19 décembre, sur les mesures à entreprendre pour faire progresser la politique d'élargissement de la C. E. E. Ils concernent la vie communautaire, l'adoption de mesures destinées à empêcher que le fossé entre les Six et les pays candidats ne se creuse davantage et même à le réduire, l'harmonisation de ces mesures avec la politique extérieure de la Communauté, enfin des mesures visant à développer la politique d'unification européenne.

En particulier, ces points du mémorandum se décomposent comme suit :

Vie communautaire. Le gouvernement italien propose que les Six s'engagent à réaliser la libre circulation des produits industriels et agricoles dans la

Communauté selon le calendrier prévu, à poursuivre l'élaboration des mesures permettant de parvenir à l'union économique, à consolider avant la fin de l'année, dans le secteur nucléaire, les bases du centre commun et "à examiner en temps opportun, le rapport sur la fusion des Communautés, que la commission a été chargée de présenter". (A cet égard, il faut noter que l'Italie suggère en fait de laisser de côté pour l'instant la fusion immédiate des trois Communautés pour se consacrer au processus d'élargissement de la Communauté elle-même).

Mesures destinées à empêcher que le fossé entre les Six et les Quatre ne s'agrandisse. A cet égard, notre gouvernement propose que lors de l'élaboration des mesures concernant l'union économique, on tienne compte "par l'intermédiaire des consultations opportunes avec les pays intéressés" de la situation existant dans les Etats candidats (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark et Norvège) et des changements pouvant éventuellement intervenir. On propose en outre que les Six, lors de la mise en place de cette union économique, "aient soin en prenant leurs décisions de ne pas encore ajouter aux difficultés que soulève la future adhésion à la C. E. E. des Etats candidats".

Mesures en vue de réduire le fossé. Selon le gouvernement italien, les Six devraient charger la Commission exécutive de la C. E. E. "de procéder avec la collaboration de parties déjà directement intéressées, à l'étude des modalités et des mesures les plus opportunes pour obtenir "l'admission d'autres Etats européens à la Communauté"; le résultat de ces recherches serait présenté au Conseil de ministres des Six "dès que possible" et inspirerait la rédaction des propositions relatives à la fusion des trois Communautés. Ce dernier point a une importance toute particulière car on se propose, en pratique, grâce à cette étude de la commission, de "tourner" le veto opposé par la France à l'ouverture des négociations entre les Six et la Grande-Bretagne; étude qui, ayant nécessité des contacts avec Londres, établit déjà une première liaison entre la C. E. E. et le gouvernement britannique. Le gouvernement italien propose en outre que l'Exécutif de la C. E. E. se mette en relation avec l'O. C. D. E. pour assurer plus particulièrement la coordination des politiques conjoncturelles et que le comité monétaire des Six organise des réunions communes avec le comité directeur de l'accord monétaire européen. On propose en outre qu'une réunion du Conseil de l'U. E. O. (dont font partie les Six du Marché commun et la Grande-Bretagne) soit consacrée à l'examen de la situation économique européenne dans la perspective d'une coordination des politiques conjoncturelles et monétaires des pays membres. (Ces propositions visent à éviter "une guerre tarifaire" entre les pays européens, qu'ils soient ou non membres du Marché commun, et à élaborer une politique économique et monétaire commune qui aille au-delà des simples accords tarifaires suggérés par la "déclaration" franco-allemande; d'autre part, la consultation de l'O. C. D. E. impose également une discussion avec les Etats-Unis).

Harmonisation entre ces mesures et la politique extérieure de la C. E. E. On propose que, parallèlement à l'entrée en vigueur des mesures de libération à l'intérieur de la C. E. E., les négociations et les accords en vue de nouvelles associations avec la C. E. E. et du renouvellement de la Convention de Yaoundé avec les pays africains soient poursuivis, et ce, afin de maintenir

un certain équilibre entre le développement intérieur de la Communauté et l'essor de ses relations extérieures. (On tend par là à éviter que la C. E. E. ne devienne un organisme "fermé" en lutte contre les pays tiers et que ne s'approfondisse le fossé avec les pays en voie de développement et les pays de l'Europe orientale).

Développement de l'unité européenne. L'Italie propose que les Six formulent une "déclaration d'intention" à propos du développement de la politique d'unification européenne "à laquelle pourraient également souscrire par la suite les pays qui ont demandé ou demanderont d'adhérer à la C. E. E.". Le gouvernement italien estime en outre que "l'on pourrait également examiner la possibilité de convoquer une conférence des ministres des Affaires étrangères des Etats de la C. E. E. et des Etats candidats, avec la participation de l'Exécutif communautaire, en vue d'arrêter les modalités d'une coopération plus approfondie entre les gouvernements respectifs, aux fins de l'unification économique et politique de l'Europe".

(Avanti, Corriere della Sera, La Stampa, 24 et 25 février 1968)

II - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Entretiens Johnson-Rey sur le problème de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis

M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a été l'hôte de la Maison Blanche le 7 février dernier, sur invitation du président Johnson. A l'issue des entretiens entre les deux présidents un communiqué a été publié qui réaffirme l'intérêt des Etats-Unis pour une "progression constante de l'Europe vers son unité".

.....

"Le communiqué de presse souligne en outre que le président Johnson a promis une fois de plus l'appui des Etats-Unis au progrès des Communautés européennes. Une Europe occidentale forte et démocratique, agissant sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, ne peut que contribuer à créer un ordre mondial pacifique, prospère et juste. Les Etats-Unis aussi bien que les Communautés européennes reconnaissent les responsabilités qui leur incombent aux fins d'augmenter les revenus, les exportations et le développement.

Le président Johnson a examiné ensuite avec M. Rey le programme qu'il entendait appliquer en ce qui concerne la balance des paiements et a souligné la ferme intention des Etats-Unis d'adopter les mesures nécessaires pour en rétablir l'équilibre. Le président et M. Rey ont reconnu la nécessité aussi bien pour les pays dont la balance est positive que pour ceux dont la balance est déficitaire, de poursuivre et d'intensifier leurs efforts individuels et communs afin d'aboutir à un meilleur équilibre de la balance internationale des paiements.

Une coopération aussi étroite que possible entre les Etats-Unis et les Communautés européennes est nécessaire si l'on veut garantir une remise en ordre de la situation internationale dans les conditions de développement économique continu et de stabilité financière. En particulier, les deux parties ont unanimement reconnu la nécessité de sauvegarder les résultats du Kennedy round, d'éviter toute mesure protectionniste et de réaliser de nouveaux progrès dans la suppression des barrières qui entravent les échanges."

(Relazioni Internazionali, 17 février 1968)

2. Prise de position de M. Rey au sujet du plan Benelux et du plan franco-allemand

Au début du mois de février, M. Rey réaffirmait devant les journalistes à Bruxelles son hostilité aux solutions qui seraient apportées de l'extérieur à la crise provoquée par le veto français du 19 décembre 1967 :

"Ces solutions à deux, trois, cinq ou neuf partenaires ne sont pas de bonnes idées. Elles ont peu de contenu, augmenteront les tensions, réduiront la sphère d'action des Communautés européennes."

Il admettait cependant que les suggestions contenues dans le plan Benelux pouvaient être valables à condition de prendre place dans un cadre communautaire et de n'être ni obligatoires ni systématiques pour ne pas devenir paralysantes. En particulier trois solutions lui paraissaient constructives : l'institution de mécanismes de consultations du type Grande-Bretagne-CECA, l'exploration par la commission des problèmes posés par l'adhésion et la coopération dans certains domaines.

Parlant devant un auditoire réuni à la mi-février par plusieurs associations belgo-américaines, M. Rey s'est prononcé en faveur du plan Benelux dans la mesure où il préconise une coopération avec la Grande-Bretagne dans des domaines non couverts par le traité instituant la C. E. E. Il déclarait notamment que le plan Benelux lui paraissait une tentative raisonnable pour arriver à un compromis et que la Grande-Bretagne était également arrivée à la conclusion que le mémorandum pouvait constituer un bon point de départ.

Le président de la Commission émet une opinion plus réservée à l'endroit du plan franco-allemand. Evoquant le 21 février devant le "Vlaams Economisch Verbond" le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, M. Rey a déclaré :

"Si le plan qui a été élaboré à Paris devait être une solution entièrement différente de ce que peut être une adhésion par étapes, il est plus que probable que cela ne faciliterait pas la solution du problème. Si, au contraire, ce qui a été fait à Paris constitue l'un des éléments d'un compromis de base, d'un compromis tel que nous pouvons essayer d'en construire un ensemble à Six pour le proposer au septième et aux amis de ce septième, alors il y a lieu de se réjouir des conversations qui se sont tenues, et il ne faut pas les considérer d'un oeil trop critique.

La Commission unanime, poursuit l'orateur, pense qu'il faut construire un compromis raisonnable. Elle pense que ce compromis est possible. Dans ce compromis il faut insérer un "chapitre intérieur" ayant trait aux politiques internes que nous voulons poursuivre et que j'ai essayé de définir; il faut y insérer également un "chapitre extérieur" comme cela a été fait en 1963, dans des circonstances semblables.

Nous avons alors construit ensemble une transaction dans laquelle ceux qui tenaient essentiellement au développement interne de la Communauté à Six

ont obtenu un engagement sur la politique agricole commune, ceux qui tenaient à un élargissement des vues politiques de la Communauté ont obtenu qu'on s'engage dans le Kennedy round puis, pour en revenir aux problèmes plus spécifiquement britanniques, que l'on adopte une attitude permettant de se tenir constamment en contact avec nos amis anglais. Ce compromis de 1963 a fonctionné pendant quatre ans, et au bout de ce compromis qui a été respecté par tout le monde, nous avons eu une politique agricole et nous avons eu le Kennedy round. "

(Le Figaro, 3-4 février 1968. Handel & Transport Courant, 15 février 1968. L'Echo de la Bourse, 22 février 1968)

3. Interview de M. Mansholt sur les problèmes posés par la modernisation de l'agriculture

C'est sous ce titre que l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprises reproduit une interview accordée par M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés, sur les problèmes posés par la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation tant dans la Communauté que dans les pays du tiers monde.

M. Mansholt estime que l'agriculture européenne, dont le revenu est loin d'atteindre celui du secteur industriel, ne peut être subventionnée. Elle doit être restructurée. "Les hommes politiques, dont la responsabilité est, dans ce domaine, engagée, ne semblent pas encore avoir suffisamment mesuré l'étendue et la gravité de ce problème, alors qu'une action d'ordre structurel s'impose. Il faut être clair et tenir notamment compte des résistances de ceux qui, pour des raisons politiques et psychologiques, restent attachés à l'entreprise familiale mais sans la définir. Or, il faut avoir le courage d'apprécier clairement si, par exemple, une entreprise de 20 hectares ou de 30 à 40 vaches est encore rentable : s'agit-il d'exploitants agricoles heureux et qui vivent normalement, humainement ?

... Le problème réside essentiellement dans la plage de 10 à 40-50 hectares : c'est là la grande difficulté de l'agriculture de la Communauté.

Il y a donc pour la Communauté économique européenne un effort considérable à accomplir en pratiquant systématiquement une politique de structures et d'orientation."

L'agriculture du tiers monde ne peut se développer en lui appliquant les solutions proposées pour les pays industrialisés. M. Mansholt est d'avis que tous les pays sous-développés devront augmenter considérablement leur production pour la satisfaction de leurs besoins. Mais la lenteur de l'industrialisation de ces pays risque de provoquer un très grand chômage si l'industrialisation et la mécanisation de l'agriculture venaient à libérer un grand nombre de travail-

leurs agricoles qui ne trouveraient pas au même moment un emploi dans d'autres secteurs de l'économie. L'industrialisation de l'agriculture aurait un effet d'autant plus désastreux sur l'emploi que l'accroissement démographique a déjà pour conséquence une "miniaturisation" des exploitations agricoles.

La Communauté européenne doit venir en aide aux pays du tiers monde. "Nous, les pays riches, déclare M. Mansholt, nous avons une grande responsabilité qui nous impose, d'ores et déjà, des devoirs précis : acheter dans les pays sous-développés tout ce qui est possible; supprimer toutes les taxes intérieures sur les produits tropicaux (notre immobilisme en ce domaine est un scandale); promouvoir l'industrialisation de ces pays (notre planète peut nourrir 7 milliards d'habitants : cela est possible par l'utilisation rationnelle des surfaces arables actuelles; mais cela présuppose l'introduction de méthodes et moyens de culture modernes, ce qui n'est pas possible avec des superficies d'un demi hectare par exploitation); mettre à la disposition de ces pays toutes les réalisations scientifiques et techniques, tout le potentiel de recherche et d'innovation de nos pays riches; organiser et promouvoir l'enseignement aux agriculteurs. "

Il est souhaitable de prendre des mesures visant à faire augmenter dans la Communauté la consommation de produits en provenance du tiers monde. Mais la C. E. E. ne devrait pas, elle seule, faire les sacrifices. M. Mansholt se déclare, à ce sujet, partisan d'accords mondiaux pour les produits de base, en vue de stabiliser les prix et de mieux répartir le travail dans le monde. Il regrette à ce sujet que l'on n'ait pas mis à profit le Kennedy round pour conclure de tels accords.

Et "dans sa constitution actuelle, ajoute le vice-président de la Commission, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement me paraît insuffisamment armée pour aborder victorieusement ce combat. Il s'agit, en effet, d'un organisme sans pouvoir : un club de discussion. De toute évidence les structures et les compétences de cet organisme devraient faire l'objet d'un examen approfondi. Ceci étant posé, il faut souhaiter que dans le futur le G. A. T. T. et le C. N. U. C. E. D. travaillent pour amener les Etats-Unis, l'Europe occidentale et les autres pays industrialisés à travailler avec les pays sous-développés pour concerter ensemble l'organisation des échanges mondiaux sur la base de faits économiques et dans un contexte de plusieurs décennies. "

Evoquant enfin les accords de Yaoundé, M. Mansholt a déclaré : "Conclus dans le cadre de la politique d'association à la Communauté Economique Européenne de pays africains, les Accords de Yaoundé étaient nécessaires en 1958, compte tenu des engagements bilatéraux qui liaient ces pays à certains pays membres de la Communauté.

Aujourd'hui, et alors que l'on se rapproche de la date d'expiration de ces Accords (1969), on peut penser qu'ils constituent une discrimination vis-à-vis des autres pays sous-développés.

On peut croire que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Economique Européenne diminuera la tension, car les pays sous-développés membres du Commonwealth jouiront vraisemblablement de la même préférence que ceux couverts par les Accords de Yaoundé, ce qui rendra plus facile la réalisation d'accords mondiaux.

Dans une économie mondiale, il n'y a plus de place pour la discrimination : c'est une mauvaise politique. "

(Bulletin de l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprises, n° 16, janvier-février 1968)

III - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Résolution des leaders libéraux européens sur l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté

Les leaders libéraux de l'Angleterre, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Belgique se sont réunis à La Haye, les 6 et 7 janvier, afin d'examiner le problème de l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté européenne. A l'issue de la réunion, M. Malagodi, secrétaire du parti libéral italien, a fait la déclaration suivante : "La crise s'est aggravée du fait que le veto gaulliste n'est qu'un aspect d'une politique globale qui menace d'entraver non seulement le fonctionnement et le progrès de la C. E. E. , mais également le développement d'une présence européenne appropriée dans les affaires de l'Occident et du monde. Cette présence est indispensable pour le maintien de la paix, la liberté et le progrès économique et social des pays européens et pour une contribution efficace et positive, qu'aucun pays européen ne peut apporter à lui seul, à l'Alliance atlantique, à la détente entre l'Occident et le monde communiste et au progrès des pays en voie de développement.

Afin de réagir aux graves dangers de stagnation et de désintégration que comporte la situation actuelle, les leaders libéraux demandent qu'une conférence entre les Cinq et l'Angleterre se tiende dans les semaines à venir. Cette conférence devrait avoir pour objet la conclusion d'accords qui instaurent une coopération politique étroite et permanente en vue de parvenir finalement à une organisation européenne supranationale. Des accords analogues, destinés à établir une collaboration étroite et à aboutir à l'intégration, devraient être conclus également dans les secteurs de la défense, de la politique monétaire, de la technologie, de l'organisation de l'enseignement et de la culture et de l'aide aux pays en voie de développement.

Ces accords seraient ouverts à tous les pays démocratiques qui voudraient y participer. Ils ne seraient pas dirigés contre le fonctionnement de la C. E. E. , ni contre les intérêts réels de la France, dont la présence au sein de la Communauté est considérée comme indispensable par les leaders libéraux. En même temps, l'institution de relations plus étroites entre le continent et l'Angleterre aiderait le gouvernement et le peuple anglais à maintenir leur demande d'adhésion à la C. E. E. et à procéder sans plus tarder aux ajustements intérieurs nécessaires".

(La Nazione, 8 janvier 1968)

2. Allocution de M. Hallstein, président du Mouvement européen

Le 19 janvier, à Rome, M. Walter Hallstein a été élu président du Mouvement européen. Dans une allocution prononcée en la circonstance, M. Hallstein a notamment déclaré : "... La politique des Etats dans le domaine économique est, dans une large mesure, fondée sur le fédéralisme et la coopération. Les traités instituant les Communautés sont des actes constitutionnels vivants, le premier élément d'une constitution de l'Europe. L'utilité, la nécessité même des institutions communautaires et de la politique communautaire sont prouvées, incontestées.

Une guerre au sein de la Communauté européenne est devenue impossible et les jeux des états-majors ne pourront rien changer à cette vérité.

Bien plus, la situation n'est pas seulement favorable, elle a aussi son dynamisme, sa force motrice. Personne ne veut, ni ne peut renoncer à la communauté d'action qui est devenue un élément irremplaçable des intérêts économiques et politiques. L'utilité économique nous pousse vers l'avant. Les forces de la logique économique entrent en jeu. La fusion des exécutifs des trois Communautés supprime les pertes par frottement et accroît la force de pénétration de l'action européenne.

Tout cela est vrai. Mais ce n'est pas là toute la vérité, malheureusement. La vérité ce sont aussi les dangers intérieurs et extérieurs qui menacent notre oeuvre.

Tout d'abord à l'intérieur : le nationalisme, un prétendu "réalisme" et le caractère imparfait, partiel de notre construction européenne.

Parmi ces dangers, le plus grand est celui de la contagion du nationalisme. En vérité, même les Européens ont du mal à tirer la leçon de l'histoire. Deux guerres mondiales au XXème siècle ne suffisent-elles pas à montrer qu'une organisation politique de l'Europe où les alliances éphémères d'Etats nationaux souverains, l'alternance de l'hégémonie et de l'équilibre ont fait naître en Europe une guerre après l'autre pendant des siècles et dont la renaissance ferait de cette Europe les Balkans du monde moderne, est sans valeur ?

Si les nationalistes ont l'esprit étroit, les réalistes, eux, sont stupides ; ils s'attachent aux intérêts du mouvement et pensent que la politique consiste à les saisir adroitement. Mais celui qui fait de telles réalités sa ligne de conduite renonce au fond à toute volonté propre de création politique pour être le jouet des fluctuations de la mode en politique. Comme si toute vraie politique ne consistait pas à modifier consciemment les réalités extérieures. C'est parce qu'une Europe dépourvue d'unité, d'homogénéité, est une réalité, que nous avons un mouvement européen.

La troisième source intérieure de danger est le fait que l'union politique de l'Europe se limite aujourd'hui à la politique économique et sociale, tandis que la politique de sécurité et la politique extérieure non économique sont encore conçues d'une manière autonome. Il y a là un état intermédiaire dangereux.

A cela viennent s'ajouter les dangers extérieurs.

Sur le plan économique, certes, la Communauté s'est pleinement imposée à l'extérieur aussi. Les Européens ont reconnu, au plus tard après les succès obtenus lors des négociations Kennedy et de la conférence monétaire internationale à Rio de Janeiro, l'utilité de présenter une formation cohérente. Mais les partenaires de la Communauté dans le monde ont cessé également de parler d'une "inward looking community".

Sur le plan politique, en revanche, le tableau du monde qui nous environne est beaucoup plus sombre, il est même, à vrai dire, inquiétant. Il suffit pour cela de considérer les rapports qu'entretient notre Europe avec les deux super-puissances du monde actuel, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie soviétique.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui ont mérité la reconnaissance durable des Européens pour le soutien massif qu'ils ont apporté dès le départ aux efforts européens d'unification, avaient accordé aux problèmes européens, jusqu'en 1964 environ, la priorité dans leur politique extérieure. Cela a changé depuis sous la pression de la guerre du Vietnam, de l'équilibre de la terreur, de la détente attendue et du calme relatif sur le front européen. Mais d'un autre côté, il y a aussi le doute et la déception à propos des Européens. Sont-ils seulement capables de s'unir et, s'ils le sont, sont-ils prêts à s'allier avec les Etats-Unis ? D'inévitables points de friction matérielle, de nature économique et politique, viennent encore s'y ajouter. Cela ne signifie pas que l'Amérique a cessé de s'intéresser à l'unification européenne. Il s'agit plus d'incertitude que de désaveu, ce que montre leur attitude, qui peut bien être qualifiée d'attentiste. Favoriser la compréhension mutuelle est donc une nécessité qui s'impose pour lutter contre les erreurs d'appréciation, les malentendus, les jugements trop rapides qui ne sont que trop alimentés par des prises de position anti-américaines isolées mais formulées à voix haute. Et il nous faut aussi une conception précise des rapports entre l'Amérique et l'Europe, comme il en existait encore une à l'époque de Kennedy. Mais cette conception a toujours été et ne peut être que le résultat d'une action commune mutuelle.

Si, dans nos rapports avec les Etats-Unis, nous sommes tentés de déplorer un manque d'intérêt, c'est exactement le contraire en ce qui concerne l'Union soviétique, du fait précisément que l'intérêt qu'elle nous porte est un intérêt négatif. Certes, un effort sans précédent dans le domaine de l'instruction a eu pour résultat d'amener une évolution sociale en Russie. Mais ce serait une illusion que d'en attendre l'abandon ou même seulement une atténuation radicale du fondement socialiste de la politique soviétique. Ce que cette politique signifie pour l'Europe est clairement illustré par le programme concret de politique européenne à moyen terme de l'Union soviétique.

Parmi ses objectifs ne figurent pas seulement la consolidation du statu quo atteint après la deuxième guerre mondiale, mais encore la cessation de toute intégration militaire, économique et politique en Europe occidentale, notamment la rupture de l'intégration des Six et, partant, l'établissement d'une hégémonie exclusive en Europe y compris dans la Baltique et, comme les derniers mois l'ont montré de plus en plus clairement, en Méditerranée.

Voilà les dangers que nous devons prévenir : à l'intérieur, par un renforcement dans tous les domaines de l'Europe non communiste et, à l'extérieur, par une manifestation permanente de notre bonne volonté et de nos bonnes intentions. L'intégration européenne est une organisation de la paix, la seule réalisée actuellement à l'intérieur et à l'extérieur.

Il ressort de tout cela que les raisons qui ont conduit après la deuxième guerre mondiale à la politique d'unification de l'Europe et notamment à l'intégration économique non seulement n'ont pas disparu mais qu'elles se sont même renforcées et multipliées. Ces raisons étaient la nécessité de créer un grand espace économique, la défense de la paix en Europe, la sécurité pour l'Europe et la participation aux décisions dans la politique internationale.

Que devons-nous donc faire dans le concret ?

.....

Nous voulons rendre notre mouvement plus dynamique. Nous voulons le rajeunir - également sur le plan physique, également dans sa composition. Nous avons besoin de la jeunesse, mais la jeunesse a également besoin de nous : nous voulons mettre dans la tête des jeunes, dans leur coeur, quelque chose de constructif, de grand.

Cette grande chose, c'est l'idée de la Communauté politique européenne. Elle est l'accomplissement organique de ce que nous avons commencé et que nous avons mené si loin malgré tous les obstacles. C'est pourquoi nous devons nous pénétrer des enseignements de cette oeuvre.

L'expérience acquise depuis la fin de la dernière guerre enseigne que des succès sur le plan européen ne peuvent être obtenus et prolongés durablement qu'à l'aide d'institutions communes, c'est-à-dire à l'aide d'organes qui soient aptes et qui soient prêts à formuler l'intérêt politique et les objectifs de l'Europe indépendamment des divers Etats membres, et qui soient capables de représenter cet intérêt et ces objectifs dans un dialogue permanent avec les gouvernements. Ils contribuent ainsi à développer la concordance des conceptions et de l'action politiques des Etats membres ; c'est grâce à eux, que le sentiment de la solidarité européenne et un esprit européen deviennent communs à tous les gouvernements et à toutes les administrations. Jamais ce résultat ne pourra être atteint par des conférences diplomatiques ou par d'autres méthodes classiques de la diplomatie bilatérale. Bien entendu, ce processus d'unification est particulièrement difficile à propos des éléments fondamentaux et déli-

cats de la souveraineté, au nombre desquels figurent la politique extérieure non économique et la défense. C'est ce qui rend d'autant plus nécessaire l'application à ces domaines de l'expérience acquise par les institutions grâce à l'intégration économique.

La compétence et la procédure propres à cette nouvelle organisation doivent être déterminées par les trois principes suivants :

1. la procédure de décision ne doit en aucune façon se substituer aux procédures des communautés économiques et sociales actuelles, par exemple parce qu'on aurait l'intention de placer ces communautés sous tutelle. Les organisations politiques et militaires devraient plutôt se développer parallèlement aux institutions de la Communauté économique européenne et rattraper dans leurs domaines respectifs le processus d'intégration. A la date fixée - disons vers 1980 - il sera alors possible d'aboutir à la fusion proprement dite, à la grande fusion de toutes les communautés, économique, militaire et politique, c'est-à-dire de fonder la fédération européenne. Laissons le soin à l'avenir (et aux juristes nationaux et internationaux) de dire si elle se fera par un traité signé entre les Etats membres ou par l'acte d'une assemblée constituante européenne ;

2. la procédure suivie dans les nouveaux domaines doit contenir dès le début un mécanisme de consultation qui ne soit pas limité dans sa compétence et qui puisse, dans les cas urgents, fonctionner rapidement de manière à ôter aux partenaires les moins soucieux d'intégration (l'expérience montre que ce sont les partenaires les plus importants) le prétexte habituel qui est qu'en raison de l'urgence il n'a plus été possible de consulter la Communauté à temps ;

3. la procédure doit être conçue pour permettre une évolution et une révision permanentes de la constitution dans le sens d'une intensification croissante de la fusion, de manière à forcer pour ainsi dire ce processus.

.....

Dès le début de tous les efforts que nous avons déployés en faveur de l'édification européenne, nous sommes partis de l'hypothèse que politique de sécurité et politique de défense ne sauraient être exclues de cette oeuvre. La solution peut résider dans une Communauté européenne de défense bâtie à l'intérieur d'une O. T. A. N. se développant autour de deux pôles ; pour ce problème, comme pour tous les problèmes européens, nous ne devons pas envisager seulement des solutions un peu actuelles, mais des réalisations partielles pragmatiques. On peut concevoir :

- une communauté de planification stratégique (état-major européen) pour les armes classiques et nucléaires et pour chaque secteur géographique présentant un intérêt militaire européen ;

- une communauté européenne d'armement et un système enfin efficace de standardisation des armes;
- le début d'une défense nucléaire, également dans l'optique de la puissance nucléaire future de la Chine et des Etats qui sont peut-être disposés à être armés par elle.

La réalisation d'une communauté de défense complète et possédant toutes les armes n'est pas naturellement concevable sans une constitution fédérale totale qui donne aux organes de la fédération européenne des pleins pouvoirs suffisants s'étendant également à la politique de sécurité européenne et aux questions de défense.

Mais dès aujourd'hui, tous les Etats européens devraient ressentir comme une obligation européenne de ne rien faire qui entrave ou diffère cette évolution. Il en résulte, dès aujourd'hui, à mon avis, l'obligation impérieuse de s'opposer au traité de non-prolifération dans sa forme actuelle. Son article sur le contrôle détruit des acquisitions d'Euratom. Plus grave encore, il lui manque une clause sur l'Europe qui tienne compte des intérêts de la défense nucléaire de l'Europe. L'Europe ne pourra même pas posséder des engins explosifs nucléaires pour sa défense ! Même si ce qui va être dit est dur à entendre, cela doit être dit : objectivement, ce traité constitue, dans sa structure, le prolongement de la politique de Yalta, c'est-à-dire le partage indigne de l'Europe en sphère d'influence. La consolation purement verbale et donc absolument insuffisante que le traité apporte par sa remarque sur le désarmement n'y change rien.

(Extraits d'un document du Mouvement Européen)

3. Le traité d'amitié franco-allemand a cinq ans

A l'occasion du cinquième anniversaire de la signature du traité d'amitié franco-allemand le 22 janvier 1968, le chancelier fédéral Kiesinger et le président de Gaulle ont échangé des messages. Dans ces messages, les deux chefs d'Etat ont souligné l'importance de la coopération franco-allemande et confirmé leur volonté commune de continuer à le développer.

En particulier, M. Kiesinger a défini ce traité comme étant l'expression de la solidarité qui est une des conditions de l'unification de l'Europe. Le traité a ouvert aux deux gouvernements des possibilités meilleures de travailler ensemble à surmonter les contradictions et à mettre un terme à la division de l'Europe. Il sera une des forces qui réaliseront l'unité de l'Europe dans la paix et la liberté, en dépit de toutes les difficultés qui s'y opposent.

Parlant ce même jour du 22 janvier 1968 devant le "Deutschland-Union-Dienst", M. Illerhaus, président du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, a comparé le traité franco-allemand à une sorte d'acte notarié de l'oeuvre de réconciliation amorcée par Konrad Adenauer et Robert Schuman. Il est vrai

que le traité a été qualifié d'obstacle à l'intégration de l'ensemble de l'Europe; mais une coopération étroite entre la France et l'Allemagne constitue la base et la condition de toute Communauté européenne.

Le service de presse du S. P. D. a écrit que la conclusion de ce traité constituait un des événements majeurs de la période de l'après-guerre. Malgré de nombreuses difficultés, les relations franco-allemandes se sont consolidées. Non sans quelques déceptions, on enregistre toutefois ça et là des doutes quant à la volonté du partenaire français de pousser plus avant l'oeuvre d'unification de l'Europe.

Quant au ministre français des affaires étrangères, il a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de progrès vers la réalisation de l'union européenne sans accord entre la France et la République fédérale. A son avis, les divergences de vues entre Bonn et Paris à propos de l'avenir de l'Europe et de l'Allemagne ne peuvent être aplanies rapidement. Il est certain cependant "que la politique allemande s'est rapprochée de la politique française". Les Allemands ont reconnu que le problème allemand non plus ne peut être résolu dans un climat de guerre froide. M. Couve de Murville a déclaré qu'il n'y a pas de divergences de vues fondamentales entre Bonn et Paris à propos de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. Tous sont d'accord, en principe, pour une entrée de ce pays dans le marché commun.

A la télévision française, M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, a déclaré à son tour que les efforts entrepris pour réaliser une coopération politique en Europe n'auront une nouvelle chance d'aboutir que lorsque la question de l'élargissement de la C. E. E. sera résolue. Mais seule l'unification politique permettra "de faire entendre la voix de l'Europe dans le monde".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung du 23 janvier 1968;
Neue Zürcher Zeitung du 24 janvier 1968;
Die Welt, des 22 et 23 janvier 1968;
Industriekurier du 23 janvier 1968;
Le Monde des 23 et 24 janvier 1968)

4. M. Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, souhaite la réalisation de l'unification européenne

Au moment de quitter la France, le 25 janvier, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Charles Bohlen, a fait d'intéressantes déclarations à un déjeuner offert par l'American Club de Paris. Il a rappelé qu'en 1962, les Etats-Unis étaient très favorables à l'unification de l'Europe occidentale : "Nous la souhaitons", a-t-il déclaré, "et nous la souhaitons toujours".

M. Bohlen a cité les trois raisons principales, selon lui, qui rendent nécessaire l'unification européenne : "Premièrement, l'Europe serait mieux en mesure d'assurer sa propre défense, ce qui allégerait d'autant le fardeau que

supportent les Etats-Unis dans cette partie du monde. Deuxièmement, une Europe unie constituerait un cadre dans lequel l'Allemagne - qu'elle soit réunifiée, comme on peut l'espérer, ou non - s'insérerait tout naturellement, ce qui réduirait les risques d'aventure allemande. Enfin, et c'est la raison la plus importante, une Europe occidentale unie tendrait à devenir une puissance mondiale comparable aux Etats-Unis".

(Herald Tribune, 26 janvier 1968)

5. "Euro-Forum 1968" - Journées d'études internationales de la C.D.U. à Sarrebrück

Prenant la parole à l'occasion de l'"Euro-Forum 68", journées d'études internationales organisées le 25 janvier à Sarrebrück par le Conseil économique de la C.D.U., l'ancien président de la Commission de la C.E.E., M. Hallstein, a déclaré que le moment présent était particulièrement important pour une discussion sur l'évolution ultérieure de l'intégration européenne. En effet, l'union douanière et le marché commun agricole vont entrer en vigueur vers le milieu de l'année; d'autre part, la Communauté traverse une crise née du veto opposé à la demande d'adhésion de pays tiers. Il s'agit de trouver une solution à ces problèmes.

Le "Forum européen" a trouvé un large retentissement dans les milieux économiques allemands, ainsi qu'en atteste le nombre des participants, évalués à près de 600. Outre les personnalités dirigeantes des Communautés européennes, des experts originaires des pays membres, des savants venus des pays de la petite zone de libre échange (A.E.L.E.) et des Etats-Unis ont, à Sarrebrück, exposé leur point de vue sur les problèmes urgents posés par la C.E.E. et son extension.

Au cours de la première journée, des orateurs originaires des pays de la Communauté européenne, des Etats-Unis et de Yougoslavie ont souligné tout spécialement le danger que constituerait pour les six Etats de la Communauté un retour à des pratiques nationalistes, celui-ci risquant de bloquer le développement ultérieur de la Communauté en une union économique et monétaire, surtout lorsqu'il s'agit de tâches qui ne sont pas réglées par le traité de la Communauté économique. A titre d'exemple, M. von der Groeben, membre de la Commission, a cité l'harmonisation des législations relatives aux brevets et aux sociétés. Depuis, respectivement un et deux ans, des solutions parfaitement applicables ont été mises au point, mais personne jusqu'ici n'a pu se décider à engager une discussion approfondie. Avec beaucoup d'éloquence, il est vrai, les ministres réunis au sein du Conseil de ministres ont plaidé en faveur de l'adoption rapide de solutions, mais les initiatives sont bloquées par les autorités nationales. M. von der Groeben a fait remarquer que nous ne pourrions combler ce fameux retard technique, si souvent déploré, qui nous sépare de l'Amérique, qu'en faisant du Marché commun un marché intérieur pourvu d'institutions vivantes, fondées sur des bases politiques.

L'inclusion de la Grande-Bretagne et du marché nordique dans ce processus d'intégration ne peut qu'augmenter les chances de cet espace économique sur le plan international.

M. von der Groeben, tout comme M. Petrilli, président du Conseil italien du Mouvement européen, ont déclaré qu'en ce qui concerne l'harmonisation dans le domaine des douanes, il s'agissait avant tout d'éliminer le plus rapidement possible les entraves à la libre circulation des marchandises, d'orienter les investissements selon les besoins du Marché commun, d'éviter avant tout la création de surcapacités, de faciliter les concentrations à l'intérieur du marché commun et de coordonner les politiques commerciales à l'égard des pays en voie de développement et des pays du bloc oriental.

Pour ce qui concerne la politique monétaire, M. Pierre Werner, premier ministre luxembourgeois, a plaidé en faveur d'une intervention progressive et organisée dans le cadre du plan d'action visant à créer en définitive un moyen de paiement européen uniforme et un fonds européen pour la coopération dans le domaine des questions monétaires.

M. Wallich (U. S. A.) a eu des paroles très dures pour définir les relations entre la C. E. E. et le reste du monde. Un affaiblissement du système monétaire international, un accroissement de l'insécurité quant à l'étalon-or et l'étalon-devises, une limitation de la circulation des capitaux risqueraient de modifier rapidement la situation économique. M. Wallich a évoqué la situation des années 30 et parlé d'un nouvel isolationisme américain. Jusqu'à présent, la C. E. E. et l'Amérique n'ont fait que suivre leurs propres intérêts immédiats. S'ils persévèrent dans cette voie, le système monétaire international ne tardera pas à s'écrouler. Les Etats-Unis ne pourront supporter longtemps l'application d'une politique égoïste de la part de la C. E. E. - manifestement M. Wallich vise avant tout ici les mesures et spéculations dirigées contre le dollar.

M. Jean Monnet, ancien président de la Haute Autorité et président du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, a demandé dans une allocution proche de la supplication, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. M. Monnet a parlé d'une situation tragique. D'autre part, l'Europe refuse à la Grande-Bretagne, qui aurait besoin de cette aide, son appui temporaire dans la solution des problèmes monétaires; d'autre part, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté apporterait des avantages technologiques qui pourraient offrir à l'ensemble des Etats européens une base de développement durable. Dans l'état actuel des choses, l'Europe devient de plus en plus tributaire de l'Amérique.

Pour M. Leo Mates (Belgrade), directeur de l'institut de politique et d'économie mondiales, les relations nouées en Europe orientale entre la C. E. E. et le COMECON se sont améliorées au cours de ces dernières années, bien qu'il n'existe aucun contact direct, qu'il soit officiel ou non, entre ces organisations. De toute évidence, cette évolution doit être attribuée au relâchement des

tensions existant dans les relations est-ouest. Sans doute la détente dans les rapports politiques n'a-t-elle pas mis un terme à la division de l'Europe, héritée du passé, mais certains obstacles majeurs qui, jusqu'à présent, avaient empêché toute coopération efficace ont pu être écartés. Toutefois, le domaine du COMECON continue d'être considéré comme un territoire ennemi. De l'avis de M. Mates, l'évolution future des relations économiques dépend avant tout de l'organisation des relations politiques courantes. Toute détérioration du climat politique risque de faire baisser le volume des échanges commerciaux.

Au cours de ces journées d'études de la C. D. U. à Sarrebrück, les porte-parole britannique et suédois ont exposé avec une franchise surprenante, souvent accueillie avec étonnement par les auditeurs, les raisons qui incitent leurs pays à vouloir adhérer à la C. E. E. Sans ambages, M. Johnson, professeur à la "London School of Economics", a déclaré qu'après avoir perdu la position prééminente qu'elle avait occupée au 19e siècle, l'Angleterre pouvait désormais considérer "les talents qu'elle avait développés au cours de son histoire pour jouer son rôle de leader international, comme un atout pouvant utilement servir l'unification de l'Europe". Sur le plan économique, on espérait "réveiller" l'économie britannique en se lançant dans la libre concurrence avec les pays de la C. E. E. M. Johnson a d'ailleurs fait remarquer, avec un aplomb étonnant, que la Grande-Bretagne n'était pas obligée d'attendre qu'on lui ouvre la porte, et qu'au fond d'autres possibilités bien plus attrayantes s'offraient à elle. Il voulait signifier par là un renforcement de l'activité de l'AELE et à son extension à une zone de libre échange englobant les Etats-Unis et le Canada; d'autre part, l'Angleterre pouvait à nouveau s'appuyer plus fortement sur le Commonwealth, c'est-à-dire sur un marché qui, selon M. Johnson, croît plus rapidement que celui de la C. E. E.

De l'avis de M. Ohlin, porte-parole de la Suède, il importe d'obtenir une libéralisation aussi poussée que possible du commerce mondial. Les pays scandinaves ne recherchent pas la protection des barrières douanières de la C. E. E. En ce qui concerne les demandes d'adhésion, le rôle joué par la Grande-Bretagne dans les pays scandinaves inspire une froideur croissante. Il n'a jamais paru que l'Angleterre se soit efforcée de tenir compte des autres membres de l'AELE. D'après M. Ohlin, certains milieux scandinaves reprochent même à présent à la Grande-Bretagne d'avoir pris une initiative peu réaliste, vouée à l'échec, et, pour comble de démesure, de refuser maintenant de prendre en considération toute forme d'association quelle qu'elle soit.

Le professeur Tinbergen (Pays-Bas) a esquissé la position de la C. E. E. à l'égard des pays en voie de développement. La politique de développement des pays industrialisés, a dit M. Tinbergen, doit se fonder davantage, à l'avenir, sur l'idée d'assistance. Même à l'échelle internationale, il est nécessaire d'intensifier les transferts de revenus entre pays industrialisés et pays en voie de développement. C'est pourquoi il faudrait également réviser le système de remboursement des dettes.

Les pays industrialisés devraient, si possible, ne pas prélever de droits à l'importation de produits provenant des pays en voie de développement. Des réglementations s'imposent pour des marchés instables, tels que ceux du cacao et du sucre. Pour ce qui est du sucre, la protection de l'agriculture de la C. E. E. devra être progressivement réduite. Pour d'autres produits d'exportation des pays en voie de développement, les fluctuations des prix devraient être compensées par des paiements supplémentaires puisés à un fonds spécial.

M. Fritz Machlup (Princeton) a défini le renforcement de la concurrence et la limitation de la montée inflationniste des salaires qui s'y rattache, comme étant les conséquences principales de l'élargissement d'un espace économique. Malgré la réduction du chômage, les directives que les Etats-Unis ont adoptées sur les salaires et les prix n'aboutissent à aucun résultat positif et les mesures draconiennes décrétées par la Grande-Bretagne ne la mènent guère plus loin. Il est vrai que jusqu'à présent, les efforts entrepris par la République fédérale dans le cadre de l'action concertée ont porté leurs fruits, mais la raison en est probablement l'expérience que ce pays a faite en matière d'inflation.

Après d'amples discussions, le 26 janvier 1968, le Forum européen a formulé des lignes directrices pour la politique européenne, lignes directrices que M. Klaus Scheufelen, président du Conseil économique de la C. D. U., a présentées à l'issue du congrès. La création d'un Etat fédéral européen doit rester le but de la politique européenne. Après la mise en place de l'union douanière, et l'achèvement du marché commun agricole vers le milieu de l'année 1968, il faudra atteindre la prochaine étape, celle de l'union économique et monétaire, et coordonner les politiques étrangères et les politiques de défense

L'union économique et monétaire exige une coordination étroite des politiques économiques, monétaires, financières et disciales, la création d'un marché européen des capitaux, ainsi que la mise en place d'une politique commune en matière de structures et de recherche. Lors de la fusion des traités instituant les Communautés européennes, il faudra tenir compte des exigences de l'union économique et monétaire. La Commission doit pouvoir jouer dans tous les domaines le rôle de "élément moteur de la Communauté".

La politique d'intégration européenne est qualifiée expressément de "politique de la paix". Dans ses relations avec les Etats de l'Europe orientale, la Communauté doit encourager la coopération dans tous les domaines appropriés. Les Etats membres doivent se résoudre à appliquer une politique commerciale commune, face à ces Etats de l'Europe orientale. Dans le domaine de l'aide au développement, les tentatives actuelles doivent aboutir à une politique commune qui sera pour les pays en voie de développement un encouragement à l'effort personnel. Le Forum européen de la C. D. U. a demandé que les relations entre la C. E. E. et les Etats-Unis s'établissent dans le sens d'un partnership fondé sur la réciprocité et l'égalité.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung des 26, 27 et 30 janvier 1968; Die Welt des 26 et 27 janvier 1968; Le Monde du 27 janvier 1968; Industriekurier, 27 janvier 1968)

6. Les relations entre la Grande-Bretagne et l'Europe des Six d'après M. Marjoribanks, ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés

Le 5 février sous l'égide de la fédération des chambres de commerce belges à l'étranger, M. Marjoribanks, ambassadeur britannique auprès des Communautés, parlant de la candidature anglaise au Marché commun, a déclaré : "Nous avons pris des mesures nécessaires, mais dures, pour le rétablissement de notre économie. C'est pourquoi l'échec des négociations a été pour nous un choc très dur. Nous gardons cependant confiance en un succès à long terme.

Devant le veto français, nous aurions pu adopter une attitude d'inaction diplomatique. Nous aurions pu aussi vous tenter des autres formes d'associations qui nous étaient proposées. Mais cela n'était pas compatible avec l'idée que nous nous faisons de l'union politique de l'Europe. Et de toute façon, il ne nous était pas possible d'accepter de jouer un rôle de second plan. Il nous semble aussi que, par une association, les négociations prendraient beaucoup plus de temps. Nous avons donc choisi de maintenir et de renforcer les liens que nous avons déjà avec la Communauté. Il y a déjà en effet beaucoup de contacts. Et notre candidature demeure inscrite au Conseil des ministres.

Mais cela doit être présenté comme une politique à la fois désirable et digne de foi. Essayer d'exclure la France ne fait nullement partie de notre politique, de même qu'entraver le développement de la C.E.E. Nous voulons discuter avec tous les voisins de l'Europe.

Et l'ambassadeur souligne l'importance de la contribution que l'Angleterre peut apporter sur le plan de la technologie. Ce que nous faisons, sur le plan national, fusion d'entreprises, rationalisation, reste trop peu important. Il faut le faire à une échelle européenne plus étendue.

La situation présente montre que nous avons subi un échec. Cela indique qu'il est d'autant plus urgent de prendre des mesures.

Des rencontres utiles entre Européens ont déjà eu lieu en marge des réunions de l'U.E.O. Les pays du Benelux en ont pris l'initiative.

Brevets, standards économiques, loi sur les sociétés sont des domaines où nous pouvons collaborer.

Et l'ambassadeur conclut : Mon pays est traditionnellement réaliste. Nous comprenons les difficultés. Mais nous sommes aussi patients et tenaces. Ayant fixé un but, nous ne l'abandonnons pas facilement."

(Le Soir, La dernière heure, 6 février 1968)

7. Le renforcement du Benelux et la Communauté européenne

Le Comité Benelux a tenu à Bruxelles le 7 février une conférence au cours de laquelle M. Snoy et d'Oppuers, co-signataire pour la Belgique des Traités de Rome, a décrit le rôle que pourrait jouer le Benelux dans la Communauté européenne.

L'orateur a rappelé en premier lieu les fondements du Benelux : "Dans le contexte de Benelux, nous nous étions contentés d'un système inter-gouvernemental appuyé sur les intérêts réciproques des partenaires. Il n'avait pas paru opportun ni possible d'élaborer des institutions supranationales. Les pays de Benelux se trouvaient arrêtés par la complexité classique du fédéralisme à trois. En 1957, la conclusion du Traité de Rome et la naissance du Marché commun permettaient d'espérer que le régime fédéral indispensable, seul à même de faire prévaloir les solutions communautaires, serait le fruit de la réussite du Marché commun et permettrait aux pays de Benelux de s'en passer. Aujourd'hui, l'échec des institutions communautaires européennes, la crise profonde de l'Europe de 1968 nous acculent à revoir la question et à appliquer cet article 233 du Traité du Marché commun qui permet au Benelux de poursuivre son intégration seul, au-delà et en avant des autres partenaires de la Communauté."

M. Snoy constate que le Benelux n'a pas réalisé les espoirs qu'on était en droit d'attendre de lui : "Le système institutionnel beneluxien reste de type inter-gouvernemental et si l'on considère son fonctionnement depuis 1958, on est obligé d'avouer que les réalisations n'ont pas été à la hauteur des espérances. En dehors des problèmes fondamentaux qui avaient déjà été résolus avant 1958, le traité de 1958 prévoyait une période transitoire au cours de laquelle les domaines insuffisamment harmonisés où la libre circulation des marchandises, des services et des hommes ainsi que des capitaux n'était pas encore complète, devaient trouver endéans une période de 7 ans au maximum à partir de la mise en vigueur du traité des solutions définitives. Ces sept années sont aujourd'hui révolues et malgré certains progrès, il faut reconnaître que pour des domaines importants de la vie de l'union économique, les solutions n'ont pas été obtenues. Dans bien des cas, les gouvernements ont adopté des résolutions susceptibles d'apporter des solutions rapides; ces résolutions n'ont pas été effectivement appliquées et beaucoup de mesures qui devaient résoudre le problème n'ont pas été mises en vigueur. Il y a une certaine léthargie qui s'est introduite dans le fonctionnement du système institutionnel de Benelux et il vaut la peine de regarder de plus près pourquoi nous n'avons pas pu véritablement, comme autrefois, donner l'exemple de l'intégration au reste de l'Europe et permettre, par un fonctionnement plus rapide, de trouver des solutions et de démontrer les possibilités existantes grâce à un travail en commun."

"Si le Benelux n'a pas réussi à dépasser un certain seuil d'intégration, il faut l'attribuer à une double lacune; la première, c'est la dimension du territoire beneluxien; la seconde, c'est le caractère trop sommaire des mécanismes

institutionnels. La première lacune n'est pas absolue; l'insuffisance du territoire beneluxien n'a été que relative et le relâchement de l'effort d'intégration après 1957 est attribuable surtout à la concentration des énergies sur le développement du Marché commun. L'on pouvait raisonnablement espérer que dans le cadre plus large des Six, les disparités des régimes agricoles, financiers, sociaux et autres trouveraient des solutions favorables auxquelles par hypothèse les trois pays du Benelux participeraient en commun. Il était inutile de dépenser les efforts de négociation dans deux directions en même temps. L'échec du Marché commun auquel on est arrivé aujourd'hui n'avait pas été prévu."

"La lacune institutionnelle est plus sérieuse. Un système purement intergouvernemental ne peut dépasser un certain seuil d'intégration. Les points de vue politique les plus difficiles se protègent contre l'intégration en recourant au veto. De plus, les administrations nationales s'accrochent à des oppositions techniques."

"... Il était possible à cet égard, voici quelques mois, de faire encore confiance aux institutions du Marché commun pour faire avancer l'intégration à la fois dans le Benelux et dans le cadre des Six. Aujourd'hui, il n'est plus permis d'attendre. Bien plus la dégradation progressive des institutions européennes constitue par elle-même un danger spécifique auquel le Benelux doit parer."

"... Il n'est pas question de modifier les attributions statutaires du Comité des Ministres. Il n'est pas possible en effet d'y établir le vote majoritaire dans une structure de trois pays. C'est l'éternel problème du fédéralisme à trois. Il n'est pas question non plus de modifier le rôle du Conseil de l'Union, du Secrétariat Général ni des autres organes institués par le traité de 1958. Il est clair par contre que le Benelux, par comparaison avec les mécanismes du Marché commun, a besoin, pour s'achever, d'un organe permanent qui ressemble à la Commission européenne. J'imagine volontiers un groupe de trois hautes personnalités, indépendantes des gouvernements, nommées à terme fixe. Elles auraient une équipe de fonctionnaires à leur service. Pour réaliser pleinement le Benelux, elles auraient collégialement un droit d'initiative. Elles siègeraient au Comité des Ministres avec voix consultative et veilleraient à l'exécution de ses décisions. Cet organe pourrait saisir la Cour de Justice de toute omission ou infraction aux règles du Traité. Les membres de ce collège nouveau pourraient être invités par le Conseil Interparlementaire à participer à ses débats. Ils auraient à lui faire un rapport périodique sur l'exécution de leur mandat et l'état de l'Union. Par la force des choses, cet organe nouveau personnifierait l'Union Benelux devant l'opinion; il aurait à jouer le rôle de sa conscience."

"Pour réaliser cette réforme, il faudrait simplement un acte additionnel au Traité d'Union, ratifié par les trois Parlements. S'il existe une volonté politique d'agir dans ce sens, c'est un processus de quelques mois."

"Je suis convaincu , quant à moi, que cette action constitue un devoir prioritaire pour les Européens du Benelux. Ils savent quelle est la crise de l'Europe; ils savent que le Benelux piétine; ils savent que depuis 25 ans, la construction beneluxienne a été essentielle pour la construction de l'Europe; ils savent que le temps joue contre nous et que chaque mois qui passe fait éclore de nouvelles résistances nationalistes. Le moment est venu de se ressaisir et d'achever l'Union Benelux pour promouvoir l'Europe."

(Document du Comité Benelux)

8. La réunion annuelle du Conseil nordique à Oslo

Les problèmes du marché européen ont été au centre de la réunion annuelle du Conseil nordique qui s'est tenue à Oslo du 17 au 22 février 1968. Font partie du Conseil nordique, le Danemark, la Finlande, la Norvège, l'Islande et la Suède. Pour l'instant, les pays nordiques n'ont arrêté aucune action uniforme. Au cours d'une réunion des Premiers ministres et des ministres des affaires étrangères nordiques ainsi que des ministres de la coopération nordique qui doit se tenir à Copenhague au mois d'avril 1968, des décisions gouvernementales uniformes seront préparées sur la base des renseignements qui seront rassemblés d'ici là.

Le débat général d'Oslo a été dominé par le même thème et n'a apporté aucun élément essentiellement nouveau. A dire vrai, tous les orateurs se sont déclarés convaincus de ce que, contrairement à ce qui s'était passé en 1963, le dialogue européen ne serait pas interrompu après le second vote opposé par de Gaulle à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Mais chacun s'est accordé à reconnaître qu'une initiative nordique à l'égard de la C. E. E. était hors de question pour l'instant. Le premier ministre suédois, M. Erlander, voulait en effet attendre les résultats des conversations franco-allemandes de Paris. Si les six Etats membres de la C. E. E. pouvaient s'unir pour tenter de réduire le fossé qui sépare les deux blocs de marché d'Europe occidentale ou pour le surmonter à plus long terme, la possibilité de trouver une solution d'ensemble aux problèmes des échanges européens et de préparer la voie aux négociations auxquelles tous les pays nordiques et tous les Etats membres de l'A. E. L. E. pourraient prendre part s'en trouverait accrue. Mais, en l'état actuel des choses, une initiative nordique particulière n'est pas opportune.

M. Willoch, ministre norvégien du commerce, ne croit pas, lui non plus, à l'utilité d'une initiative nordique tant que les conversations internes des Six sur le comportement à adopter à l'égard des pays extérieurs sont en cours. Il a, comme d'ailleurs aussi le premier ministre norvégien M. Borten, nettement mis l'A. E. L. E. en avant. Du côté danois, c'est M. Nyboe Andersen, ministre de l'économie et de l'intégration qui, en rappelant brièvement la position de son pays, a exclu toute action spéciale nordique. Seul M. Bertil Ohlin a recommandé de procéder à des sondages "nordiques" pour déterminer avec une plus grande clarté ce que pouvaient signifier certaines allusions de de

Gaule à des accords spéciaux de la C. E. E. avec les pays nordiques. Mais comme l'ancien chef des libéraux suédois devait lui aussi le déclarer plus tard, il ne saurait être question pour autant d'engager une politique nordique indépendante sur le plan de l'intégration.

Les conversations relatives à l'intensification de la coopération économique entre les pays nordiques ont donné des résultats quelque peu meilleurs. Par la voix de son premier ministre, M. Baunsgaard, le Danemark a invité ses partenaires à participer à une conférence au sommet des pays nordiques à Copenhague au mois d'avril afin de déterminer les moyens d'intensifier la coopération économique dans le Nord.

Il ressort des déclarations de MM. Baunsgaard et Nyboe Andersen que le Danemark espère surtout obtenir, dans le cadre nordique, des facilités pour l'agriculture, mais qu'il aimerait en outre discuter de certains problèmes financiers ainsi que de la coopération industrielle et technique, étant toujours entendu que la coopération ne devrait, en aucune manière, entraver une fusion ultérieure avec le Marché commun. Il est significatif que M. Baunsgaard ait aussi proposé une coopération dans le secteur de la politique commerciale, qu'il ait mentionné à ce propos l'A. E. L. E., les pays de l'Est et les pays en voie de développement, mais n'ait fait aucune allusion aux conversations avec la C. E. E., point sur lequel la Suède est particulièrement intéressée à une action commune. A cet égard, il est clair qu'aujourd'hui comme hier Copenhague n'entend pas se laisser lier les mains.

Les représentants norvégiens se sont exprimés avec une certaine réserve. Il leur est difficile d'accepter une coopération économique des pays nordiques par-delà celle prévue dans le cadre de l'A. E. L. E., particulièrement si cette coopération doit englober l'agriculture. Le premier ministre, M. Borten, a mis en garde contre des espoirs trop optimistes en soulignant la nécessité de renforcer simultanément l'A. E. L. E. et le Nord.

Le Conseil nordique a approuvé l'initiative danoise visant à étendre la coopération économique entre les pays nordiques, et recommandé aux gouvernements d'inclure dans les discussions communes une plus grande fraction des relations économiques réciproques, une extension de la coopération étant de nature à satisfaire des intérêts économiques essentiels de chacun des pays nordiques. Les conditions préalables, qui apparaîtraient nécessaires en matière d'organisation, devront également faire l'objet de discussions. Le Conseil recommande d'aménager la coopération de sorte qu'elle facilite la participation des pays nordiques à une solution large de l'intégration européenne et soit compatible avec les engagements souscrits à l'égard des autres pays de l'A. E. L. E.

La position des Danois a quelque peu surpris à Oslo, bien que le Danemark ait toujours été prêt, dans l'intérêt de son agriculture, à resserrer ses liens avec les pays nordiques pour autant que ce rapprochement n'entraîne aucune obligation de nature à gêner Copenhague dans son rapprochement de la C. E. E.

Les représentants suédois ont entendu la proposition danoise avec une vive satisfaction, car elle va dans le sens de leurs efforts constants pour faire des pays scandinaves une unité en matière d'économie et de politique commerciale qui puisse faciliter le rattachement de la Suède au Marché commun. Au début de l'année, la Suède avait préparé de nouvelles propositions dans ce sens, mais ses représentants à Oslo en ont volontiers abandonné l'initiative aux Danois.

La Suède avait, il y a quelques années, soumis une solution globale qui devait renforcer la coopération dans des secteurs particulièrement importants aux yeux des différents gouvernements. Ces secteurs sont entre autres l'agriculture, la pêche, l'harmonisation des droits de douane, certains problèmes relatifs aux capitaux, etc... Les études et les négociations menées sur ce point ont toutefois été pratiquement arrêtées, faute de n'avoir donné aucun résultat.

Jusqu'alors le Danemark s'était montré sceptique à leur égard. Matériellement, l'harmonisation douanière proposée paraissait ne présenter aucun avantage puisqu'elle aurait eu pour effet de renchérir l'approvisionnement en matières premières de l'industrie. En outre, la politique danoise d'intégration était tout entière axée sur un rapprochement rapide avec la C. E. E. Plusieurs raisons ont cependant abouti à ce qu'aujourd'hui le gouvernement danois propose, de lui-même, de renforcer la coopération économique dans le Nord, même par-delà le cadre de la solution globale. Indépendamment du fait que le nouveau gouvernement est heureux de pouvoir faire preuve d'initiative et que l'idée nordique recueille certaines sympathies chez les radicaux, les votes des représentants du gouvernement danois ont laissé transparaître un grand scepticisme à l'égard de l'idée selon laquelle le Danemark pourrait trouver le chemin à la C. E. E. dans un avenir prochain. Le problème agricole reste cependant d'une brûlante actualité, et toute mesure de nature à y porter remède serait la bienvenue. Ensuite, la coopération économique qui s'est instituée avec les Etats nordiques voisins par l'intermédiaire de l'A. E. L. E. a pris une ampleur telle qu'elle rendrait toute désintégration extrêmement douloureuse et fait apparaître cette possibilité comme quasi irréaliste. Aujourd'hui donc, sur le plan de la politique commerciale, le Danemark se sent beaucoup plus lié à la Suède, sur le marché de laquelle il écoule la plus grande partie de ses produits industriels. Au cours de l'année passée, le marché nordique a absorbé 24% des exportations danoises contre seulement 14% en 1959, ce succès étant dû surtout aux produits industriels.

Si l'on peut noter une évolution analogue en Norvège, M. Willoch, ministre du commerce, et d'autres orateurs norvégiens, tel que le chef du parti travailliste, M. Trygve Bratteli, ont toutefois clairement laissé entendre qu'ils n'étaient nullement disposés à lier plus intimement leur pays au Nord. Toute concession à l'agriculture danoise aux dépens de l'agriculture nationale est catégoriquement rejetée. Les Danois ont beau affirmer être loin d'avoir une telle intention, on n'en craint pas moins à Oslo que la réalisation des plans danois ne rende difficile, à long terme, la protection de l'agriculture norvégienne. Inversement, on ne sait pas à Oslo quels "avantages économiques essentiels"

la Norvège pourrait tirer d'une coopération plus étroite avec le Nord. Un accès plus facile au marché suédois des capitaux est un avantage qui est resté relativement faible.

Aux termes de ses travaux, le Conseil nordique a adopté une résolution, préparée par sa commission économique. Cette résolution recommande aux gouvernements :

1. de suivre avec attention, en liaison étroite avec les gouvernements des autres pays membres de l'A. E. L. E. l'évolution des problèmes du marché européen aux fins d'exploiter les possibilités de contribuer à une solution de ce problème;
2. de sonder les possibilités d'une initiative nordique dans l'intention de développer la coopération au sein de l'A. E. L. E. ;
3. d'inclure dans ces analyses d'autres secteurs intéressant les relations économiques réciproques des pays nordiques, afin qu'une extension de la conjonction d'intérêts économiques essentiels s'exerce au bénéfice de chacun des pays nordiques, et que les conditions préalables à réunir en matière d'organisation soient également prises en considération;
4. de s'efforcer de parvenir à une forme de coopération économique nordique propre à faciliter la participation de ces pays à une formule de marché européen plus large et compatible avec les engagements souscrits par les pays nordiques à l'égard des autres pays de l'A. E. L. E.

(Neue Zürcher Zeitung des 20 et 24 février 1968; Frankfurter Allgemeine Zeitung des 20 et 21 février 1968; Agence Europe du 9 février 1968; Le Monde des 20 et 28 février 1968)

9. La gauche européenne et l'Europe

Les 24 et 25 février, Cachan, une commune de la région parisienne, a abrité un colloque organisé par le "Mouvement de la gauche européenne" et les "Rencontres socialistes de Grenoble", sur le thème de "La gauche et l'Europe

Au nom du Mouvement de la gauche, M. Raphaël Squercioni a présenté un rapport qui constate que depuis la mise en application du Traité de Rome, "le bilan est positif dans le domaine de la politique douanière", mais laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne les domaines commercial, scientifique et social. Le rapporteur considère avec faveur la candidature de la Grande-Bretagne dont "la présence sera certainement bénéfique", et estime qu'"une négociation doit s'engager".

S'interrogeant ensuite sur ce que devrait être l'attitude d'une Europe unie à l'égard des "deux géants", le rapporteur traite tout d'abord des relations avec les Etats-Unis et estime : "La révision du statu quo en matière d'investissements américains doit être une des revendications majeures de la gau-

che... Dans le domaine politique, la hiérarchie différente des problèmes accentuera les divergences et amènera une Europe unie à se dégager des Etats-Unis. Par contre, le maintien d'une Europe divisée ne permettra pas aux Etats européens de pratiquer vis-à-vis des Etats-Unis autre chose qu'une diplomatie inefficace du type de celle du général de Gaulle... Une Europe à direction socialiste affirmera son indépendance économique et politique vis-à-vis des Etats-Unis."

Le porte-parole des rencontres socialistes, M. Robert Fossaert, constate à son tour qu'"une économie européenne commence d'exister, mais sans être assujettie à un pouvoir capable de lui appliquer une politique économique.

Le rapporteur invite la gauche française à repousser tout à la fois les solutions gaullistes qui "n'empêchent pas l'Europe de se diluer dans une zone atlantique de libre-échange" et les formules libérales qui "réduiraient sans aucun doute l'autonomie de développement de l'Europe par rapport aux Etats-Unis et celle de la France au sein de l'Europe".

Manifestant hautement sa confiance dans "la dynamique du socialisme et de l'Europe", M. Fossaert croit que si la gauche venait au pouvoir en France, elle pourrait mettre au point "un compromis viable" avec les Etats européens de régimes différents, et il écrit par exemple : "Des échanges de bons procédés prennent une force contractuelle. Ainsi, une garantie absolue de ne nationaliser aucun actif européen en France (ou de ne le faire que moyennant une indemnité à fixer par la Cour de justice européenne) pourrait être accordée par la France en contrepartie d'un accord de coopération monétaire et financière assurant à la France le concours de ses partenaires européens pour maîtriser les fuites de capitaux.

Dans son intervention, M. François Mitterrand, président de la F.G.D.S., a rendu compte de ses impressions au Parlement européen : "les petits pays qui y sont représentés y vivent un peu comme dans un cocon..."

Je me suis aperçu que le mot même de socialisme paraissait choquant. Cela n'est pas dans les usages."

Pour M. Mitterrand, une expérience socialiste en France, loin de compromettre la construction européenne, pourrait avoir l'effet d'un ferment. "Pourquoi la France n'aurait-elle pas, a-t-il demandé, la force d'entraîner les autres?"

M. Guy Mollet, au nom de la S.F.I.O., a adressé un message au colloque où il indique : "Nous sommes amenés à constater, après plus de dix ans d'expérience, qu'une Europe sans pouvoir supranational, sans règle commune s'imposant aux gouvernements, sans institutions indépendantes, sans mécanisme ni procédure majoritaire, sans protection contre le danger technocratique, ne peut résoudre aucun des problèmes qui s'imposent aujourd'hui à notre continent en particulier, et qui s'imposent en général à toutes les forces de progrès dans le monde entier".

Une question fondamentale est au coeur de vos débats aujourd'hui, on a émis la crainte que la construction européenne n'aboutisse en fin de compte à un renforcement du capitalisme. Si l'Europe que nous voulons se construit en fait sur les bases que nous venons à grands traits de décrire, non seulement cette inquiétude nous apparaît sans fondement, mais au contraire nous voyons les meilleures promesses pour assurer son évolution et ses progrès sur le chemin du socialisme."

C'est M. Christian Fineau, ancien ministre des affaires étrangères, qui a tiré les conclusions du colloque dans un article du Populaire du 1er mars : "Les mesures de défense qu'aurait à prendre un gouvernement socialiste pour faire face aux difficultés que le capitalisme ne manquera pas de lui susciter sont-elles compatibles avec le Marché commun ?

Le problème posé sous cette forme ne comporte pas de solution. Il faut en effet préciser auparavant s'il s'agit de construire le socialisme en Europe ou de faire vivre un régime socialiste purement national.

La construction de l'Europe est une fin en soi, à la condition bien entendu que nous ayons toujours en vue son évolution vers le socialisme."

(Le Monde, 24 et 25 février 1968; Combat du 26 février; Le Monde 3-4 mars)

10. Plan en trois étapes des socialistes autrichiens en vue d'un arrangement avec la C. E. E.

Le parti socialiste autrichien (SPO), parti de l'opposition, a fait établir par un groupe d'économistes et de chefs d'entreprises socialistes un "programme économique autrichien" qui a été présenté le 29 février par le Bureau du parti au Conseil du parti, et qui fera l'objet d'ici à l'automne de débats à l'intérieur du parti, avant d'être officiellement adopté par le Congrès du parti. Ce vaste programme économique, du fait qu'il a également été conçu dans l'optique des élections législatives de 1970, est formulé de manière beaucoup plus souple et plus conciliante que le programme officiel du parti de 1958, qui contenait des formules idéologiques rigides du SPO, encore très attaché au marxisme. L'aile gauche des fonctionnaires et partisans du SPO que choque cette contradiction reçoivent tous apaisements de l'organe central du parti selon lequel ce programme économique ne tend nullement à remplacer le programme du parti (qui demande notamment pour la communauté un pouvoir de disposition total sur les facteurs essentiels de la production), mais constitue seulement une première étape vers la nouvelle société sans classes.

Un passage très intéressant porte sur "l'Autriche et la C. E. E.". La nécessité pour le pays de trouver un arrangement dans le cadre de la C. E. E. n'est nullement mise en doute dans le programme, ce qui est à considérer comme un progrès. Pour réaliser ce rapprochement avec Bruxelles, on recommande de mener une politique pragmatique articulée en trois phases :

Premièrement, il faut chercher à obtenir de la C.E.E. des concessions douanières pour des produits d'exportation importants afin d'atténuer la discrimination dont les exportations autrichiennes vers les pays de la C.E.E. font l'objet. Comme on peut supposer - c'est en tout cas ce que prévoit le programme - que les autres pays de l'A.E.L.E. en viendront peu à peu à régler leurs rapports avec la C.E.E., l'Autriche serait alors à même, au cours de la deuxième phase de rapprochement, de reprendre à son compte les solutions arrêtées entre les pays de la C.E.E. et ceux de l'A.E.L.E.

Au cours de la troisième phase, l'Autriche devrait s'efforcer de parvenir à l'établissement de rapports étroits "d'une espèce particulière" avec la C.E.E. rapports qui soient conformes avec les dispositions du traité international autrichien et avec la neutralité du pays. Sans préjudice de ces efforts de rapprochement avec la C.E.E., l'Autriche doit cependant continuer à épuiser d'abord toutes les possibilités que lui offre l'A.E.L.E. On met l'accent sur le succès déjà remporté par la coopération, succès qui se traduit par un accroissement des exportations autrichiennes vers les pays de l'A.E.L.E. de 3,6 à 10,6 milliards de shillings autrichiens entre 1960 et 1967 et par une augmentation de la part de l'A.E.L.E. dans le total des exportations autrichiennes, passée de 12,5 à 22,5%.

Indépendamment de cette politique à l'égard de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., l'Autriche devra également, d'après le programme économique socialiste, participer activement aux consultations sur les échanges entre l'Est et l'Ouest dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe et soutenir de toute son énergie tout effort visant à la multilatéralisation des échanges entre l'Est et l'Ouest. Les marchés d'outre-mer devront également faire l'objet d'une attention plus marquée, tandis que la politique des exportations devra être activée, le financement des exportations renforcé, et le réseau d'organisations du commerce extérieur développé.

(VWD-Europa, 27 février 1968)

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Questions politiques et institutionnelles

1. - AKEHURST, M.B. : The Law governing employment in international organizations.
Cambridge, U.P., 1967. XXVII, 294 p. 8^o
(Cambridge studies in international and comparative law, 8).
(19.834) (bibliographie)
-
2. - BEATUS, Hans Juergen: Interessengruppen in internationalen Organisationen.
Göttingen, Inst. f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1967.
LI, 197 p. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergierecht, 28).
(19.668) (bibliographie)
-
3. - BEHRINGER, Ruprecht: Die Mitwirkung der Gemeinsamen Versammlung und des Europäischen Parlaments auf dem Gebiet der Assozierung. Inaugural-Dissertation...
(S. 1., 1967). 258 p. 8^o
(Thèse. Univ. Köln. 1967).
(19.722) (bibliographie)
-
4. - BRAUN, Nicole-Céline: La Nouvelle Commission des Communautés Européennes.
(Revue du Marché Commun, n^o 107, novembre 1967, p. 560-564).
-
5. - COMMON (The) market: The Treaty of Rome explained. Ed. by John Calmann.
(London), Blond, (1967). 80 p. 8^o
(The Great society, 5).
(19.856) (bibliographie)
-

- 6.- COUDENHOVE-KALERGI, Richard: Paneuropa, 1922 bis 1966.
Wien, München, Herold, 1966. 139 p. 8^o
(15. 711/1)
-
- 7.- DEHOUSSE, Fernand: Réflexions sur le droit de retrait et sur la politique de la "chaise vide" en droit des gens contemporain.
(Revue Belge de Droit International, n^o 1, 1968, p. 127-139).
-
- 8.- DELMAS, Claude: La France et l'Europe.
Heule, Ed. U.G.A., (1967). 151 p. 8^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes. Luxembourg: Cours, 1967).
(19. 970) (bibliographie)
-
- 9.- DICKSCHAT, S. A. : Die Rechtliche Wertung der Erklärungen des Ministerrats der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft vom 29. Januar 1966.
(Archiv des Völkerrechts, n^o 4, Oktober 1967, p. 412-428).
-
- 10.- DURAND-REVILLE, L. : Réflexions sur les difficultés institutionnelles de l'élargissement des Communautés Européennes.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 227, septembre-octobre 1967, p. 684-689).
-
- 11.- HARMS, Thomas: Die Rechtsstellung der Abgeordneten in der Beratenden Versammlung des Europarates und im Europäischen Parlament. Inaugural-Dissertation ...
Kiel, 1967. 265 p. 8^o
(Thèse. Univ. Kiel. 1967).
(2080) (bibliographie)
-
- 12.- JAHN, Jochen: Die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) und Berlin. (Eine staats- u. völkerrechtliche Untersuchung). Inaugural-Dissertation...
München, Bauknecht, (s.d.) XVIII, 114 p. 8^o
(Thèse. Univ. Köln. 1966).
(19. 968) (bibliographie)
-
- 13.- KNOEPFLE, Robert: Organisation und Arbeitsweise der gemeinsamen Kommission der Europäischen Gemeinschaften.
(Europarecht, n^o 1, 1968, p. 30-62).
-

- 14.- MOUVEMENT EUROPEEN. La Haye: Europa onderweg. Ooggetuigen brengen verslag uit. Onder red. van H. J. M. Aben. 's-Gravenhage, Europese Beweging in Nederland; Amsterdam, Brussel, Elsevier, 1967. XIV, 289 p. tabl., ct. 8^o (19.766)
-
- 15.- NEUNREITHER, Karlheinz: Wirtschaftsverbände im Prozess der europäischen Integration. (Politische Dimensionen der europäischen Gemeinschaftsbildung. Köln, Opladen, 1968. p. 358-445). (20.032)
-
- 16.- PEDINI, Mario: Perché la crisi della CEE? (Iniziativa Europea, n^o 98, 1967, p. 5-7).
-
- 17.- POLITISCHE Dimensionen der europäischen Gemeinschaftsbildung. Hrsg. u. mit e. einführenden Beitr. vers. von Carl J. Friedrich. Mit Beitr. von Rolf-Richard Grauhan (e, a) Köln, Opladen, Westdeutscher Verl., 1968. 445 p., tabl. 8^o (20.032) (bibl.p.chap.)
-

2. Questions économiques

- 18.- ALBERS, W. : Die Harmonisierung der Steuern im gemeinsamen Markt.
(Wirtschaftsdienst, n^o 3, März 1968, p. 141-148)
-
- 19.- AMENAGEMENT (L') du territoire en France.
Paris, Documentation Française, 1968, 74 p.
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3461, 9 février 1968).
-
- 20.- BESTUURSCOMMISSIE NOORDEN DES LANDS: Het Noorden op weg naar het jaar 2000. Een nieuw perspectief. Samengesteld in opdracht van de provinciale besturen van Groningen, Friesland en Drenthe. Assen, van Gorcum, 1967. 83 p., tabl., fig., 1 dpl. 4^o
(19.861)
-
- 21.- BRAGHIERI, Carlo: L'Industrie chimique italienne: ses récents développements et ses perspectives d'avenir.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 227, septembre-octobre 1967, p. 668-671).
-
- 22.- BUEHNEMANN, Bernt: Die Niederlassungsfreiheit von Versicherungsunternehmen im gemeinsamen Markt. Zugleich eine Studie über die Rechtsangleichung von Tatbeständen d. öffentlichen u. privaten Rechts. Karlsruhe, Verl. Versicherungswirtschaft, 1967. XLVI, 155 p., tabl. 8^o
(Veröffentlichung d. Seminars f. Versicherungswissenschaft d. Universität Hamburg ... - Hamburger Reihe, N.F., 33).
(19.762) (bibliographie)
-
- 23.- CHANCES (Les) du minerai lorrain.
(Actualités Industrielles du Nord, n^o 73, février 1968, p. 42-59).
-
- 24.- CLAVARELLA, Domenico: Dalle premesse teoriche all'imposta sul valore aggiunto.
(Stato Sociale, n^o 10, ottobre 1967, p. 920-949).
-
- 25.- DENTON, Geoffrey: Planning in the E. E. C. The Medium-term economic policy, programme of the European Economic Community. (London, P. E. P.), 1967. 54 p. 8^o
(Chatham House. P. E. P. : European series, 5).
(19.572) (notes bibliogr.)
-

26. - DOSSER, Douglas, HAN, S. S. : Taxes in the E. E. C. and Britain: the problem of harmonization.
(London, P. E. P.), 1968. 46 p. tabl. 8^o
(Chatham House. P. E. P. : European series, 6).
(19.886) (notes bibliogr.)
-
27. - MEHRWERTSTEUER. Die neue Umsatzsteuer ab 1. Januar 1968
Zsgest. u. erl. von Arnold Schmidt.
(Düsseldorf etc., Commerzbank, 1967). 97 p., tabl. 8^o
(19.599)
-
28. - MEIER, Gert: Das Programm für die mittelfristige Wirtschafts-
politik der EWG (1966-1970).
(Europarecht, n^o 4, 1967, p. 320-336).
-
29. - PAYS-BAS. Sociaal-Economische Raad. La Haye: Advies inzake de
omzetbelasting over de toegevoegde waarde. Uitgebracht aan
de Minister van Financien.
(s'-Gravenhage), S. E. R., (1967). 40 p., tabl. 4^o
(Uitgave van de Sociaal-Economische Raad, n^o 19, 1967).
(19.840)
-
30. - PINDER, John: Positive integration and negative integration.
Some problems of economic union in the E. E. C.
(The World Today, n^o 3, March 1968, p. 88-110).
-
31. - SAINT-GAL, Y. : Importance des droits de propriété industrielle
pour les firmes exportatrices plus spécialement dans le cadre de la
C. E. E.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre
1967, p. 799-816).
-
32. - SCHWAMM, Henri: La Coopération industrielle en Europe.
(Politische Dimensionen der europäischen Gemeinschaftsbildung.
Köln, Opladen, 1968, p. 225-293).
(20.032)
-
33. - SPALLETTA, Ettore: La Trasformazione dell' ige in una imposta
sul valore aggiunto.
Roma, (Ed. Bizzarri, 1967). 150 p. 8^o
(I quaderni de Il Sistema tributario, 1).
(19.865)
-

34. - WALTER, Ingo: The European common market: growth and patterns of trade and production.
New York (etc), Praeger, (1967). XV, 212 p., tabl. 8^o
(Praeger special studies in international economics and development).
(19. 989) (bibliographie)
-
35. - WEINMANN, Manfred: Wirtschaftsplanung in Regionen. Französische Planungssystematik u. Wachstumspolitik der EWG.
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1967). 253 p., tabl. 8^o
(Schriftenreihe zum Handbuch für Europäische Wirtschaft, 35)
(19. 745) (bibliographie)
-

3. Questions financières et monétaires

-
36. - ALIBONI, Roberto: Problemi finanziari delle Comunità Europee.
(Lo Spettatore Internazionale, n° 1, gennaio-febbraio 1968,
p. 98-120).
-
37. - ASZKENAZY, H. : Les Bourses du marché commun en 1967.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 38, 1967, p. 119-128).
-
38. - BACHMANN, Hans, ASCHINGER, Franz: Die Reform des Internatio-
nalen Währungsfonds,
(Ausseiwirtschaft, n° 4, Dezember 1967, p. 363-380).
-
39. - BALEKJIAN, W.H. : Legal aspects of foreign investment in the
European Economic Community.
Manchester, U.P., (Dobbs Ferry, N. Y.), Oceana Publ., (1967).
XXIV, 356 p., tabl. 8°
(19.990) (bibliographie)
-
40. - CAMU, Alain: Les Récentes mesures du Président Johnson: "Boome-
rang" pour l'Europe?
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n° 1, janvier 1968,
p. 3-16).
-
41. - EMMINGER, Otmar: Pfund, Dollar, Gold und das heutige Währungs-
system.
(Europa-Archiv, n° 3, 10. Februar 1968, p. 77-88).
-
42. - INVESTMENT TRUST (L') nelle esperienze e nei progetti europei.
(Par) G. E. Colombo (e. a.) A cura dello ...
Padova, CEDAM, 1967. 330 p. 4°
(Studi di diritto privato italiano e straniero. N. S., 12).
(19.983) (notes bibliogr.)
-
43. - KAESER, Joerg: Darlehen der Europäischen Investitionsbank -
Darlehen der Weltbank.
(Europarecht, n° 4, 1967, p. 289-321).
-
44. - KREDIETBANK. Bruxelles: The European unit of account.
Brussels, Kredietbank, 1967. 116 p., tabl., fig., 1 dpl. 8°
(19.792)
-

45. - MITTELSTAEDT, Axel: Frankreichs Währungspolitik von Poincaré zu Rueff.
Frankfurt a. M., Knapp, (1967). XI, 257 p., tabl., fig. 8^o
(Institut für das Kreditwesen: Neue Schriftenfolge).
(19. 873) (bibliographie)
-
46. - SCHMITT, Hans O. : Capital markets and the unification of Europe.
(World Politics, n^o 2, January 1968, p. 228-244).
-
47. - SCHMITT, Matthias: Deutsche Industrieinvestitionen im Ausland.
(Aussenpolitik, n^o 12, Dezember 1967, p. 709-718).
-
48. - TRUQUET, Jean: Le Développement d'un marché européen des capitaux.
(Revue du Marché Commun, n^o 107, novembre 1967, p. 565-571).
-

4. Concurrence

- 49.- CARABIBER, Charles: Trusts, cartels et ententes. Législation et jurisprudence des principaux pays industriels et de la Communauté Economique Européenne. Préf. de Edgar Faure, 2e éd. Paris, Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1967. XV, 297 p. 8^o
(15/482/1) (bibliographie)
-
- 50.- EDWARDS, Corwin D. : Control of cartels and monopolies. An international comparison.
Dobbs Ferry, N. Y., Oceana Publ., 1967. VIII, 380 p., tabl. 8^o
(Studies in comparative law).
(19. 988) (notes bibliogr.)
-
- 51.- GERVEN, Walter van: Les Accords entre entreprises dans le droit des ententes de la C. E. E.
Heule, Ed. U.G.A., (1967). 79 p. 8^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre international d' Etudes et de Recherches Européennes. Luxembourg: Cours, 1966).
(19. 607) (notes bibliogr.)
-
- 52.- GLEISS, Alfred: Internationale Gemeinschaftsunternehmen als Gegenstand von Kartellverfahren. - Joint ventures - future targets for antitrust.
(Extr. de: Wettbewerb in Recht u. Praxis, n^o 12, 1967, p. 423-426).
(19. 960)
-
- 53.- GUENTHER, Eberhard: Wege zur europäischen Wettbewerbsordnung. Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1968). 231 p. 8^o
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 11).
(19. 879) (bibliographie)
-
- 54.- KIRSCHSTEIN, Friedrich: Die Fusion des Wettbewerbsrechts der Europäischen Gemeinschaften.
(Europarecht, n^o 1, 1968, p. 10-29).
-
- 55.- KRONSTEIN, Heinrich: Das Recht der internationalen Kartelle. Zugleich e. rechtsvergleichende Untersuchung von Entwicklung u. Funktion d. Rechtsinstitute im modernen internationalen Handel. Berlin, Schweitzer, 1967. XL, 518 p. 8^o
(Recht der internationalen Verwaltung u. Wirtschaft, 5).
(19. 629) (notes bibliogr.)
-

- 56.- MAILAENDER, K. Peter: Le Règlement d'exemption de catégories d'accords d'exclusivité.
(Cahiers de Droit Européen, n° 1, 1968, p. 38-59).
-
- 57.- NOTTEN, M. M. van: Concurrentiebeperking en industriële eigendom.
(Sociaal Economische Wetgeving, n° 11/12, november-december 1967, p. 644-654).
-
- 58.- SCHOLTEN, Y. : Company law in Europe. 1-
(Common Market Law Review, n° 4, March 1967, p. 377-398, n° 1, June 1967 p. 9-22).
-
- 59.- SCHUMACHER, Detlef: Das Verhältnis von paragr. 98 Abs. 2 GWB zur Zwischenstaatlichkeitsklausel des Art. 85 EWGV aus kollisionsrechtlicher Sicht.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 1, Januar 1968, p. 5-10).
-
- 60.- WITLOX, Henk: Concurrence ou le principe de dynamisme économique.
Heule, Ed. U.G.A., (1966). 135 p. 8°
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes. Luxembourg;
Cours, 1966).
(19.606) (bibliographie)
-

5. Questions sociales

-
61. - ALBEDA, W. : Een Actief arbeidsmarktbeleid.
(De Economist, n^o 6, november-décember 1967, p. 739-767).
-
62. - COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.
Haute Autorité: Les Facteurs humains et la sécurité. (Etude documentaire).
Luxembourg, (S.P.C.E.), 1967. 299 p. 8^o
(Etudes de psychologie et de psychologie du travail, 1).
(Com. 19.773) (bibliographie).
-
63. - DEVAUX, A. : Les Coûts de main d'oeuvre dans les industries des
pays du marché commun.
(Etudes et Conjoncture, n^o 2, février 1968, p. 3-76).
-
64. - GUIZZI, Vincenzo: L'Europa degli emigranti.
(Comunità, n^o 150, gennaio-febbraio 1968, p. 17-23).
-
65. - LYON-CAEN, Gérard: Actualité du fonds social européen.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre
1967, p. 868-893).
-
66. - PRAAG, Ph. van: Het Vrije verkeer van werknemers in de E. E. G.
(Economische-Statistische Berichten, n^o 2625, 3 januari 1968,
p. 7-10).
-
67. - SCHIERWATER, Hans-Viktor: Der Arbeitnehmer und Europa. Integra-
tionstendenzen u. -strukturen im Sozialbereich des Gemeinsamen
Marktes.
(Politische Dimensionen der europäischen Gemeinschaftsbildung.
Köln, Opladen, 1968. p. 294-357).
(20.032)
-

6. Agriculture

-
- 68.- ABALDO, Giancarlo: Il Piano verde numero due. Guida pratica ... (2a ed.)
Milano, Pirola, 1967. 448 p., tabl. 8^o
(19.866)
-
- 69.- BRANDKAMP, F., MUELLER, H.J.: Produktion, Verkaufserlöse und Betriebsausgaben der Landwirtschaft im Bundesgebiet.
(Agrarwirtschaft, n^o 2, Februar 1968, p. 33-47).
-
- 70.- CASADIO, Gian Paolo: Una politica agricola per l'Europa. I problemi del finanziamento.
Bologna, Il Mulino, (1967). 267 p., tabl., 1 ct.h. -t. 8^o
(Quaderni dell'Istituto Affari Internazionali, 7).
(20.009) (bibliographie)
-
- 71.- CLERC, François: Le Marché commun agricole. 3ème éd., entièrement ref.
Paris, P.U.F., 1967. 126 p. 8^o
(Que sais-je?, 1115).
(15.681/1) (bibliographie)
-
- 72.- EQUER, Maurice: L'Organisation commune du marché des céréales
(Revue du Marché Commun, n^o 107, novembre 1967, p. 572-578).
-
- 73.- FONCTIONNEMENT (Le) des organisations communes du marché.
(Union Agriculture, n^o 282, février 1968, p. 53-59).
-
- 74.- LANDBOUWSCHAP. La Haye: Landbouw en ruimtelijke ordening.
Standpunt van het Landbouwschap aangaande de Tweede Nota over de ruimtelijke ordening in Nederland en de Zeehavennota.
(S. 1), 1967. 25 p. 8^o
(19.299) (bibliographie).
-
- 75.- LEPAGE, Henri: Un monde à l'envers: l'agriculture française.
(Entreprise, n^o 654, 23 mars 1968, p. 30-34).
-
- 76.- LUTZ, Peter Christoph: Der Deutsche Bauernverband. Ein Beitrag zum Konzept der intermediären Gruppen. Inaugural-Dissertation...
(Bamberg, Rodenbusch), 1967. V, 235 p., tabl. fig. 8^o
(Thèse, Wirtschaftshochschule Mannheim. 1967).
(19.995) (bibliographie)
-

- 77.- RIES, Adrien, GUIDA, Rosa Maria: L'Application des règles de concurrence du traité C. E. E. à l'agriculture.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 1, 1968, p. 60-68)
-
- 78.- SCHMIDT-VOLKMAR, Armin: Die Rationalität der europäischen Agrarpolitik.
Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, (1967). 170 p., tabl. 8^o
(Wirtschaftspolitische Studien, 10).
(19.878) (bibliographie)
-
- 79.- SETTORE (II) vitivinicolo nella Comunità Europea.
(Agri, Forum, n^o 11, novembre 1967, p. 364-368).
-
- 80.- TROW-SMITH, Robert: Life from the land. The growth of farming in Western Europe.
(London), Longmans, (1967). 238 p., ill. 8^o
(19.590) (bibliographie)
-
- 81.- VENTURA, Sergio: Principes de droit agraire communautaire.
Préf. de Fernand Dehousse.
Bruxelles, Bruylant, 1967. XI, 224 p. 8^o
(20.052) (bibliographie)
-

7. Transports

-
- 82.- ARMANI, Franco: Gli Autotrasporti Italiani nell'anno 1966.
(Trasporti Pubblici, n° 5, maggio 1967, p. 644-674).
-
- 83.- BOEGEL, Hans-Dieter: Die Bedeutung der Binnenwasserstrassen für das regionale Wirtschaftswachstum und die Raumordnung.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n° 4, 1967, p. 210-227).
-
- 84.- MAGLIETTA, Clemente: Concorrenza o collaborazione? Uno dei problemi più difficili da risolvere nella politica dei trasporti.
(Mondo Economico, n° 48, 2 dicembre 1967, p. 13-16).
-
- 85.- MAZZETTI, Ernesto: L'Europa e le sue "porte d'oro".
(Nord e Sud, n° 98, febbraio 1968, p. 25-39).
-
- 86.- MULLER, J. C. : A propos du Rapport Allais. Remarques sur une étude consacrée aux options de la politique tarifaire dans les transports.
(S. I. n. d.) 85, XV p. 8°
(19.527) (bibliographie)
-
- 87.- REACTIONS au "Plan Leber"
(Transport, n° 3, mars 1968, p. 20-24).
-
- 88.- RUSCHER, M. : Le Plan Leber: réorganisation fondamentale des transports en Allemagne.
(Revue de la Navigation Intérieure et Rhénane, n° 17, 10 octobre 1967, p. 631-634).
-
- 89.- SCHMIDT-BLEIBTREU, Bruno: Massnahmen zur Eindämmung des Strassengüterverkehrs.
(Der Betriebs-Berater, n° 7, 10. März 1968, p. 261-264).
-
- 90.- SEIFRIZ, Hans Stefan: Le Trafic marchandises dans les ports maritimes de la C. E. E. 1-
(Opera Mundi Europe, n° 452, 12 mars 1968, p. 10-13; n. 453, 19 mars 1968, p. 12-19; n° 454, 26 mars 1968, p. 12-16; n° 455, 2 avril 1968, p. 12-16).
-
- 91.- WAGENBAUR, Rolf: Grünes Licht für die gemeinsame Verkehrspolitik in der EWG?
(Ausserwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 2, Februar 1968, p. 41-44).
-

92. - WILLEKE, Rainer: Leber-Plan - Lösung der Verkehrsprobleme?
(Wirtschaftsdienst, n^o 11, November 1967, p. 547-551).

8. Energie

- 93.- BRUNI, Luigi, COLITTI, Marcello: La Politica petrolifera italiana. Roma, Giuffr , 1967. XII, 244 p., tabl., fig. 8^o
(SVIMEZ. Centro per gli Studi sullo Sviluppo Economico: Collana Francesco Giordani).
(19.895) (notes bibliogr.)
-
- 94.- BURCHARD, Hans-Joachim, MUELLER-MICHAELIS, Wolfgang: Europas Energiestruktur im Wandel. Mit e. Vorw. von Edgar Salin. Basel, Kyklos-Verl., T bingen, Mohr, 1967. XIV, 86, p., tabl., fig. 8^o
(List Gesellschaft. Sonderreihe 1: Stimmen der Praxis, 4).
(19.858) (bibliographie).
-
- 95.- INDUSTRIE (L') nucl aire fran aise.
(Les Cahiers Fran ais, n^o 124, janvier-f vrier 1968, Documents d'Actualit , n^o 198, p. I-IV).
-
- 96.- JENSEN, W.G.: Energy in Europe, 1945-1980. London, Foulis, (1967). 203 p., tabl., fig. 8^o
(19.833)
-
- 97.- LINDE', Pierre: Houill res: un atroce dilemme.
(Entreprise, n^o 655, 30 mars 1968, p. 32-37).
-
- 98.- MANDEL, H. Die Kernenergie an der Schwelle zur wirtschaftlichen Nutzung.
(Atomwirtschaft - Atomtechnik, n^o 1, Januar 1968, p. 23-30).
-
- 99.- MICHAELIS, Hans: La Communaut  Europ enne doit-elle produire son propre uranium enrichi?
(Euratom, n^o 1, mars 1968, p. 24-29).
-
- 100.- RICCARDI, b Ferdinando: L'Euratom d natur e.
(Agenor, n^o 5, 1968, p. 52-55).
-
- 101.- SEIFART, Werner: Atomenergierecht in Bundesstaaten. Verteilung u. Koordination staatlicher F rderungs- u. Ueberwachungsaufgaben. G ttingen, Inst.f. V lkerrecht d. Univ. G ttingen, 1967. XLIII, 196 p. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergierecht, 29).
(19.667) (bibliographie)
-

102. - TOME, Giuseppe: L'Industria della raffinazione del petrolio in Europa ed in Italia.
(Mondo Economico, n° 48, 2 dicembre 1967, p. 35-39).
-
103. - UNIVERSITE. Cologne. Institut für Energierecht: Zusammenarbeit in der Europäischen Atomgemeinschaft.
Düsseldorf, Verl. Handelsblatt, (1967) 128 p. 8°
(Veröffentlichungen des Instituts für Energierecht an der Universität zu Köln, 16/17).
(19.894) (notes bibliogr.).
-

9. Recherche et culture

-
- 104.- COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE.
Commission. Protection Sanitaire (Direction). Bruxelles: Messwerte der Umweltradioaktivität in den Ländern der Gemeinschaft im Jahre .. Luft, Fallout, Wasser. - Résultats des mesures de la radioactivité ambiante dans les pays de la Communauté en ... Air, retombées, eaux. - Risultati ... - Resultaten ...
Bruxelles, C. E. E. A. , 1965- 4^o
1967. (1967) 79 p., tabl., fig. (EUR 3602.d,f,i,n).
-
- 105.- DUBOIS, Jean Marie: L'Europe et la recherche spatiale.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 6, novembre 1967, p. 453-466).
-
- 106.- CATY, Gilbert: La Coopération scientifique entre la France et le tiers-monde.
(Paris), P.U.F., (1967). 201 p. 8^o
(Travaux et mémoires de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Aix-en-Provence).
(19.808) (bibliographie).
-
- 107.- COGNARD, Pierre: Les Disparités technologiques.
(Revue du Marché Commun, n^o 107, novembre 1967, p. 544-559).
-
- 108.- EUROSPACE. Paris: Mémoire: mesures d'urgence pour un programme spatial européen.
Paris, EUROSPACE, 1966. 14 p. 4^o
(14.851/1)
-
- 109.- FRANCE. Recherche Scientifique et Technique (Délégation Générale). Paris: La Recherche scientifique et technique en France.
(Paris, La Documentation Française, 1967). 192 p., ill. 8^o
(La Documentation française illustrée).
(19.893)
-
- 110.- KAHN, Herman, WIENER, Anthony J.: The Year 2000. A framework for speculation on the next thirty-three. Introd. by Daniel Bell.
New York, Macmillan, London, Collier-Macmillan, (1967).
XXVIII, 431 p., tabl., fig. 8^o
(20.060) (notes bibliogr.).
-
- 111.- SACCO, Giuseppe: Scienza e potere in Europa.
(Nord e Sud, n^o 97, gennaio 1968, p. 14-37)
-

112.- SIDJANSKI, Dusan: Rapport sur la Communauté Universitaire
Européenne.
(Politische Dimensionen der europäischen Gemeinschaftsbildung.
Köln, Opladen, 1968, p. 105-224).
(20.032)

113.- SOREL, Jean-Jacques: Le Retard technologique de l'Europe.
(Esprit, novembre-décembre 1967). 1-2
(Problèmes Economiques, n° 1.054, 14 mars 1968, p. 24-30,
n° 1.056, 28 mars 1968).

10. Pays et territoires associés

-
114. - ASSOCIATION ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES. Conseil; Rapport du Groupe Mixte d'Experts pour l'écoulement des produits originaires des E. A. M. A.
(S. I., 1967). 186 p., tabl. 8^o
(Com. 19.883)
-
115. - FERRANDI, J. A propos de l'avenir de l'Association CEE/E. A. M. A. (Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n^o 1.167, 23 mars 1968, p. 709-710).
-
116. - GORELL BARNES, William: Europe and the developing world. Association under part 4 of the Treaty of Rome.
(London, P. E. P.), 1967. 46 p. 8^o
(Chatham House. P. E. P. : European series, 2).
(19.292)
-
117. - HANDKE, Werner: Die Verschuldung der Entwicklungsländer. (Aussenpolitik, n^o 2, Februar 1968, p. 95-100).
-
118. - HEIDERMANN, Horst: Methoden und Möglichkeiten der gewerkschaftlichen Bildungshilfe in Entwicklungsländern. (Gewerkschaftliche Monatshefte, n^o 2, Februar 1968, p. 90-96).
-
119. - MARCHE, (Le) africain et malgache. 7e éd. 1968.
(Paris, Impr. Logier), 1968. pp. 779-930. tabl., fig., ill. 4^o
(Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n^o 1168, 30 mars 1968).
-
120. - OBERMEIER, Heinrich: Dahomey als Wirtschaftspartner. Köln, Bundesstelle f. Aussenhandelsinformation, 1967. 80 p., tabl., ill. 8^o
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(19.926)
-
121. - OKIGBO, P. N. C. : Africa and the common market. Evanston, Northwestern U. P., 1967. XV, 183 p., tabl. 8^o
(19.767) (notes bibliogr.)
-

- 122.- OSSWALD, Klaus-Dieter, KOEHLER, Ulrich, RUF, Werner: Frank-
reichs Entwicklungshilfe. Politik auf lange Sicht?
Köln, Opladen, Westdeutscher Verl. , 1967. XII, 321 p. , tabl. 8^o
(Ordo politicus, 6).
(19. 615) (bibl. p.chap.)
-
- 123.- SOMERITIS, Richard S. : Grèce et Turquie: bilan de l'association.
(Les Problèmes de l'Europe, n^o 38, 1967, p. 21-26).
-

11. Relations extérieures

124. - ALBINO-SKI, Stanislaw: Die Handelspolitik der E.W.G. Mit Vorw. von Oskar Lange. (Uebertr. a. d. Poln: Jadwiga Stroynowska, Czeslaw Modzelewski). Warszawa, 1965. 215 p., tabl. 8^o (19.877) (bibliographie)
-
125. - AUBERT DE LA RUE, Philippe: Perspectives économiques entre les Etats-Unis et l'Europe. (Politique Etrangère, n^o 4-5, 1967, p. 453-476).
-
126. - BLANC, Mario: M. E. C. - COMECON: problemi attuali e futuri. (Napoli, Morano, (1966). 111 p., 2 dpl. 8^o (Istituto per le Relazioni Internazionali: Collana di economia internazionale, 1). (19.986)
-
127. - CASADIO, Gian Paolo: Il Kennedy Round: risultati, reazioni e prospettive. (Lo Spettatore Internazionale, n^o 1, gennaio-febbraio 1968, p. 63-97).
-
128. - CENTRE NATIONAL D'ETUDE DES PROBLEMES DE SOCIOLOGIE ET D'ECONOMIE EUROPEENNES. Bruxelles: Les Communautés européennes et les relations Est-Ouest. Colloque des 31 mars et 1er avril 1966. (Orgs.par:) Centre National d'Etude ... en collab. avec le Centre d'Etude des Pays de l'Est. (Prép. du ms.: Graziella Marchal et Claude Dartevelle). Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, (1967). 166 p., tabl. 8^o (19.791) (bibliographie)
-
129. - COMMUNIST PARTY. Londres: Keep out of the common market. (London, Communist Party, 1967). 15 p. 8^o (Communist Party pamphlet). (19.761)
-
130. - DUCKWITZ, Georg Ferdinand: Ohne England kein Grossmarkt Europa. (Aussenpolitik, n^o 11, November 1967, p. 649-656).
-

- 131.- EHRHARDT, Carl A. : Die Erweiterung der Europäischen Gemeinschaften.
(Aussenpolitik, n^o 3, März 1968, p. 133-147).
-
- 132.- FEDERAL TRUST FOR EDUCATION AND RESEARCH. Londres; Attitudes to European unity and world institutions in the 1966 general election. A survey of election addresses.
London, Typing a. Printing Services, (s.d.) 33 p., tabl. 4^o
(19. 729)
-
- 133.- FREY, Cynthia W. : Meaning business: the British application to join the common market. November 1966-October 1967.
(Journal of Common Market Studies, n^o 3, March 1968, p. 197-230).
-
- 134.- GELBER, H.G. : Australia, Britain, and the E. E. C., 1961 to 1963. Melbourne (etc.), Oxford U. P., 1966. XII; 296 p., tabl. 8^o
(19. 591) (bibliographie)
-
- 135.- HOGHTON, Charles de: Cross-channel collaboration. A study of agreements between British and continental firms.
(London), P. E. P., (s.d.) 63 p. 8^o
(19. 887)
-
- 136.- HOLLENWEGER, Peter: Die Assoziation von Staaten mit internationalen Organisationen.
Zürich, Polygraph. Verl., (1967). XXVI, 238 p. 8^o
(Zürcher Studien zum internationalen Recht, 41).
(19. 875) (bibliographie)
-
- 137.- HOLT, Stephen: New steps to Europe.
(London, Liberal Publication Department, 1967). 12 p. 8^o
(New Orbits Group publ., 18).
(19. 678)
-
- 138.- INCONTRO Italo-Britannico sull'Europa (Par) Mario Zagari (e. a.)
(Iniziativa Europea, n^o 95, 1967, p. 4-35).
-
- 139.- JENSEN, W. G. : The common market.
London, Foulis, (1967). 215 p., tabl., fig. 8^o
(17. 572) (notes.bibliogr.)
-
- 140.- KJAERGAARD, N. : L'Agriculture danoise et le marché commun.
(Revue du Marché Commun, n^o 106, octobre 1967, p. 492-494).
-
- 141.- KOBBERT, Ernst von: Grossbritannien und die Europäischen Gemeinschaften.
(Europa-Archiv, n^o 1, 10. Januar 1968, p. 1-8).
-

142. - MEYER, Anthony: A European technological community, (London, Conservative Political Centre, 1966). 23 p. 8^o (Conservative new techniques, 7).
(19.760)
-
143. - MOMMER, Karl: Das Veto gegen die Aufnahme neuer Mitgliedsstaaten in die Europäischen Gemeinschaften. Heule, Verl. U.G.A., 1967. 25 p., 1 ill. 8^o (Internationale Universität für Vergleichende Wissenschaften. Internationales Zentrum für Europäische Studien u. Forschung. Luxemburg: Vorträge, 1967).
(19.953)
-
144. - MOUVEMENT EUROPEEN. La Haye: Groot-Brittannië in de Europese Gemeenschap! Verslag van enkele discussies opgetekend door L.A.V. Metzemaekers. Den Haag, Europese Beweging, Leiden, Europa Instituut, (1967). 24 p., tabl., ill. 8^o
(19.560)
-
145. - PROBLEME der europäischen Einigung: die Suche nach einem Arrangement zwischen den Europäischen Gemeinschaften und den beitrtrittswilligen Ländern. (Europa Archiv, n^o 6, 25. März 1968, p. D 127-D 145).
-
146. - PUBLIC opinion and the EEC. (Journal of Common Market Studies, n^o 3, March 1968, p. 231-249).
-
147. - STANDKE, Klaus-Heinrich: Der Handel mit dem Osten. Die Wirtschaftsbeziehungen mit den Staatshandelsländern. Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1968). 245 p., tabl. 8^o (Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 36).
(19.967) (bibliographie)
-
148. - STRANGE, Susan: The Sterling problem and the Six. (London, P.E.P.); 1967. 70 p., tabl., fig. 8^o (Chatham House. P.E.P.: European series, 4).
(19.267) (notes bibliogr.)
-
149. - UM den Beitritt Grossbritanniens zu den Europäischen Gemeinschaften. (Europa-Archiv, n^o 2, 25. Januar 1968, p. D 33 - D 49).
-
150. - WARLEY, T.K.: Agriculture: the cost of joining the common market. (London, P.E.P.), 1967. 57 p., tabl. 1 dpl. 8^o (Chatham House. P.E.P.: European series, 3)
(19.065) (notes bibliogr.)
-

- 151.- WEDGWOOD-BENN, Anthony: La Gran Bretagna in Europa. (Discorso tenuto ... per il Centro Italiano di studi per la Conciliazione internazionale, il 21. 11. 1967, a Roma).
(Iniziativa Europea, n^o 101, 1967, p. 5-10).
-
- 152.- ZIMMER, Reinhard: Zollpräferenzen im GATT.
Göttingen, Inst. f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1967.
XXIV, 156 p. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergierecht, 32).
(20.000) (bibliographie)
-

12. Défense

- 153.- ALBONETTI, Achille: I Controlli nucleari dell'Euratom e dell'Aiea.
(Civitas, n° 1, gennaio 1968, p. 17-35).
-
- 154.- AMERIKANISCHEN (Die) und sowjetischen Vorschläge für eine allgemeine und vollständige Abrüstung und die Atomsperrverträge bis 1967. Engl. u. deutsche Texte. Mit e. Vorw. von H. Glubrecht u. e. Einf. von E. Menzel.
Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, (1967). 249 p. 8°
(Schriften der Vereinigung Deutscher Wissenschaftler, 5).
(19.351)
-
- 155.- DOKUMENTATION zur Abrüstung und Sicherheit. Zsgest. von Heinrich Siegler. T. (1-).
Bonn (etc.). Siegler, (1960-). 8°
4. 1966. (1967). XXVIII, 404 p.
(Dokumentationen der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik, 4, 5, 6).
(R. 11.629)
-
- 156.- FURET, Marie-Françoise: La Non prolifération des armes nucléaires.
(Revue Générale de Droit International Public, n° 4, décembre 1967, p. 1010-1050).
-
- 157.- HAEFELE, W. : Les Répercussions internationales de la technologie moderne. (NATO's Fifteen Nations, Amsterdam, décembre 1967-janvier 1968).
(La Documentation Française. Articles et Documents. Chroniques Etrangères, n° 0.1890, 9 février 1968, p. 29-36).
-
- 158.- HASSNER, Pierre: Change and security in Europe. 1-
London, Institute for Strategic Studies, 1968, fasc. 4°
(Adelphi Papers, n° 45, February 1968).
-
- 159.- HOCKADAY, Arthur: Die Wirtschaftlichen Auswirkungen der militär-
tärtechnologischen Entwicklung.
(Europa-Archiv, n° 5, 10. März 1968, p. 171-182).
-
- 160.- LEURDIJK, J.H. : Non proliferatie en de vreedzame toepassing van kernenergie.
(Internationale Spectator, n° 3, 8 februari 1968, p. 192-222).
-

13. Questions juridiques

- 161.- BERG, Frohlinde von: Die Juristische Struktur der belgisch-niederländisch-luxemburgischen Wirtschaftsunion. Inaugural-Dissertation ... München, Bauknecht, (s. d.) XXIII, 135 p. 8^o
(Thèse. Univ. Köln. (1965).
(19.927) (bibliographie).
-
- 162.- BEUVE-MERY, J.: L'Article 100 du Traité C. E. E. et ses applications.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre 1967, p. 845-858)
-
- 163.- BOGAERT, E. R. C. van: Overzicht van het verdragsrecht der Europese organisaties.
Gent, Story, 1966. IX, 330 p. 8^o
(19.835) (notes bibliogr.)
-
- 164.- DICKSCHAT, Siedried Albert: Problèmes d'interprétation des Traités Européens résultant de leur plurilinguisme.
(Revue Belge de Droit International, n^o 1, 1968, p. 40-60).
-
- 165.- FERRIERE, Georges: Le Contrôle de la légalité des actes étatiques par la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Générale de Droit International Public, n^o 4, décembre 1967, p. 879-1008).
-
- 166.- FIKENTSCHER, W. HOFFMANN, G., KUGLER, K.-F.: Rechtsfragen der Planifikation.
Stuttgart, Enke, 1967. 111 p. 8^o
(Abhandlungen aus dem gesamten bürgerlichen Recht, Handelsrecht u. Wirtschaftsrecht, 31).
(19.634) (notes bibliogr.)
-
- 167.- FROMONT, Michel: Rechtsschutz gegenüber der Verwaltung in Deutschland, Frankreich und den Europäischen Gemeinschaften.
Köln (etc.), Heymann, 1967. 278 p. 8^o
(Schriftenreihe Annales Universitatis Saraviensis. Rechts- u. wirtschaftswissenschaftl. Abt., 26)
(19.720) (bibliographie)
-
- 168.- GIURISPRUDENZA italiana su questioni costituzionali attinenti ai Trattati C. E. C. A. e C. E. E. A cura di Mario Longo e Anna Luisa Biraschi.
Milano, Giuffré, 1966. 66 p. 8^o
(Università degli Studi di Camerino, Istituto Giuridico; Testi per esercitazioni. Sezione 9, 1).
(19.750)
-

169. - GIURISPRUDENZA italiana su questioni di applicazione dei Trattati C.E.C.A. e C.E.E. A cura di Mario Longo e Anna Luisa Biraschi. Milano, Giuffrè, 1967. 41 p. 8^o
(Università degli Studi di Camerino. Istituto Giuridico: Testi per esercitazioni. Sezione 8,3).
(19.984)
-
170. - GORI, Paolo: Les Clauses de sauvegarde des Traités C.E.C.A. et C.E.E.
Heute, Ed. U.G.A., (1967). X, 348 p. 8^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes. Luxembourg: Cours, 1965)
(19.605) (bibliographie)
-
171. - GREMENTIERI, Valerio: Le Statut des juges de la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre 1967, p. 817-830)
-
172. - GUTSCHE, Martin: Die Bindungswirkung der Urteile des Europäischen Gerichtshofes.
Göttingen, Inst. f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1967.
XLVI, 232 p. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergierecht, 31).
(19.665) (bibliographie)
-
173. - HAMMES, Charles Léon: Gedanken zu Funktion und Verfahren des Gerichtshofes der Europäischen Gemeinschaften;
(Europarecht, n^o 1, 1968, p. 1-9)
-
174. - HANEUTH, Klaus: Das Auskunftsrecht im europäischen Wirtschaftsrecht. Rechtsgrundlagen u. Handhabung.
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1967). 396 p. 8^o
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 37).
(19.690) (bibliographie)
-
175. - HOCHSCHULE FUER VERWALTUNGSWISSENSCHAFTEN. Spire: Zur Stellung der Mitgliedstaaten im Europarecht. Von Enrich Bülow (e. a.) Hrsg. u. eingel. von Hartwig Bülick.
Berlin, Duncker & Humblot, (1967). 245 p. 8^o
(Schriftenreihe der Hochschule Speyer, 32).
(19.623) (notes bibliogr.)
-
176. - JOHANNES, Hartmut: Das Strafrecht im Bereich der Europäischen Gemeinschaften.
(Europarecht, n^o 1, 1968, p. 63-126)
-

177. - KHEITMI, Rachid: La Fonction consultative de la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 4, octobre-décembre 1967, p. 759-798).
-
178. - MODINOS, Polys: Du droit conventionnel général au droit conventionnel européen.
Cahiers de Droit Européen, n^o 1, 1968, p. 3-37
-
179. - MOELLER, Wolfdietrich: Die Verordnung der Europäischen Gemeinschaften.
Göttingen, Inst. f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1967.
LXXXI, 289 p. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergie-recht, 30).
(19.666) (bibliographie)
-
180. - OLDEKOP, Dieter: Die Richtlinien der EWG.
Göttingen, Inst. f. Völkerrecht d. Univ. Göttingen, 1968.
XXX, 214 p., tabl. 8^o
(Studien zum internationalen Wirtschaftsrecht und Atomenergie-recht, 34).
(20.002) (bibliographie)
-
181. - SCHULZE-EGGERT, Hans-Jürgen: Die Verletzung von Vertragspflichten durch Mitgliedstaaten der Europäischen Gemeinschaften und die Gegenmassnahmen der supranationalen Instanzen. Inaugural-Dissertation ...
München, Diss.-Druck.Schön, 1966. XX, 79 p. 8^o
(Thèse, Rhein. Friedrich-Wilhelms-Univ. Bonn. 1966).
(19.876) (bibliographie)
-
182. - SECHS Vorurteile gegen die E. W. G. Mit Beitr. von: Bernhard von Loeffelholz (e. a.)
Köln, Europa Union Verl., (1967). 119 p. 8^o
(Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik, 14).
(19.881)
-
183. - SEIDL-HOHENVELDERN, Ignaz: Das Recht der internationalen Organisationen einschliesslich der supranationalen Gemeinschaften.
Köln (etc.), Heymann, 1967, XXXII, 324 p. 8^o
(Academia iuris).
(19.684)
-